

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2021

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2021 : p. 5
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE : p. 5
COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION : p. 5

I – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1. DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DÉBATS ET DES MODALITÉS DE SCRUTIN POUR LES RÉUNIONS À DISTANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : p. 16

II – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DU 26 JANVIER 2021 : p. 17
3. FIXATION DES TAUX 2021 DES TAXES COMMUNALES : p. 17
4. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS : p. 18
5. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS : p. 18
6. BP 2021 – BUDGET PRINCIPAL VILLE DES LILAS : p. 19
7. BP 2021 – BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS : p. 32
8. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'EPT EST ENSEMBLE POUR L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION : p. 33
9. REPRISE D'UNE PROVISION D'UN MONTANT DE 1 045 000 € : p. 33
10. MARCHÉS COMMUNAUX – EXONÉRATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE 2021 DUE PAR LE CONCESSIONNAIRE EN RAISON DE LA CRISE DE LA COVID-19 : p. 34

III – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

11. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LE TRITON – ANNÉE 2021 : p. 35
12. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION L'OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE (ODC) – ANNÉES 2021-2023 : p. 37
13. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LILAS EN SCÈNE – ANNÉES 2021-2023 : p. 38

IV – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

14. CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION ET DE L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET DE LA VILLE DES LILAS : p. 39
15. ADOPTION DE LA CHARTE LAB3S ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION : p. 40
16. ADHÉSION À LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE » DU SIPPAREC : p. 45
17. AVIS SUR L'INSTAURATION D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉS DANS LA VILLE DE PARIS ET LA COMMUNE DE PANTIN : p. 46

V – DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DE LA CITOYENNETÉ

18. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP : p. 50

VI – DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

19. INTENTION DE CANDIDATURE AU TITRE « VILLE AMIE DES ENFANTS 2020-2026 » : p. 49
20. TARIFS DES SÉJOURS DE PRINTEMPS : p. 51

VII – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

21. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA LYR : p. 51
22. CONVENTION D'OBJECTIFS, DE SUBVENTIONNEMENT ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SPORTIFS, ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LILAS-PRÉ HANDBALL : p. 55
23. CONVENTION D'OBJECTIFS, DE SUBVENTIONNEMENT, DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SPORTIFS ET D'AUTOCARS ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION CERCLE SPORTIF LES LILAS ROMAINVILLE BASKET : p. 56

VIII – DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIQUE

24. ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE AU TITRE DU FORFAIT COMMUNAL 2021 À L'ASSOCIATION OGEC - ÉCOLE NOTRE-DAME : p. 56
25. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2021 : p. 58
26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB LES LILAS » : p. 59
27. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DE LA LYR » : p. 60
28. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « LE TRITON » : p. 60
29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « ALRA » : p. 61
30. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « UCL 93 – FCPE » : p. 61
31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « SOS MÉDITERRANÉE » : p. 62

IX – VŒU

32. VŒU RELATIF AU DÉPLOIEMENT DE LA 5G : p. 63

(La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Bonjour et bienvenu à cette réunion du conseil municipal à distance et par visioconférence. Ce procédé est évidemment autorisé par la Loi sur l'état d'urgence sanitaire, qui a permis que nous adaptions les modalités de nos échanges et qu'il soit possible d'organiser ce Conseil municipal sous cette forme virtuelle ou par écrans interposés. Ce n'est pas la première fois que, dans la ville des Lilas, nous utilisons ce procédé, puisque pour ceux qui étaient déjà élus sous le mandat précédent, ils avaient eu le bonheur de connaître un Conseil municipal par visioconférence, à l'époque présidé par Daniel GUIRAUD. C'était, je crois, le 6 mai dernier.

Dans les deux cas, le 6 mai dernier comme aujourd'hui, c'est évidemment la situation sanitaire qui nous a conduits à choisir ce mode d'organisation. Il me semble qu'au regard des indicateurs sanitaires que nous connaissons, dans la période que nous traversons, il est légitime de prendre le maximum de précautions et que nous soyons les uns et les autres chez nous plutôt que rassemblés dans une même salle, même si le gymnase Rabeyrolles permettait de nous accueillir avec un grand luxe de conditions de sécurité. Il me semble qu'il est nécessaire d'aller plus loin.

Je souhaite évidemment que nous puissions nous retrouver très rapidement dans des Conseils municipaux avec des formats plus habituels, nous retrouver « en vrai » mais, en attendant, et tant que la crise sanitaire fera rage avec ce niveau d'intensité, nous poursuivrons nos débats sous cette forme.

Je vais, comme il se doit, et comme pour une séance habituelle, commencer par procéder à l'appel des présents. Je vous demanderai donc, après l'appel de votre nom, d'allumer votre micro et de répondre « présent » pour signaler que vous êtes bien connectés autour de cette séance en visioconférence du Conseil municipal.

Monsieur BENHAROUS : présent.

Monsieur CISINSKI : présent.

Madame DA SILVA : présente.

Monsieur PAQUIS : présent.

Madame BETEMPS : présente.

Monsieur GUIRAUD : présent.

Madame NIANG : présente.

Monsieur PRIMAULT : absent excusé, pouvoir à Monsieur CISINSKI.

Madame DJERBOUA : présente.

Monsieur LAFEUILLE : présent.

Madame LEBAS : présente.

Monsieur LAGRANGE : présent.

Monsieur BAC : réputé absent, jusqu'à son éventuelle connexion.

Madame GAUDUBOIS : présente.

Monsieur BILLOUET : présent.

Monsieur CARROUER : absent excusé, pouvoir à Monsieur GUIRAUD.

Madame FERRANDON : réputée absente, jusqu'à son éventuelle connexion.

Monsieur LE PONTOIS : présent.

Madame YAHIAOUI : présente.

Madame ANGEL : absente excusée, pouvoir à Madame DA SILVA, jusqu'à son arrivée estimée entre 19 h 30 et 20 h 00.

Madame GIFFARD : réputée absente, jusqu'à son éventuelle connexion.

Madame DELORD : absente excusée, pouvoir à Monsieur PAQUIS.

Monsieur DOUXAMI : réputé absent, jusqu'à sa connexion (en cours).

Madame BERREBI : absente excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE.

Madame PUPIER : présente.

Madame CANABATE : absente excusée, pouvoir à Monsieur DOUXAMI dès connexion de celui-ci.

Monsieur BERNSTEIN : présent.

Monsieur GOLDBERG : présent.

Madame BERCERON : présente.

Madame BARBET : réputée absente, jusqu'à son éventuelle connexion.

Monsieur VIVANTE : présent.
Monsieur ZILBERG : présent.
Madame SARRE : présente.
Madame BERTHOUMIEUX : présente.
Monsieur DURAND : présent.

J'en profite pour saluer l'arrivée de Monsieur BAC, qui se connecte à notre session du Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2021.

Mes chers collègues, avant de démarrer l'examen de notre ordre du jour, je voudrais que, comme il est habituel de le faire, nous adoptions le compte rendu du Conseil municipal de notre séance précédente, qui s'est tenue le 3 février dernier.
Vous avez reçu ce compte rendu détaillé et exhaustif. Appelle-t-il des remarques, des réflexions ou des demandes de modification de la part de quiconque ?
Je ne vois pas de demande de prise de parole ; nous allons considérer que le compte rendu de notre séance du 3 février dernier est adopté.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Moussou NIANG. Je vais vérifier que personne ne s'oppose à cette candidature. Personne ne voit rien à y redire. Madame Moussou NIANG sera donc notre secrétaire de séance.
Je salue l'arrivée de Martin DOUXAMI dans cette séance du Conseil municipal ; il pourra représenter le pouvoir dont il est porteur.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION.

Nous devons également vérifier que chacun d'entre vous a bien reçu les arrêtés de décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance du Conseil municipal. Est-ce que ces décisions appellent des remarques, des commentaires ou des questions de la part de quiconque ? Je n'en vois pas ; je vous remercie.
Nous pouvons considérer que le Conseil municipal a été informé des décisions que j'ai été amené à prendre.

Quelques mots, en préambule, concernant les conditions d'organisation et de déroulement de ce Conseil municipal un peu particulier. Je le disais, il s'agit d'un Conseil municipal – je salue le retour de Daniel GUIRAUD parmi nous, qui avait dû être déconnecté – en visioconférence. Ce Conseil municipal est rendu possible dans ces modalités par la loi instituant l'état d'urgence sanitaire mais ce format inhabituel me contraint à préciser d'emblée les conditions qui vont régir cette séance et le déroulement de nos travaux.

Je vous demanderai, tout au long de la séance, mes chers collègues, de bien vouloir laisser vos caméras allumées. Il s'agit de vérifier que, derrière la caméra, c'est bien vous qui vous trouvez, c'est bien vous qui participez à nos travaux, et que personne ne se substitue aux élus, ce qui sécurisera juridiquement l'adoption de nos délibérations.

De même, je vous demanderai de bien vouloir laisser vos micros éteints, pendant la totalité de la séance, de manière à éviter les bruits parasites qui pourraient rendre assez inaudible notre séance, pour nous-mêmes et pour ceux qui la suivent, retransmise sur Internet. Bien évidemment, cela ne vous interdira pas de prendre la parole : ceux qui voudront prendre la parole devront le manifester en levant la main de manière virtuelle par la petite main jaune dont l'icône se trouve en haut de la barre qui doit vous être proposée. Les micros seront allumés lorsque je vous aurai donné la parole pour que vous puissiez vous exprimer.

Je précise que, même sous ce format inhabituel, l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 s'applique, ordonnance qui prévoit que, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, chacun d'entre vous peut être porteur de deux procurations, alors que ce n'est habituellement qu'une seule lors des séances dans un contexte plus normal. Il me semble que nous n'avons pas besoin de cette prérogative particulière puisque nous sommes suffisamment nombreux mais cela serait possible, le cas échéant.

Concernant les votes, il ne doit y avoir aucun doute quant à l'expression du choix de chacun. De manière à gagner en efficacité et à faire en sorte que chacun des votes ne dure pas plusieurs minutes, ce qui rendrait la séance interminable et rébarbative, je vous propose de procéder de la manière suivante : lorsque nous aurons à voter, je solliciterai ceux qui souhaitent s'abstenir sur la délibération en question. Ils le manifesteront en prenant la parole et en disant qu'ils s'abstiennent. Je ferai ensuite la même chose pour les votes contre. Je ferai de même pour ceux qui ne souhaitent pas participer au vote et nous considérerons, si vous en êtes d'accord, que tous ceux qui ne se sont pas exprimés à ce moment-là approuvent la délibération en question.

Est-ce que ce mode opératoire convient à tout le monde ou appelle-t-il des remarques, des commentaires ou des demandes de pratiques différentes ? Je ne vois personne souhaiter prendre la parole. Nous allons donc considérer que ces modalités conviennent.

Je vous demande également de ne pas utiliser l'outil de discussion qui permet aux uns et aux autres de s'envoyer des messages pendant notre séance, puisqu'il doit être réservé à l'expression d'un questionnement par un Conseiller municipal, le cas échéant.

Je vous précise que ce format de visioconférence ne permet pas le vote à bulletin secret, puisque nous ne disposons pas d'urne et de possibilité de voter à bulletin secret. Évidemment, le droit de voter à bulletin secret continue de s'exercer dans cette séance du Conseil municipal ; si les conditions étaient réunies, c'est-à-dire si un Conseiller demandait le vote à bulletin secret et qu'un nombre suffisant de Conseillers étaient d'accord pour pratiquer de cette manière, alors la délibération en question ne pourrait être adoptée. Elle serait donc reportée et je convoquerais en urgence un nouveau Conseil municipal, cette fois en présentiel, pour adopter les délibérations qui n'auraient pas pu l'être sous cette forme de visioconférence.

Le choix de la visioconférence n'enlève rien non plus, et c'est heureux, au fait que nos débats doivent être publics. Comme nous ne pouvons pas autoriser les Lilasiens à participer avec nous aux échanges dans le cadre de cette visioconférence, la publicité des débats est assurée par la retransmission en direct de notre Conseil municipal. Le Conseil municipal sera retransmis comme habituellement sur Internet et pour la première fois, sur le profil *Facebook* de la Ville. J'espérais que cela nous attirerait davantage de spectateurs mais je crois qu'aux alentours de 20 h 00, nous aurons une concurrence forte pour les gens qui regarderont leurs écrans, qui risque de faire en sorte que beaucoup de Lilasiens soient davantage connectés sur les chaînes d'information que sur les débats de ce Conseil municipal.

Dernier élément important, il se peut qu'un Conseiller municipal, et nous y reviendrons tout à l'heure lors de l'étude de notre ordre du jour, ait besoin de quitter la séance au moment d'un débat et d'une délibération, notamment pour éviter des conflits d'intérêts. J'aurai l'occasion de l'expliquer tout à l'heure. Dans ce cas, comme il n'est évidemment pas possible de quitter la salle puisqu'il n'y a pas de salle physique, le Conseiller municipal qui souhaitera quitter la séance devra éteindre sa caméra et son micro et nous considérerons à ce moment-là qu'il ne fait plus partie des débats, qu'il ne peut plus les influencer : c'est l'équivalent de quitter la salle.

Voilà les règles qui vont donc régir l'organisation de notre séance sous ce format un peu inhabituel. Ce sont des règles particulières mais cette séance est particulière. Il me semblait important et nécessaire de les clarifier en préambule de notre séance. Évidemment, je vous laisse la parole si tel ou tel d'entre vous a des questions, des interrogations, quant à ces règles ou si elles conviennent à chacun. Monsieur DURAND.

Monsieur DURAND.- Merci, Monsieur le Maire. C'était surtout pour remercier d'avoir permis la mise en place de ce dispositif, puisqu'on l'avait d'ailleurs déjà demandé auparavant à d'autres occasions. Nécessité a fait loi, comme on dit, mais en tout cas, merci d'avoir rendu cela possible. Ça devrait bien se passer ; espérons-le, en tout cas.

Monsieur BENHAROUS.- Je n'ai aucun doute sur le fait que les choses se passent très bien. Je vous remercie, Monsieur DURAND. Pas d'autre demande d'intervention ?

Comme il se doit, je vais vous demander de bien vouloir, mes chers collègues, me permettre de faire quelques points d'information concernant des sujets qui ne relèvent pas de notre ordre du jour mais qui me semblent devoir être portés à la connaissance des élus et du Conseil.

Le premier point d'information est, mes chers collègues, pour moi, un point d'information relativement émouvant. Depuis quelques mois – le mois de juillet pour certains, davantage de temps pour d'autres – vous avez été amenés à travailler avec le personnel de la Mairie, notamment avec le Cabinet du Maire et, en particulier, avec Alexandre DUBUIS.

Alexandre DUBUIS a été, pendant plusieurs années, Chef de Cabinet de Daniel GUIRAUD. Il est ensuite Chef de Cabinet lorsque je suis devenu Maire et, il y a quelques mois, il est devenu Directeur de Cabinet. Malgré toute l'affection, et je sais qu'elle est importante, qu'il porte aux Lilas et aux Lilasiens, Alexandre a fait un choix de vie et n'a pas pu résister à l'attrait de la côte bretonne. Il va donc, d'ici une quinzaine de jours, rallier la commune de Saint-Brieuc. Je voudrais, en mon nom évidemment, mais en notre nom à tous, dire tout le bonheur que nous avons eu et que j'ai eu à travailler avec Alexandre tout au long de ces années. J'ai apprécié, nous avons tous apprécié, ta très grande gentillesse, ton écoute extrêmement patiente face à nos demandes parfois nombreuses ou pressantes, ta rigueur constante, ton sérieux irréprochable, ta droiture, tes valeurs extrêmement fortes, ton professionnalisme et je m'arrête là parce que je pourrais prolonger la séance pendant encore très longtemps.

Je sais que les Briochins et les Briochines, puisque j'ai appris que c'est comme ça qu'on appelle les habitants de Saint-Brieuc, vont avoir la chance de t'accueillir d'ici quelques semaines. Mais je sais qu'en contrepartie, les Lilasiennes et les Lilasiens vont avoir la malchance de perdre quelqu'un de ton niveau et de ta valeur. Mais je sais et tu sais que les Lilas sont toujours fidèles à ceux qui les ont servis et que tu y seras donc toujours le bienvenu. Merci, Alexandre, pour l'ensemble de ces années passées à nos côtés et passées à servir les Lilas et les Lilasiens.

Deuxième point d'information que je souhaitais faire en préambule de nos échanges, je voulais également, mes chers collègues, vous informer de la situation, vous l'avez peut-être vu via les médias ou les réseaux sociaux, du point d'accueil de la Caisse primaire d'assurance maladie aux Lilas. Vous connaissez sans doute ce point d'accueil, qui est situé rue Léon Renault, qui a fermé ses portes en mars dernier, au moment du premier confinement. Depuis, nous avons des inquiétudes de ne pas le voir rouvrir mais nous ne pouvions pas imaginer qu'une décision de fermeture définitive soit prise sans que les élus ne soient ni consultés, ni *a minima* informés. Eh bien, si : cette décision de fermeture, nous l'avons apprise, d'abord, par des sources syndicales au sein de la Caisse primaire d'assurance maladie, puis la presse s'en est fait l'écho. Voulant vérifier l'information, j'ai écrit à la directrice de ce point d'accueil pour lui demander d'infirmer ou de confirmer cette information. Je n'ai pas reçu la moindre réponse et il me semble que ce silence vaut confirmation de la fermeture définitive de ce point d'accueil de la Caisse primaire d'assurance maladie, qui va d'ailleurs de pair avec la fermeture du point d'accueil de Bondy et du point d'accueil de Pantin.

Outre la manière de faire, cette fermeture est à mon sens profondément malvenue dans le contexte et relativement inacceptable : malvenue, parce que nous traversons une crise sanitaire majeure et que la difficulté de l'accès aux soins et à notre système de santé n'a sans doute jamais été aussi prégnante depuis longtemps ; inacceptable, parce qu'une partie des Lilasiens, les plus modestes et les plus fragiles, n'iront pas dans les points d'accueil plus lointains dans lesquels ils devraient désormais se rendre, le plus proche se situant, me semble-t-il, à Montreuil. Nous savons très bien qu'une partie de nos populations auront du

mal à se faire aux procédures dématérialisées qui vont leur être proposées en substitution à la fermeture de ce point d'accueil.

Je ne me résous pas à accepter cette fermeture. C'est la raison pour laquelle, avec Malika DJERBOUA, Maire-adjointe chargée de la Santé, avec l'ensemble des élus de la majorité municipale, nous avons lancé une pétition en ligne mais également sous format papier, qui a déjà reçu, je crois, un peu plus de 500 signatures. J'ajoute que le Maire de Romainville, puisque les Romainvillois allaient pour beaucoup dans ce point d'accueil lilasien, a fait part de son soutien à cette démarche ; le Maire de Stains également. Je ne doute pas que les signatures vont continuer à arriver, parce qu'elles manifestent l'attachement de très nombreux Lilasiens à ce pôle de service public. Ces signatures, évidemment, nous irons les porter à la responsable de la Caisse d'assurance maladie et de l'antenne lilasienne, ainsi que notre revendication de voir ce point d'accueil rester ouvert et rouvrir dans les plus brefs délais. J'imagine que, pour la plupart d'entre vous, c'est déjà le cas, mais pour celles et ceux qui ne l'auraient pas fait, je vous invite évidemment à signer cette pétition, de manière que nous soyons nombreux à manifester notre volonté de voir maintenu ouvert ce point d'accueil de la Caisse primaire d'assurance maladie.

Je tenais à vous en informer et je cède la parole à celles et ceux qui auraient un commentaire, une question ou une remarque concernant ce sujet.

Je ne vois pas de demande de prise de parole, alors je poursuis.

Troisième point d'information, concernant un arrêté, une décision municipale : mes chers collègues, le 3 mars dernier, j'ai été informé de la décision rendue par le Tribunal administratif de Montreuil d'annuler l'arrêté pris en septembre 2019 par Daniel GUIRAUD, alors Maire des Lilas, interdisant l'utilisation du glyphosate sur le territoire communal. Il ne m'appartient évidemment pas de commenter et encore moins de critiquer une décision de justice mais il est de notre droit de contester cette décision de justice en interjetant appel. C'est ce que j'ai demandé aux services municipaux de faire, convaincu que notre droit, s'il a sans doute été respecté par la décision de justice, devra s'adapter à une urgence environnementale qui devrait prescrire de ne plus utiliser ce type de substances néfastes nulle part et en tout cas, pour ce qui nous concerne, à l'échelle de la ville des Lilas. Là encore, cette information appelle-t-elle une demande de prise de parole, pour une question ou une remarque ? Non ?

Si vous m'y autorisez, mes chers collègues, un point d'information supplémentaire, pour évoquer, comme j'en ai pris l'habitude, la crise sanitaire que nous traversons et les mesures que nous avons prises pour y faire face.

Vous le savez, je ne vous apprendrai rien, la situation sanitaire est inquiétante, partout dans le pays et plus encore dans notre département. Le taux d'incidence atteint, en Seine-Saint-Denis, malheureusement des records. Notre système hospitalier est très éprouvé, même saturé, par les arrivées de malades gravement atteints. Nous ne disposons pas d'indicateurs par ville mais même si nous pouvons nous réjouir que les quelques éléments d'appréciation que nous avons semblent montrer que notre commune est un peu moins durement touchée que ses voisines et que les autres villes de la Seine-Saint-Denis, il n'empêche que la situation est, aux Lilas comme ailleurs, sérieuse, grave. Au sein du personnel communal, dans nos écoles, parmi nos proches, parmi nos voisins, nous voyons bien que les contaminations se multiplient, avec parfois des formes graves de la maladie. Il convient évidemment d'en appeler à la plus grande prudence de chacun, à la responsabilité de tous, et je voudrais, en préambule de ce point d'information, avoir une pensée émue pour toutes celles et tous ceux, notamment les Lilasiennes et les Lilasiens, les agents du personnel communal en particulier, qui se battent contre ce virus, sont parfois hospitalisés, parfois en réanimation, et leur dire que je les assure, en mon nom mais bien sûr en notre nom à tous, de nos pensées les plus chaleureuses.

Vous le savez également, mes chers collègues, le Premier ministre a annoncé le 18 mars dernier de nouvelles mesures pour freiner la propagation du virus. Bien évidemment, comme nous l'avons fait depuis le début de cette crise, nous avons veillé à appliquer et à faire appliquer ces mesures, qu'il s'agisse de la fermeture de certains commerces, du respect des nouveaux horaires du couvre-feu, de la consigne préfectorale de ne pas permettre l'installation de commerçants non alimentaires sur nos marchés couverts et découverts, de la lutte contre les rassemblements dans l'espace public, et j'en oublie. Je veux notamment remercier la police municipale, qui passe une partie importante de son temps à faire respecter ces règles

sanitaires. Cette mission est importante. Mais vous le savez, mes chers collègues, nous n'avons jamais considéré que notre rôle se limitait à cela et nous avons toujours considéré qu'il nous revenait d'aller au-delà et de soutenir les Lilasiennes et Lilasiens dans cette épreuve, dans cette crise.

C'est dans cet esprit qu'avec Malika DJERBOUA, nous avons cherché à accompagner, à accélérer, même, la politique vaccinale mise en place par le Gouvernement. Je veux ici saluer le travail absolument remarquable réalisé par le Centre municipal de santé, par le Pôle Séniors, qui ont noué des partenariats avec le centre de vaccination de Pantin, avec celui de Romainville, avec l'hôpital Avicenne, avec le Département, de manière à pouvoir assurer au mieux la vaccination des publics considérés aujourd'hui comme prioritaires pour la vaccination, c'est-à-dire les plus de 75 ans et les personnes vulnérables. Le soutien apporté à nos Séniors dans cette campagne de vaccination a été remarquable. Tous ou quasiment tous ceux dont nous avons les coordonnées ont été appelés ; nous avons répondu à leurs questions sur la vaccination, nous avons aidé ceux qui en avaient besoin à prendre et à trouver des rendez-vous pour se faire vacciner, et nous avons même proposé à ceux qui en avaient besoin de les véhiculer, de les amener et de les ramener du centre de vaccination qui leur avait été affecté. Je crois pouvoir dire que ce travail permet que tous les Lilasiens ou quasiment tous les Lilasiens ayant droit aujourd'hui à la vaccination et souhaitant se faire vacciner le sont.

Je crois qu'aujourd'hui se pose – et je salue l'arrivée de Gaëlle GIFFARD – la question de l'extension du champ de la vaccination et de la territorialisation de la stratégie de vaccination. Vous avez peut-être vu que comme d'autres Maires, j'ai souhaité alerter l'État sur les spécificités de notre département. Notre département est plus touché que les autres ; il est plus jeune que les autres, ce qui veut dire que nous avons, en proportion, moins de personnes âgées que dans d'autres départements du reste de notre territoire ; il est aussi davantage confronté à des conditions – de travail, pour certains, de logement pour d'autres – qui exposent à une contamination. J'ai donc formé le vœu et j'ai souhaité, avec d'autres Maires, demander solennellement qu'une priorité à la vaccination soit accordée à la Seine-Saint-Denis et que nous puissions étendre le champ des publics concernés aujourd'hui par la vaccination, en commençant par tous ceux qui exercent des métiers qui les mettent en contact du public et donc les exposent à davantage de risque de contamination. Je pense à nos enseignants, je pense aux personnels municipaux œuvrant dans les écoles, je pense au personnel des crèches, je pense au personnel des commerces de première nécessité, je pense aux policiers nationaux comme aux policiers municipaux, et j'en oublie sans doute encore de nombreux. J'espère vivement que cet appel sera entendu. Il ne s'agit pas pour moi d'ouvrir la moindre polémique politique qui n'aurait pas de place au regard du sujet concerné, mais simplement de faire part à l'État de l'expérience et du ressenti des élus locaux qui me semblent importants lorsqu'il s'agit d'affronter une crise de cette ampleur.

Il n'empêche qu'à ce jour, l'accès à la vaccination reste limité et que nous avons également souhaité inciter autant que possible les Lilasiens à se faire dépister puisque c'est un autre moyen qui permet de lutter contre la propagation du virus. Nous organisons donc régulièrement, et nous en organiserons une nouvelle session vendredi en Mairie, des séances de dépistage, en partenariat avec laboratoires ou pharmacies lilasiennes que je veux remercier, de manière à inciter les Lilasiens à se faire massivement dépister et évidemment à s'isoler si le résultat du test s'avérait positif.

Nous avons également œuvré pour favoriser la pratique du télétravail, conformément aux préconisations du Premier ministre et du Gouvernement. Nous avons demandé, d'abord, à l'ensemble des agents communaux dont les tâches étaient télétravaillables de se mettre en télétravail quatre jours par semaine, suivant les recommandations du Premier ministre, même si certains l'ont accepté avec appréhension, craignant notamment l'isolement et les difficultés qu'une telle situation pouvait entraîner. Nous avons rendu le stationnement résidentiel gratuit pour permettre aux Lilasiens qui télétravaillent de ne pas être sanctionnés par des frais importants liés au stationnement de leur voiture dans nos rues puisque, *a priori*, quand on télétravaille, on utilise moins sa voiture et on la laisse davantage stationnée.

De la même manière, nous nous sommes adaptés, grâce à Madeline DA SILVA, à Simon BERNSTEIN, à Isabelle DELORD, à Gaëlle GIFFARD et à l'ensemble des personnels communaux, à tous les protocoles sanitaires successifs et mouvants édictés par le Ministère de l'Éducation nationale. Nos agents dans les écoles ont fourni un travail absolument remarquable, les enseignants également et si nos écoles sont encore ouvertes aujourd'hui –

je ne sais pas pour combien de temps – je crois que nous devons avoir conscience que nous le leur devons et qu'ils l'ont permis au prix d'efforts extrêmement importants. Dans les écoles, les personnels sont parfois de moins en moins nombreux parce que les personnels des écoles, très exposés, sont frappés pour certains par le virus, pour d'autres, sont « cas contacts » et leurs collègues prennent le relais pour assurer leur mission de service public avec une grande conscience professionnelle et un grand sens du service public.

Vous avez peut-être vu également, mes chers collègues, qu'avec d'autres Maires de communes voisines, avec Laurent BARON, Tony DI MARTINO, Bertrand KERN, François DECHY, nous nous sommes, là aussi, adressés à l'État pour lui dire que la situation n'était plus tenable et que nous ne pouvions plus appliquer des protocoles sanitaires sans moyens supplémentaires venus de l'État, au regard de la situation sanitaire et de la circulation du virus dans les écoles. Je crois que le débat qui a lieu aujourd'hui sur les annonces présidentielles qui sont attendues montrera que, peut-être, ce discours a été entendu ; nous le verrons d'ici quelques dizaines de minutes maintenant.

Évidemment, nous avons aussi continué à soutenir toutes celles et tous ceux qui souffrent particulièrement des conséquences de cette crise.

Je veux remercier notamment l'action impulsée par Mathias GOLDBERG, Richard LE PONTOIS, Malika DJERBOUA et les services municipaux pour lutter contre la sédentarité et l'on sait que la sédentarité est une conséquence secondaire de cette crise sanitaire mais qu'elle n'a pas de minces conséquences : elle peut avoir des conséquences sur la santé tout à fait dommageables.

Je veux remercier Guillaume LAFEUILLE et les services municipaux de tout ce qui a été fait en direction de nos commerçants, et nous avons réactivé la campagne de soutien à l'achat local et à nos commerçants locaux.

Je veux remercier Madeline DA SILVA de tout ce qui a été entrepris auprès des acteurs culturels et artistiques de manière à pouvoir maintenir toutes les propositions lorsque nous le pouvions, à les transformer sous format numérique lorsque c'était nécessaire, et je trouve que c'est un tour de force que d'avoir maintenu la manifestation « Mon voisin est un artiste » dans le contexte que nous connaissons.

Je veux remercier Nathalie BETEMPS d'être aux côtés, au quotidien, du monde associatif ; Moussou NIANG et les services municipaux d'avoir œuvré auprès de nos jeunes ; Valérie LEBAS, Patrick CARROUER, Patrick BILLOUET et d'autres d'assurer le suivi de nos Séniors malgré la fermeture du Club des Hortensias.

Nous avons également agi auprès des victimes de violences intrafamiliales notamment en allant distribuer à nos boulangers, en profitant de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, des étuis à baguette comprenant des « violentomètres » et les numéros d'urgence à appeler lorsque l'on est victime ou témoin de ces violences.

Nous avons encore évidemment agi, dans le cadre du CCAS, pour soutenir les Lilasiens qui étaient le plus dans la précarité.

Bien évidemment, et pour en terminer sur ce point lié à la crise sanitaire, depuis ce matin, les médias se font l'écho de nouvelles annonces que nous attendons et qui devraient arriver autour de 20 h 00, à la suite de l'allocution présidentielle. Bien entendu, nous y sommes préparés. Je n'ai pas d'information sur ce qui va être annoncé, mais nous essayons de nous préparer autant que possible aux annonces qui pourraient survenir.

Là encore, le travail d'anticipation des services municipaux et des élus a été extrêmement important. De cette manière, je peux dire que si la fermeture des écoles était annoncée, nous sommes prêts à accueillir les enfants des personnels qui seraient définis par l'Éducation nationale et par l'État comme prioritaires et que nous avons mobilisé le personnel (ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration, personnel d'animation) pour les accueillir dans les meilleures conditions.

Nous sommes prêts pour assurer la possibilité, pour les familles les plus modestes, celles dont le quotient familial est le plus bas, de venir récupérer des repas. Nous savons très bien que le repas à la cantine est parfois important pour un certain nombre d'enfants. Il s'agit de repas chauds qu'ils pourront venir récupérer et qui leur seront fournis gratuitement.

Nous sommes prêts à apporter aux enseignants toute l'aide logistique dont ils auront besoin et que nous pourrons leur apporter pour assurer la continuité pédagogique qui leur sera peut-être demandée.

Nous avons commencé à réfléchir, avec la Direction générale des Services et l'ensemble des services, à adapter le service public en fonction des impératifs qui seront les nôtres, des

décisions qui seront prises et du personnel dont nous disposerons, car qui dit fermeture des écoles, si elle devait survenir, dit qu'une partie des gens devraient télétravailler encore davantage pour pouvoir s'occuper des enfants qui ne seraient plus scolarisés.

Je voudrais terminer ce point d'information en remerciant encore une fois les services municipaux et l'ensemble des agents communaux de leur implication absolument exceptionnelle pour faire face à cette situation qui ne l'est pas moins.

J'en ai fini pour ma part mais j'ai été saisi hier d'une question orale relative à la crise sanitaire posée par Madame BERTHOUMIEUX. Notre règlement intérieur prévoit que les questions orales doivent être normalement traitées à la fin de la séance. Mais pour garder de la cohérence dans nos échanges, puisqu'il s'agit de la crise sanitaire que nous abordons maintenant, si chacun en est d'accord et j'ai besoin de l'approbation de l'ensemble des membres de notre Conseil municipal, je propose que nous évoquions cette question orale maintenant, de façon à garder de la cohérence dans les échanges que nous avons. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que Madame BERTHOUMIEUX puisse poser sa question orale maintenant ? Cela convient à tout le monde ? Alors, Hélène, je te cède la parole.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci beaucoup ; Monsieur le Maire, merci à tous pour votre accord. Est-ce que vous m'entendez bien ?

Monsieur BENHAROUS.- Oui, très bien.

Madame BERTHOUMIEUX.- D'accord. Cette question orale, qui porte effectivement sur la politique communale sanitaire, a pour but de formaliser de manière un peu plus officielle et devant l'ensemble du Conseil municipal l'ensemble des échanges et des propositions que nous avons portés au sein des réunions COVID, que nous avons d'ailleurs mis par écrit lors de la tribune pour *Infos Lilas* ce mois-ci.

Comme Monsieur le Maire, je tiens à commencer bien sûr par remercier les services communaux qui sont à l'œuvre et exposés pendant cette crise pour nous protéger et pour notre service.

Je vais à présent lire la question que nous avons rédigée.

Depuis la prise de fonctions de votre équipe, Monsieur le Maire, l'épidémie COVID a été l'élément incontournable de la vie des Lilasiens, menaçant leur santé, notre santé, voire nos vies. La Mairie a acté la gravité de la situation et a mis en place, comme vous l'avez dit encore aujourd'hui, un certain nombre de choses pour informer, protéger la population et dénoncer les carences de l'État, qui sont particulièrement évidentes en Seine-Saint-Denis. Mais n'est-il pas nécessaire et urgent d'aller au-delà ?

Je commence par la dénonciation des carences de l'État.

La Seine-Saint-Denis est le département où le taux de vaccination de la population est le plus faible de France métropolitaine. Il est aussi celui où l'incidence du virus est la plus grande. De notre point de vue, cette inégalité territoriale est un vrai scandale national et elle était prévisible. On connaît les raisons de cette grande incidence : on vit dans un territoire très dense, avec un fort taux de surpopulation, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de personnes qui vivent dans un même petit logement, et on a des travailleurs qui occupent les emplois les plus exposés. Une campagne de vaccination, comme elle a été prévue dès le début, qui se base uniquement sur des critères d'âge et s'appuie sur des plateformes numériques, ne pouvait être que très défavorable pour une population jeune et peu connectée. Cela fait des semaines que la catastrophe sanitaire que nous voyons se dessiner aujourd'hui, c'est-à-dire un taux de positivité de 14 % en Seine-Saint-Denis, un taux d'incidence corrigé de 1 personne sur 75, se dessine. Il n'y a d'égalité qu'entre égaux. Nous vivons dans le département le plus pauvre de France.

La question est la suivante : ne faut-il pas alors s'organiser entre Maires et interpeller l'État, comme vous l'avez fait pour dénoncer l'hypocrisie du protocole sanitaire ? Ne faut-il pas demander à être prioritaires en Seine-Saint-Denis pour la vaccination, demander de lever la contrainte d'âge ici et de vacciner particulièrement les publics les plus exposés, les enseignants, etc. ? La question, c'est : ne faut-il pas porter cette parole aussi fort que possible et plus fort que cela n'a été fait jusqu'à présent ?

Le deuxième axe concerne la protection de la population. La contamination par aérosol est avérée scientifiquement depuis juin. Les lieux clos tels que les classes, les cantines, etc., sont des lieux particulièrement à risque et le protocole sanitaire mis en place par l'État est lourd, insuffisant, ainsi que vous le dénonciez dans une tribune récente.

Les capteurs CO₂ sont un outil simple et permettent de détecter, via le taux CO₂ expiré par les gens dans ce lieu clos – les élèves, les enseignants – quel est le risque de contamination. Plus le taux de CO₂ monte, plus le risque est grand. Cela montre quand l'aération est nécessaire. C'est plus clair qu'un protocole décidé d'en haut et cela permet au personnel éducatif de visualiser et de quantifier le risque auquel il est exposé lui-même et d'agir. De nombreuses structures d'enseignement s'en sont équipées aujourd'hui. Nous avons fait cette proposition à la Mairie au mois d'octobre et le budget nous semble très raisonnable. Pourtant, à notre connaissance, cet achat n'a pas été fait. Ne faut-il pas envisager ces achats très rapidement ?

Le dernier point de la question orale concerne l'information et la formation à la culture scientifique de la population. Face à la crise sanitaire, la culture scientifique apparaît comme un outil précieux de démocratie. De ceci, nous sommes convenus ensemble et, j'ai l'impression, de manière trans-partisane, lors de nos échanges en réunion COVID. Mais depuis, il n'y a pas eu d'action, à notre connaissance, donnant aux Lilasiens accès à cette culture. Un encart dans *Infos Lilas*, pérenne et réservé à la culture scientifique, pourrait être mis en place. C'est une mesure simple et efficace qui pourrait former et informer les Lilasiens sur la démarche scientifique impliquée dans les grands enjeux de notre époque : la pandémie, maintenant ; l'énergie et sa raréfaction en vue de la transition énergétique, etc. Ne faudrait-il pas mettre ce genre d'outils en place très rapidement ?

Voilà pour les trois questions.

Vous avez eu à gérer depuis le début de votre mandat l'une des crises les plus graves que la France ait connues depuis des décennies. Dans ces conditions, exercer votre mandat a été d'une difficulté énorme que nous reconnaissons tous ici. Cependant, notre responsabilité en est encore accrue ; c'est pourquoi nous incitons cette Assemblée à aller aussi loin que possible pour interpeller, protéger et informer les Lilasiens.

Merci de votre écoute.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup de cette question. Évidemment, je vais y apporter des éléments de réponse, mais notre règlement intérieur prévoit que dans le cadre d'une question orale, un temps de débat limité puisse avoir lieu. Avant que je n'apporte les éléments de réponse, est-ce qu'un Conseiller municipal souhaite prendre la parole pour compléter, enrichir, discuter la question orale qui a été posée ? Non ? Je vais apporter les éléments de réponse sur les trois aspects qui ont été évoqués.

Le premier, concernant la politique de vaccination, je me suis exprimé en préambule et j'ai dit ce que j'en pensais. Pour ma part, je n'ai pas remis en cause le fait que, dans un premier temps, les publics prioritaires aient été les personnes âgées, les personnes les plus vulnérables : ça paraissait profondément légitime. Aujourd'hui, je pense qu'il faut territorialiser les choses parce que la Seine-Saint-Denis a une particularité en la matière, c'est que nous comptons, en pourcentage, moins de personnes âgées que la plupart des départements de France. C'est ce que nous échangeons lorsque nous discutons entre Maires : beaucoup de Maires font le constat que les personnes âgées et les personnes vulnérables, aujourd'hui, sont vaccinées et que nous pouvons, en Seine-Saint-Denis, ce qui n'est peut-être pas le cas ailleurs, mais que nous pouvons élargir le public de la vaccination. De surcroît, à partir du moment où l'on impose des mesures de restriction plus fortes, en tout cas c'est la règle pour l'instant, aux départements les plus touchés, il me semblerait légitime que l'on accorde davantage, en proportion de vaccins, aux zones les plus touchées également. C'est la raison pour laquelle j'ai eu l'occasion de m'exprimer, pour demander que la Seine-Saint-Denis soit prioritaire en matière de vaccination et qu'il nous soit autorisé d'ouvrir la vaccination à d'autres publics, qui me semblent aujourd'hui prioritaires, à savoir l'ensemble des professions qui exercent une activité qui les met au contact du public et donc davantage « à portée » du virus.

J'ajoute un élément que je n'ai pas dit dans mon propos liminaire, mais cela me donne l'occasion de le faire : je regrette que la stratégie prise par l'État et par le Préfet de Seine-Saint-Denis soit celle des grands vaccinodromes, puisqu'il me semble que, notamment si l'on veut toucher les populations les plus fragiles, et il y en a en Seine-Saint-Denis, la vaccination de proximité doit être privilégiée. Je n'ai cessé d'écrire au Préfet pour lui faire part de notre disponibilité pour l'ouverture d'un centre de vaccination aux Lilas ; le CMS était prêt à procéder à ces vaccinations ; nous étions prêts à réquisitionner les locaux nécessaires, à mobiliser le personnel nécessaire. Pour l'instant, cela n'a pas été le cas ; j'espère que ce sera le cas dans les semaines qui viennent et le plus vite sera le mieux.

Concernant les capteurs de CO₂, j'entends la demande et elle me semble légitime. Elle s'inscrit pour nous dans une politique plus globale relative à une étude que nous entendons mener sur la qualité de l'air dans les écoles. Nous avons accéléré le lancement de cette étude, ce qui va se traduire notamment par l'installation de capteurs de CO₂ en particulier dans les réfectoires de nos établissements, de manière à mesurer la qualité de l'air et à fixer des prescriptions en matière d'aération. Le principal intérêt du capteur de CO₂ est celui-là : nous dire au bout de combien de temps il convient d'aérer pour limiter les risques de propagation du virus. Ces capteurs de CO₂ ne seront pas installés dans toutes les classes mais ils seront disposés de manière tournante afin de pouvoir bénéficier de ces données sur l'ensemble de notre patrimoine scolaire. Nous l'élargirons d'ailleurs ensuite à d'autres bâtiments municipaux. Je pense notamment aux crèches, qui peuvent tout à fait être intéressées par ce type de données.

Concernant la formation scientifique, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler et je souscris à cette demande. Il nous faut quand même disposer des ressources en interne ou aller les chercher en externe. Aujourd'hui, il me semble que la parole scientifique souffre dans notre pays, parce que notamment sur les chaînes d'information en continu, les médecins se succèdent, les grands spécialistes se succèdent pour dire parfois des choses totalement différentes les uns des autres. À un moment, il faut réfléchir non seulement à avoir une parole scientifique, mais aussi à avoir une parole scientifique qui ait l'autorité suffisante pour ne pas être un élément de plus qui vienne surcharger un débat déjà extrêmement important. Il faut trouver le ton juste, il faut trouver les interlocuteurs justes mais je ne rejette pas du tout cette idée ; au contraire, elle me paraît tout à fait intéressante. Merci de cette question.

Merci d'avoir souligné qu'effectivement, exercer le mandat de Maire dans cette période n'est pas la chose la plus simple qui soit, mais c'est la même chose pour l'ensemble des Conseillers municipaux. Être Conseiller municipal de la majorité ou de l'opposition dans cette période nous donne à tous une responsabilité plus importante et je trouve que collectivement, au travers des échanges que nous avons toutes les semaines ou tous les quinze jours désormais, lorsque, avec les responsables des différents groupes politiques, nous échangeons sur cette politique sanitaire à mener, nous nous sommes tous hissés au niveau de responsabilité qui doit être le nôtre face à cette crise et à cette pandémie dont l'ampleur est assez inédite. Je vois que Monsieur ZILBERG souhaite prendre la parole ; je vous la donne, Monsieur ZILBERG, bien volontiers.

Monsieur ZILBERG. - Je m'excuse, je la prends un peu tard mais j'avais besoin de faire quelques recherches, lorsque l'on a quelques informations et une question qui nous arrivent comme cela, parce que le discours était particulièrement à charge ; je voudrais quand même repositionner des petites choses.

En nombre de morts, nous sommes très loin derrière Paris ; nous sommes également derrière le Val de Marne, dans nos hôpitaux.

La deuxième chose, c'est que la graduation, effectivement, comme vous le relevez, actuellement, Monsieur le Maire, le fait qu'il y ait moins de population âgée dans le 93 fait qu'il y a une proportion non identique, dira-t-on, en matière de vaccination, mais bien évidemment, plus le quota d'âge va descendre, plus cela va être forcément rectifié par la courbe des âges de manière naturelle.

Je voudrais faire remarquer un point, parce que, que ce soit ici ou à bien d'autres endroits, on ne cesse d'agiter les meilleurs pays en tête en matière de vaccination, qui sont tellement mieux que la France. Mais quand la France fait la même chose que les autres, qui ont

tellement mieux fait avant, ça devient moins bien. Si l'on reprend les vaccinodromes, et puisque l'on a mis en tête pendant des semaines et des semaines Israël ou d'autres pays, ils l'ont fait par vaccinodromes. Donc, il y a un moment, je crois qu'il faut qu'on reste mesuré et tempéré dans nos interventions.

Je pense que pour vous, Monsieur le Maire, comme pour l'ensemble des strates des représentants de l'État et de ceux qui conduisent la politique, qu'elle soit locale ou nationale, on se retrouve dans des arbitrages extrêmement complexes.

Enfin, je voudrais simplement rappeler, parce que je sens également arriver cette argumentation selon laquelle les États-Unis seraient en avance sur la France, qu'on a 170 millions de personnes à vacciner en plus en Europe et donc forcément, l'Europe mettra plus de temps à vacciner ses 550 millions de personnes qu'un territoire qui en compte 370 millions.

Je voulais seulement relativiser. Je vous soutiens quand vous dites que surtout, il ne faut pas rentrer dans les polémiques ; attention à nos discours qui peuvent être à charge contre les uns et les autres. Je crois que vous réussissez, dans la ville des Lilas, au maximum de tout ce qui est possible de faire à l'échelle d'une ville et je crois que c'est tout aussi vrai à l'échelle des départements, à l'échelle des régions, à l'échelle nationale. Je voudrais seulement un tout petit peu tempérer le discours qui était plutôt à charge depuis le début. Je vous remercie beaucoup.

Monsieur BENHAROUS.- Je propose de laisser la parole à Hélène pour répondre puisque je vois qu'elle a levé la main. Puis je conclurai cet échange puisqu'il est prévu que les questions orales aient un temps de débat limité. Hélène ?

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci beaucoup. Je ne savais pas si je pouvais reprendre la parole.

Monsieur BENHAROUS.- Il est prévu un temps de débat à la suite de la question orale et tu n'es pas exclue du temps de débat, donc tu peux bien sûr la reprendre.

Madame BERTHOUMIEUX.- D'accord. Du coup, merci beaucoup. Je vais faire très court. C'est une très bonne nouvelle pour les capteurs CO₂. Je suis tout à fait d'accord avec l'usage qu'il est prévu d'en faire. Je ne pense pas qu'il soit forcément nécessaire qu'il y en ait un dans chaque salle en permanence, mais comme ça, ça permet d'analyser les salles.

Je voulais simplement clarifier mon propos sur ce qui est pour moi une formation à la science. Que l'information scientifique ne paraisse pas unanime est tout à fait normal : une information scientifique va lister ses hypothèses, son travail et sa façon d'arriver à des conclusions. C'est cette façon de réfléchir qui peut aussi être transmise. C'est quelque chose que l'on a essayé de faire, de manière extrêmement modeste, avec la tribune que l'on a fournie, en mettant par exemple des références, en montrant que l'on appuie nos chiffres sur des références. Par exemple, du coup, pour Monsieur ZILBERG, il y a une référence sur la surmortalité en Seine-Saint-Denis, et vous verrez qu'elle est plus importante qu'à Paris et ça, ce sont des travaux de recherche. Tout cela, c'est un peu cette façon de réfléchir qui peut apporter la culture scientifique, pas forcément un fait établi vrai, mais justement la manière de réfléchir pour tendre vers la vérité scientifique, la réalité scientifique. C'est simplement ce que je voulais préciser. Merci beaucoup.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. En guise de conclusion et extrêmement rapidement, pour ne pas alourdir... Monsieur VIVANTE voulait prendre la parole, je vais la lui céder ; brièvement, Monsieur VIVANTE, parce que nous avons un temps de discussion relativement limité par notre règlement intérieur.

Monsieur VIVANTE.- Très brièvement, Monsieur le Maire, et simplement pour appuyer ce qu'a dit mon collègue Bruno ZILBERG, personne n'en sera étonné, et simplement pour appuyer ce que vous avez dit, vous, sur l'information scientifique. J'abonde dans votre sens puisque j'entends Hélène BERTHOUMIEUX qui vient de rebondir là-dessus. Elle vient de faire une démonstration sur les chiffres de la mortalité entre la Seine-Saint-Denis et Paris, qui donne raison à l'argument que vous avez donné sur le fait que les scientifiques

sont actuellement complètement perdus. Elle évoque la recherche de la vérité, de sa vérité à elle, ou la recherche de la vérité de scientifiques dont elle aime lire les ouvrages et les recherches, mais il y en a d'autres. On peut à peu près prouver tout et son contraire, on entend au quotidien tout et son contraire, donc je pense que c'est une fausse bonne idée. Certes, l'idée en soi est louable mais je dois dire, au nom de mon groupe, que nous n'y sommes absolument pas favorables.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Pour conclure ces échanges, j'aimerais simplement répéter que j'ai dit, dans mon propos initial, que je ne souhaitais pas polémiquer sur un sujet qui me semble aussi grave ; je ne le ferai pas.

Je partage effectivement le fait que, sans doute, à tous les niveaux de la responsabilité politique, chacun fait de son mieux pour faire face à cette situation absolument inédite. Il est normal aussi, au niveau d'une ville comme au niveau de l'État, qu'il puisse y avoir des interrogations sur les politiques menées et je ne m'en offusque pas.

Je dirai simplement que si je suis d'accord avec le fait qu'il faudra bien un jour, et cette crise nous aura appris cela, que nous puissions donner davantage de culture scientifique à l'ensemble de la population, je crois que nous avons besoin d'y réfléchir parce que, malheureusement, cette crise aura fait beaucoup de mal au discours scientifique dans l'opinion publique, par la multiplication des interventions qui ont eu lieu dans les médias, pas toujours contrôlées et pas toujours maîtrisées. Mais pour le reste, je pense qu'il faudra réfléchir à ce que les Lilasiens, mais au-delà, soient capables de disposer d'une culture scientifique plus solide. Cela paraît être l'un des enjeux majeurs des années à venir.

Mes chers collègues, avant que nous n'abordions l'ordre du jour de notre Conseil municipal, je souhaite, comme malheureusement habituellement, rendre hommage à quelques personnalités des Lilas ou amies des Lilas qui nous ont quittés.

Je voudrais rendre hommage à trois personnalités.

La première, c'est Manu FERNANDEZ.

Manu FERNANDEZ, pour ceux qui le connaissaient, était appelé systématiquement et simplement « Manu ». Manu n'était pas lilasien, il était gervaisien, mais il était d'abord et avant tout un amoureux de football et, surtout, un amoureux du Football Club des Lilas. Il y a consacré une part très importante de sa vie ; il y a été bénévole pendant des décennies. Il s'occupait notamment de l'équipe Séniors dont il était l'un des anges gardiens, mais s'intéressait à tous les aspects de la vie du club. Manu était un bénévole comme on en fait de moins en moins, dévoué, désintéressé, passionné, un peu râleur, mais c'était largement compensé par sa grande gentillesse et par sa générosité extrêmement rare.

J'ai pu le constater à titre personnel pendant les quelques années durant lesquelles j'ai exercé avec bonheur la fonction de président du Football Club des Lilas, et constaté à quel point il était l'une des figures et l'un des piliers de ce club.

Manu nous a quittés brutalement, à 75 ans. Ses obsèques ont eu lieu jeudi dernier et j'ai présenté à son épouse, à sa sœur, à sa famille, les condoléances du Conseil municipal. Les joueurs, notamment les plus jeunes du Football Club des Lilas, lui ont rendu un très bel hommage, samedi dernier, au parc municipal des sports, auquel nous avons assisté avec Richard LE PONTOIS.

Le deuxième hommage est celui que je souhaiterais rendre à Monsieur Pierre SÉGAUX.

Pierre SÉGAUX était une personnalité des Lilas, qui s'est inscrite dans la lignée d'une illustre famille lilasienne, la famille SÉGAUX.

Il s'est inscrit dans la lignée de son aïeul, Alexis, qui fonda en 1866 l'Institution SÉGAUX, qui a accueilli, éduqué, accompagné d'innombrables jeunes Lilasiens, notamment beaucoup de jeunes Lilasiens en difficulté. Pierre SÉGAUX était fier de cette institution, qui était située rue Jean Moulin, qu'il a présidée lui-même d'ailleurs jusqu'en 2004, où il a été contraint de la fermer.

Pierre s'est inscrit également dans la lignée de son père, Jacques, de son grand-père, Maurice, qui tous deux font partie de la grande histoire des Lilas, notamment parce qu'ils ont eu le courage remarquable, pendant la Seconde Guerre mondiale et l'occupation nazie, de mettre à l'abri et de sauver plusieurs enfants juifs, ce qui leur a valu d'être reconnus par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem comme « Justes parmi les nations ». Pierre était d'ailleurs très fier de

son père et de son grand-père ; il était présent à l'hommage que nous lui avons rendu en 2018, hommage qui avait été initié par Daniel GUIRAUD et la Municipalité d'alors, et c'est d'ailleurs avec Daniel GUIRAUD et Christian LAGRANGE que nous nous sommes rendus à ses obsèques en l'église Notre-Dame-du-Rosaire puis au cimetière des Lilas, la semaine dernière, en présence d'une foule aussi nombreuse que les restrictions sanitaires le permettent, mais suffisamment nombreuse pour prouver l'attachement que la ville des Lilas avait à la personnalité de Pierre SÉGAUX. Nous avons présenté à sa famille et à ses proches les condoléances de la Ville. Je veux le faire de nouveau ici.

Dernier hommage qui m'a profondément bouleversé comme, je l'image, beaucoup d'entre vous ; peut-être certains ne le savent-ils pas encore : je voudrais rendre hommage à René GUIRETTE.

René GUIRETTE était médecin aux Lilas. J'ai appris son décès ce matin même ; il m'a beaucoup attristé et j'ai vu, par les réactions de ceux qui l'apprenaient, toute l'émotion que ce décès a suscitée. René GUIRETTE n'était pas Lilasien mais il a bâti une part importante de sa vie aux Lilas, puisqu'il a été médecin généraliste dans notre ville pendant plus de vingt ans. De très nombreux Lilasiens ont poussé la porte de son cabinet, qui était situé, les derniers temps, rue Lucien Noël, et ont apprécié ses qualités professionnelles mais surtout ses qualités humaines, sa gentillesse, son empathie, sa disponibilité. Le Docteur GUIRETTE était un médecin à l'ancienne, un médecin de famille comme on les regrette parfois ; il faisait partie de cette génération de médecins qui se déplacent encore chez leurs patients avec la particularité, pour lui, de se déplacer souvent à vélo puisque c'est le moyen de locomotion qu'il privilégiait dans les rues des Lilas. Il avait noué une relation très forte avec les Lilas et les Lilasiens, une relation tellement forte qu'il avait souhaité être inhumé aux Lilas. Sa famille en a formulé la demande après son décès et j'y ai évidemment répondu par la positive. C'est bien le moins que la Ville des Lilas devait au Docteur GUIRETTE ainsi que cet hommage officiel en Conseil municipal, que je tenais à lui rendre. J'ai demandé que me soient communiqués le lieu et la date de ses obsèques et, si c'est possible, si les règles sanitaires le permettent puisqu'elles peuvent être amenées à évoluer dans les heures qui viennent, j'y représenterai la Ville et je présenterai en notre nom à tous nos condoléances sincères à sa famille.

Mes chers collègues, nous n'allons pas nous lever pour procéder à une minute de silence mais je vais malgré tout vous demander, en la mémoire de Manu FERNANDEZ, de Pierre SÉGAUX et de René GUIRETTE, de bien vouloir observer un moment de recueillement.

.....
Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous pouvons désormais débiter l'étude de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

I – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1. DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DÉBATS ET DES MODALITÉS DE SCRUTIN POUR LES RÉUNIONS À DISTANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Nous allons commencer par un premier point que je vais vous présenter très brièvement puisqu'il s'agit d'une délibération qui vise de manière tout à fait formelle à fixer les conditions d'organisation de ce Conseil municipal en visioconférence. J'en ai déjà largement parlé dans mon propos liminaire.

Cette délibération, nous la passons de manière prudentielle parce qu'une délibération tout à fait similaire avait été passée lors de la séance du 6 mai dernier. Nous pouvons considérer qu'elle était encore valide ; nous n'en étions pas tout à fait certains, et de manière prudentielle, il m'a paru, pour sécuriser la nature juridique de nos échanges et des délibérations qui seront adoptées, plus prudent de l'adopter de nouveau. Cette délibération ne fait donc rien d'autre que de prévoir les conditions de la séance que nous tenons depuis maintenant 18 h 00.

Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole, des demandes d'information, des questionnements ? Je n'en vois pas.

Je vais la mettre aux voix en fonction des modalités dont je vous ai fait part en préambule de cette séance. Malika, tu souhaites prendre la parole ? Non, Malika ne souhaite plus prendre la parole ; ce doit être une fausse manipulation.

Y a-t-il des gens qui souhaitent ne pas prendre part au vote sur cette délibération ?

Y a-t-il des Conseillers municipaux qui souhaitent voter contre ?

Des Conseillers municipaux qui s'abstiennent ?

Je vais donc considérer qu'elle est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

II – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DU 26 JANVIER 2021.

Je cède la parole à Martin DOUXAMI.

Monsieur DOUXAMI.- Bonsoir à tous. Est-ce que vous m'entendez correctement ?

Monsieur BENHAROUS.- Oui.

Monsieur DOUXAMI.- Je vous présente le point n° 2. Il s'agit du montant que nous reversons à l'EPT, c'est-à-dire à Est Ensemble. Ce montant a été fixé par une commission locale d'évaluation des charges territoriales qui a eu lieu le 26 janvier.

Une légère augmentation (...) réglementaire cette année, on est toujours autour de 6,6 M€. Ceci finance tous les services que nous rend l'EPT. C'est un montant qui est au budget, qui est présent chaque année et n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. (...) Je te laisse la main, Lionel, pour l'organiser.

Monsieur BENHAROUS.- (*Intervention hors micro.*)

Je disais qu'on entendait mal la présentation de Martin. Patrick, que souhaites-tu dire ?

Monsieur BILLOUET.- C'est cela, voilà.

Monsieur DOUXAMI.- Dans ce cas, je vais passer autrement.

Monsieur BENHAROUS.- On ne t'entendait vraiment pas bien, Martin.

Monsieur BILLOUET.- On n'entend pas du tout Martin.

Monsieur BENHAROUS.- Merci de couper ton micro, Patrick. Martin, il faut que nous puissions t'entendre mieux pour les délibérations à venir.

Y a-t-il, sur cette délibération, des demandes d'intervention, de précision ?

Je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite voter contre cette délibération ? Madame SARRE, Madame BERTHOUMIEUX, Monsieur DURAND. Trois voix contre. Très bien. Vous pouvez baisser la main, c'est enregistré.

Qui souhaite s'abstenir sur cette délibération ?

À l'exception des trois votes contre, l'ensemble des autres Conseillers municipaux sont donc favorables à l'adoption de cette délibération.

3. FIXATION DES TAUX 2021 DES TAXES COMMUNALES.

La parole est toujours à Martin DOUXAMI.

Monsieur DOUXAMI.- Il s'agit de la fixation des taux pour l'année 2021. Il n'y a aucun changement par rapport aux années précédentes : les taux restent ceux qui étaient fixés, conformément à ce à quoi nous nous étions engagés. La seule modification par rapport aux autres années est que l'on inclut désormais le taux départemental, qui n'est pas de notre ressort, mais de manière légale, nous sommes dans l'obligation de voter ce taux. C'est pour cela qu'il apparaît à 41,52 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 34,83 sur les propriétés non bâties.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation de taux mais qu'une nouvelle réglementation nous impose de voter le taux départemental pour notre commune. Le taux départemental existait déjà par le passé donc il n'y aura pas de changement pour nos concitoyens.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais donc la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite voter contre cette délibération ?

Qui souhaite s'abstenir sur cette délibération ? Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND. Pas d'autre abstention ? Vous pouvez baisser la main, je vous en remercie. Je considère donc que l'ensemble des autres Conseillers municipaux ont voté favorablement à l'adoption de cette délibération.

4. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.

La parole est à nouveau à Martin DOUXAMI.

Monsieur DOUXAMI.- Il s'agit des résultats financiers de la Ville pour l'année 2020. Il faut saluer le travail des services pour cette réalisation.

Évidemment, pour ceux qui connaissent bien, il y a deux comptes : le compte de fonctionnement et le compte d'investissement. Ces deux comptes sont en positif, c'est-à-dire que l'ensemble des recettes, moins les dépenses de fonctionnement, a généré un résultat positif (...).

Nous avons donc une amélioration légère de la situation sur l'année 2020 pour la Ville des Lilas.

Cela n'appelle pas de commentaire particulier parce que ces chiffres, partiellement, vous ont déjà été donnés dans le cadre du ROB. (...)

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin.

Est-ce que cette présentation appelle des questionnements ? Je ne vois pas de question posée. Je vais donc la soumettre au vote.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient à propos de cette délibération ?

Qui ne veut pas prendre part au vote concernant cette délibération ?

Il y a des micros allumés, j'aimerais bien qu'on puisse les couper, s'il vous plaît ; merci.

Je considère donc que cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

Il s'agit maintenant du même exercice qu'au point précédent, pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, mais pour le budget annexe des parkings. La parole est toujours à Martin.

Monsieur DOUXAMI.- (*Intervention inaudible.*)

Est-ce que vous m'entendez correctement ?

Monsieur BENHAROUS.- Oui, c'est mieux.

Monsieur DOUXAMI.- Les parkings ne sont pas la délibération la plus importante. C'est une part infime du budget de la Ville. Légalement, nous devons avoir deux budgets puisque c'est un établissement séparé. On parle d'un budget très faible. Les parkings, comme vous pouvez le constater, sont en perte, essentiellement par ce qu'a rappelé Monsieur le Maire en introduction, qui est le fait que la plupart du stationnement résidentiel a été rendu gratuit. Cependant, nous avons des réserves suffisantes qui permettent de voter un budget qui reste positif.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin.

Y a-t-il des demandes de précision, des questionnements sur cette délibération ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Je vais donc considérer que cette délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

6. BP 2021 – BUDGET PRINCIPAL VILLE DES LILAS.

Ce point est un point important de la vie de notre collectivité puisqu'il s'agit sans doute de la délibération la plus importante que nous avons à voter chaque année. Il s'agit du budget primitif 2021 de la Ville des Lilas. Martin, j'imagine que ta présentation sera peut-être un peu plus étoffée que sur les points précédents.

Martin, nous ne t'entendons pas, il faut que le micro soit allumé.

Monsieur DOUXAMI.- Excusez-moi, on règle tous les trucs. C'est bon !

Monsieur BENHAROUS.- Ce sont les aléas techniques. Nous t'écoutons, Martin.

Monsieur DOUXAMI.- Le budget est un moment-clé de notre vie municipale. Il s'agit de faire un travail de prédiction qui est probablement plus facile que ce que doivent faire les épidémiologistes en ce moment, comme on l'a rappelé dans le débat initialement. Mais peut-être, au-delà d'un exercice de prédiction, le budget est-il quelque chose qui doit donner des guides pour l'année à venir, pour l'ensemble de l'administration et aussi pour la Municipalité.

C'est le moment où, ensemble, nous allons donner en même temps les garde-fous, la confiance et le contrôle à l'administration pour réaliser les ambitions que nous pouvons avoir pour cette année 2021 qui, ne nous cachons pas, va beaucoup cautionner les autres années. C'est vraiment le point fort que j'aimerais que l'on retienne dans ce budget : l'année 2020 est quand même une année très particulière parce que c'est une année très incertaine, c'est une année où, aujourd'hui, la crise sanitaire n'est pas finie et où j'ai envie de dire que la crise économique n'a pas commencé. Je pense que la crise suivante va être vraiment la gestion de la dette, la dette nationale. Il faudra prendre conscience que les aides de l'État risquent d'être réduites. Il est difficile de construire un budget dans ces conditions pour pouvoir garder des marges de marge et la sécurité, qui sont importantes pour que notre ville puisse bien fonctionner.

Ce budget a vraiment été posé comme un budget de début de mandat – nous y reviendrons – et un budget d'anticipation d'une crise économique possible.

Ça, c'est pour le contexte actuel, mais vous savez que ce budget, nous le travaillons maintenant depuis un certain temps, depuis le mois de juillet, le mois de juin. Nous avons eu des temps forts, déjà, en septembre. En octobre, nous avons beaucoup travaillé avec l'administration, avec des allers-retours, avec les différents élus. Nous avons eu le débat d'orientation budgétaire, qui était aussi un moment très important de notre mandat, il y a

deux mois de cela. Le budget a été travaillé avec les élus, qui doivent tenir compte à la fois du passé et de la situation dans laquelle nous sommes.

Je voudrais revenir sur le passé. Nous en avons parlé brièvement avant, c'est pour cela que j'ai été rapide sur les résultats de l'année 2020 : il faut comprendre que la Ville des Lilas est une Municipalité qui génère aujourd'hui 44 M€ de revenus. C'est à peu près ce que nous avons réalisé en 2020, malgré la crise COVID. En face, elle a des dépenses qui sont de l'ordre de 39 à 40 M€ selon les années. Ce sont des dépenses importantes parce que la Ville a une philosophie de services, dont nous avons déjà parlé. Nous offrons énormément de services, aujourd'hui, à nos concitoyens : le centre d'action sociale, les centres culturels, ce que l'on fait pour nos écoles, pour le centre médical. C'est vraiment une ville qui offre beaucoup de services. C'est pour cela que l'argent que l'on génère sur le fonctionnement, c'est-à-dire ce qui est généré de manière récurrente, peut paraître relativement faible par rapport à d'autres communes. Cela veut dire qu'en 2020, par exemple, notre résultat sera de 5 M€.

En face de ce résultat, il y a les investissements. Un investissement est une dépense que vous allez faire d'un seul coup. Je reprends toujours cette image : l'on peut dire que le fonctionnement, c'est votre facture EDF ; votre investissement, c'est quand il faut acheter une voiture. Les investissements, l'année derrière, étaient de l'ordre de 6 M€. En face de ces investissements, on a quelques recettes (1,4 M€). Cela fait que l'année dernière, si l'on prend ce que l'on a généré et ce que l'on a dépensé en investissement, on a généré légèrement 300 000 € sur le compte de la Ville. C'est-à-dire que l'on avait une situation qui était à peu près de 10,5 M€ de réserves – nous y reviendrons – qui est passée à 10,8 M€ de réserves pour l'année suivante. Cela veut dire que la Ville est à l'équilibre, aujourd'hui, avec les investissements que l'on a réalisés en 2020. Ces investissements n'ont pas été si importants que cela, mais il a fallu faire face à la crise COVID.

L'année prochaine – et nous allons en venir maintenant au budget – malheureusement, à cause des conditions sanitaires des investissements que nous voulons réaliser, nous n'aurons pas un budget qui sera à l'équilibre dans son fonctionnement et dans son investissement. Il va falloir que nous allions chercher dans les réserves. Mais la Ville a des réserves. Je prends des images peut-être un peu faciles, mais c'est comme si vous aviez 10 M€ sur votre compte bancaire mais que chaque mois, vous perdiez de l'argent, donc vous vivez sur vos économies. Mais aujourd'hui, vous avez des économies. Celles-ci proviennent de différentes sources : de la gestion précédente, et Monsieur GUIRAUD, qui est ici, pourra le confirmer ; de la vente d'un terrain à proximité du parc Simone Veil. Nous avons vraiment constitué des réserves et aujourd'hui, nous sommes armés. Il n'est pas question de faire de la dette. Si vous avez de l'argent, vous n'allez pas vous endetter pour avoir plus d'argent sans savoir qu'en faire. La Ville est dans ce paradigme, chaque année, soit d'être à l'équilibre, soit de perdre un peu d'argent, et d'avoir des réserves.

En même temps, le budget 2021 est un budget qui va préparer la mandature. Vous avez peut-être suivi l'actualité ; on a beaucoup interrogé nos concitoyens sur le plan de cyclabilité, sur le plan de la restauration qui s'est terminé hier ou aujourd'hui. Mais on interroge aujourd'hui nos citoyens et on prépare les investissements de demain. Les investissements de demain, c'est ce qui était dans le programme municipal que la majorité a présenté : c'est le parc Lucie Aubrac, c'est la cyclabilité, c'est la restauration du gymnase Liberté. Ce ne sont que de grands projets, qui sont là pour notre jeunesse, pour l'environnement, pour améliorer le cadre de vie des Lilasiens.

Je vais revenir maintenant plus en détail, mais vous avez cela dans la note, sur les différentes composantes du budget.

La première composante importante est ce que l'on appelle les revenus de fonctionnement : c'est ce que vous recevez. Le point important est qu'ils tournent toujours autour de 44 M€, c'est donc très stable par rapport à l'année dernière, malgré la crise COVID. On est un peu en dessous, à 43 M€ ; c'est légèrement plus bas mais on a des effets compensateurs puisque, vous le verrez, dans l'une des résolutions, on va passer une reprise de provision qui nous ramène à 44 M€. C'est un effet exceptionnel mais autant en profiter.

La fiscalité est stable. Ainsi que nous l'avons voté il y a peu de temps, les taux sont stables. La fiscalité augmente légèrement puisque l'assiette, c'est-à-dire le montant sur lequel nos

concitoyens sont imposés, augmente. La légère augmentation constatée n'est pas liée à une augmentation des taux et à notre décision, mais à la décision de l'État et du Gouvernement sur la modification des assiettes. Notez des revenus stables, grâce à un revenu exceptionnel de reprise de provision dont nous reparlerons un peu plus tard.

Les dépenses de fonctionnement sont légèrement en hausse, essentiellement en lien avec la COVID et avec des mesures prudentielles. Nous avons besoin de donner de la liberté tout en contrôlant les services, pour pouvoir faire fonctionner la Municipalité.

Quand vous faites la différence entre les revenus et les dépenses, là où l'année dernière, nous avons généré 5 M€, nous générerons cette année 3,3 M€ ; retenez bien ce chiffre. C'est, finalement, ce qu'il vous reste pour investir, après avoir fait vos dépenses communes et avoir eu vos revenus.

En face de ça, nous avons 6,2 M€. 8 M€ sont inscrits dans la note, mais dans cette somme, environ 1,8 ou 1,9 M€ sont des restes à réaliser de l'année 2020. Ce que nous votons réellement pour 2021, ce sont 6,2 M€.

Ces investissements pour l'année 2021 comprennent le remboursement de la dette : nous continuons de désendetter. Je répète que nous ne sommes pas dans l'optique de lever de la dette maintenant, puisque nous avons les réserves suffisantes. Ce serait idiot de payer des frais financiers pour quelque chose qu'on n'utilisera pas. Il n'est donc pas question de lever de la dette pour cette année.

Quand vous retirez ces remboursements de la dette qui continuent, il vous reste à peu près 4,8 M€ qui vont se décomposer :

- À 3,7 M€, pour les services techniques. Nous y reviendrons, ce sont de grands projets que nous avons annoncés ;
- À 1,2 M€, pour différents services, le Service culturel, les écoles : par exemple, on investit, et c'est important pour notre jeunesse et les écoles, 400 000 € dans des réseaux et de l'informatique pour pouvoir développer l'accès au réseau et les connexions internet pour les écoles. Dans la période actuelle, il n'est pas exclu que les enseignants aient à aller en classe et à donner des cours à distance, depuis l'école, plutôt que d'être chez eux, dans des situations difficiles. Nous investissons vraiment dans les réseaux pour pouvoir améliorer la connectivité de nos écoles.

S'agissant des 3,7 M€, pour les services techniques, comme le rappelle la note, la Municipalité a vraiment des axes très forts, en accord avec notre programme.

Il s'agit notamment d'avoir des investissements écologiques ; c'est très important.

Il convient d'améliorer la végétalisation : c'est le projet Lucie Aubrac. Ne vous attendez pas à avoir tous les montants cette année puisqu'il y a évidemment un temps d'étude qui peut être assez long. C'est un sujet complexe et les services y travaillent. Nous y investissons déjà 370 000 € cette année, mais ce montant va monter.

C'est ce qu'il faut aussi retenir sur ce budget 2021 : nous lançons les études, donc les montants peuvent paraître faibles aujourd'hui dans ce budget, mais à terme, les projets généreront des montants très importants. Je renvoie au débat d'orientation budgétaire. Le parc Lucie Aubrac peut représenter un budget assez important.

Les nombreux travaux de voirie sont aussi écologiques car nous allons améliorer la plupart des voies pour en assurer, déjà, lorsque cela peut être fait rapidement, la cyclabilité. Cela concerne par exemple le carrefour des Bruyères, qui va être amélioré car actuellement, on ne peut pas dire que ce soit idéal pour tout le monde, en particulier pour les cyclistes et les piétons.

Il est également prévu des remplacements de chaudières : cela peut paraître anecdotique, mais l'une des premières consommations d'énergie en France aujourd'hui est le chauffage et elle est essentiellement carbonée. Si vous voulez avoir une action sur le climat, la première chose est d'améliorer le rendement de vos chaudières. Une chaudière qui a un meilleur rendement, c'est moins de consommation de gaz de ville, donc moins d'émissions de carbone. Il est donc aussi important de remplacer ces chaudières.

Le gymnase Liberté est un grand bâtiment aujourd'hui mal isolé, mal préparé. Nous avons envie de le réhabiliter pour notre jeunesse, pour en faire quelque chose. C'est un beau bâtiment en centre-ville, il faut absolument le rénover. Cela passe par une rénovation thermique mais aussi une rénovation du bâtiment. Voilà des actions pour la jeunesse qui, en même temps, contribuent à protéger l'environnement.

Sur la cyclabilité, nous avons des montants investis cette année, dans la voirie, mais c'est pareil : notre approche est de consulter, à travers la démocratie participative entre autres,

nos concitoyens, en accord avec notre programme, pour développer les projets que nous avons envie de réaliser pendant la mandature.

L'idée de cette mandature est vraiment de faire de 2021, une année de préparation ; en 2022-2023, il s'agira de déployer de manière très forte les projets que j'ai mentionnés, et à la fin de 2023, il faudra voir quelle est la situation économique globale de la France, quels sont les projets que nous pourrions faire sur la deuxième partie du mandat. C'est là que nous pourrions nous interroger sur un éventuel nouvel endettement de la Ville. Mais aujourd'hui, nous avons encore des taux d'endettement importants et il est inutile de se réendetter.

Cela veut dire, si vous avez bien suivi ma présentation, que nous allons générer 3,3 M€ sur le fonctionnement. En matière d'investissement, si l'on déduit les recettes d'investissement des 6,1 M€ prévus, cela fait à peu près 4,7 M€.

Vous voyez que nous sommes en légère perte sur l'année, c'est-à-dire que nous allons consommer une partie de nos réserves, à hauteur de 1,4 M€. C'est encore faible mais je vous rappelle que cela signifie que nous allons utiliser nos économies pour réaliser ce budget dans cette période de crise sanitaire.

J'en ai fini de ma présentation qui, je l'espère, n'a pas été trop difficile à suivre en vidéo. Je vais repasser la parole à Lionel qui va animer le débat qui ne manquera pas d'être intéressant entre nous. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Je vais permettre aux uns et aux autres de prendre la parole s'ils le souhaitent. Je vois que Jimmy souhaite prendre la parole.

Monsieur VIVANTE.- Merci, Monsieur le Maire ; merci, Martin, pour cet exposé qui, malgré les conditions techniques, était clair.

Une petite remarque, simplement : lors de notre dernier Conseil municipal, on avait un rapport d'orientation budgétaire qui avait été suivi d'un débat assez riche, notamment avec des interventions des membres de notre groupe et de ceux du Printemps lilasien, qui allaient dans le bon sens en ce qu'ils interrogeaient la pertinence des orientations politiques, des choix concrets de la Municipalité.

Vous nous aviez renvoyé dans nos 22 mètres en nous disant clairement que ce n'était pas le temps du débat politique au sens le plus noble du terme, au sens des prises de décision concrètes qui intéressent les habitants de notre ville. Nous l'avons entendu : effectivement, c'était plutôt un temps pour parler des grosses masses budgétaires ; très bien. C'est donc aujourd'hui, normalement, le temps politique. Je n'incrimine absolument pas Martin en disant cela, parce que la présentation du texte n'est pas moins indigente, mais je trouve que la présentation est parfaitement indigente d'un point de vue d'orientations politiques et de choix concrets pour notre ville. Ce que je constate, c'est que vous lancez beaucoup d'études, vous vous obstinez dans votre dogme du désendettement, vous ressortez des placards – je pense au gymnase Liberté – des projets qui ont figuré dans tous vos programmes aux différentes élections municipales depuis 2008 : deux élections municipales de Daniel GUIRAUD, une de Monsieur BENHAROUS, où on a entendu parler du gymnase Liberté. C'est ça, le grand projet d'investissement ? C'est un projet dont on parle depuis treize ans, maintenant ! Évidemment, pardon de le dire mais c'est important, malgré vos auto *satisfecit*, vous n'investissez toujours pas davantage. Je tiens à dire ici quand même une chose, c'est que la Ville des Lilas a le taux d'investissement le plus faible du département de la Seine-Saint-Denis en pourcentage de sa population. C'est un indicateur. On parlait tout à l'heure de faits et de vérités : ça, c'est une vérité de chiffres qui est un tout petit peu douloureuse.

J'entends bien le choix de ne pas réendetter la ville : si Martin, qui est un spécialiste de la question, le dit, je veux bien le croire avec joie, mais si on choisit de désendetter, comme cela a été fait depuis quinze ans pour des bonnes raisons au départ, aujourd'hui, à mon sens, c'est pour des raisons qui touchent plus au dogme, incompréhensible d'ailleurs pour une Municipalité qui se dit de gauche, parce que c'est un dogme traditionnellement, économiquement, qui relève de choix budgétaires plutôt de droite, comme on dit, pour simplifier les choses vulgairement.

Ma question est la suivante : pourquoi n'investit-on toujours pas davantage et, surtout, où sont les lignes politiques ? Où est le débat que vous nous aviez promis lors du dernier Conseil municipal ? Moi, ce que je vois dans ce budget, c'est que c'est un budget de continuité : c'est un budget dans lequel il n'y a finalement pas grand changement par rapport aux municipalités précédentes. Vous pourrez me rétorquer effectivement que c'est un peu normal

puisque votre majorité n'est qu'un jeu de chaises musicales des précédentes en place depuis vingt ans. Le Maire a changé, mais il est toujours là ; Lionel BENVHAROUS est maintenant Maire mais il était déjà là depuis très longtemps, et ainsi de suite pour une grande part de la composition de votre majorité.

Pour terminer, un grand nombre d'ambitions à mon sens – et j'entends la petite musique : on la connaît, cette petite musique. Lorsqu'il y a une crise, c'est la faute à la crise – la faute de français est évidemment volontaire : c'est la faute à la crise ! En 2008, SARKOZY nous a fait ça pendant tout un mandat : c'est la faute à la crise ! Ça peut se tenir, mais moi, j'entends cette petite chanson qui dit que la crise sanitaire, maintenant, pourrait être un leitmotiv et devenir un alibi à un immobilisme. Finalement, pardon, mais en termes budgétaires, cet immobilisme, on le constate depuis vingt ans. Notre groupe s'indigne du fait que rien ne change et que les choix budgétaires restent indigents et pas du tout à la hauteur de ce dont notre ville a besoin.

Je vous remercie.

Monsieur BENVHAROUS.- Merci, Monsieur VIVANTE. Je vois que Monsieur ZILBERG a demandé la parole. Je vous la cède, Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Dans la continuité de mon camarade Jimmy VIVANTE, écoutez, pour moi, et à nouveau, rien n'est dirigé contre vous directement, Martin, mais étant donné qu'on est dans la continuité et qu'on s'inscrit dans cette continuité, pour ma part, à travers les premiers éléments de langage que vous avez commencé à apporter, j'ai eu le sentiment de me retrouver au Conseil départemental du 92.

Je veux bien qu'il y ait des spécialistes, mais moi, c'est marrant, j'avais la Banque des territoires, branche de la Caisse des dépôts et consignations, qui m'expliquait qu'en ce moment, on n'a jamais été aussi bas dans les taux pour pouvoir emprunter pour les communes. Je veux bien. Il semblerait que la personne que j'ai eue, à la Banque des territoires, m'ait ouvertement menti ; pourquoi pas.

Moi, je ne comprends pas ce débat qui tend à vouloir absolument continuer à désendetter, comme l'a dit Monsieur VIVANTE. Pour ne pas répéter ce qu'il a dit, j'accentuerai au moins sur un point parce que vous l'avez maintes fois répété : on investit sur la jeunesse.

C'est quand même, je trouve, assez fort de café de nous expliquer qu'on investit sur la jeunesse quand on refait des gymnases. Si on voulait investir sur la jeunesse, il y aurait certainement beaucoup d'autres choses à faire dans cette ville et en matière d'investissement, d'investissement sur des dispositifs utiles et vers lesquels la jeunesse se tourne, des équipements culturels spécifiques pour une partie de la jeunesse qui est la plus éloignée des services ou des mouvements culturels de notre ville, et où on investit extrêmement peu. Je pourrais en citer pléthore. Il n'empêche que je vois que pour les investissements sur la jeunesse, en tout cas vu ce qui est fait dans les autres villes et dans des villes à côté, du 93, on est très loin.

Enfin, on ne veut pas endetter, on ne veut pas emprunter. Mais alors, quand les taux sont au plus bas, n'ont jamais été aussi bas ; bon. Quand on a les moyens d'investir et quand il y a, en plus, besoin... Vous vous revendiquez de gauche, je me sens très à gauche donc c'est facile pour moi de le dire. Quand on dit qu'il va falloir relancer la machine économique pour que les personnes qui souffrent le plus dans notre pays se retrouvent le moins possible au chômage ou dans des conditions économiques extrêmement fragiles, la meilleure des solutions, c'est d'investir. On n'investit pas, en réalité, tant que cela dans la ville des Lilas.

Tous les programmes que vous nous partagez, très bien, c'est de la reprise, on pourrait dire qu'on en ferait beaucoup moins, qu'on pourrait en faire beaucoup moins. La question, c'est : pourquoi on n'en fait pas plus, surtout ?

Les arguments que vous avancez aujourd'hui sont maigres et étonnamment contradictoires par rapport à beaucoup de choses qui se font autour de nous, notamment, comme le rappelait Jimmy VIVANTE, sur les taux d'endettement des villes dans le 93.

Vraiment, Monsieur le Maire, je réinsiste, comme l'ensemble de notre groupe, sur tous ces projets d'investissement et je crois qu'il serait nécessaire, et bien évidemment on est prêt à le travailler avec vous, de véritablement s'inscrire dans un tournant majeur en matière d'investissement dans la ville des Lilas, et de donner à cette ville des Lilas la hauteur qu'elle pourrait avoir.

Enfin, parce que vous avez pris cet exemple – je trouve ça extraordinaire – de la voiture, je vais le reprendre : c'est vrai qu'une voiture, quand elle coûte 100 tout de suite, ça coûte très cher, mais quand on emprunte à taux zéro et qu'on divise les 100 sur 7 ans, ça passe beaucoup mieux et ça nous permet d'avoir tout de suite la voiture pour pouvoir s'engager dans de véritables projets pour nous permettre d'avancer.
Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Je vous remercie. Je vous remercie, Monsieur ZILBERG. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, ou est-ce que Martin, tu veux répondre aux deux premières qui ont eu lieu ?

Monsieur DOUXAMI.- Je veux bien répondre.

Monsieur BENHAROUS.- Alors, je te cède la parole, Martin.

Monsieur DOUXAMI.- Je voudrais revenir, d'abord, sur la stratégie d'endettement de la Ville. Je le répète, le point qui est important ici, c'est qu'aujourd'hui, la Ville a des réserves financières. D'accord ? Donc il serait complètement absurde d'aller s'endetter, de remettre de l'argent sur un compte, pour payer des intérêts même s'ils sont faibles, même si les taux sont faibles aujourd'hui, d'aller réendetter la Ville alors qu'elle n'en a pas besoin financièrement. Même si vous aviez, demain, un investissement extrêmement important, on ne relèverait pas de la dette, on utiliserait de l'argent qu'on a sur nos comptes bancaires. Ce serait une très mauvaise gestion financière de faire ça, premièrement.

Deuxièmement, sur l'investissement : quand vous dites qu'il n'y a pas de projet important, qu'il n'y a pas d'axe politique, on ne peut pas être d'accord avec vous, je suis désolé. Les axes politiques ne sont sûrement pas les vôtres ; ça, j'en suis certain. C'est de favoriser l'écologie. Vous vous moquez du gymnase Liberté ou de la chaudière, mais ce sont des éléments extrêmement importants parce que c'est ça qui va réduire la facture carbone de la Ville, c'est ça qui va donner un élan à la Ville. Vous ne pouvez donc pas, de votre côté, dire qu'il n'y a pas d'investissement et qu'il n'y a pas de choix politique.

Vous fustigez les investissements sur la jeunesse, mais ce n'est pas vrai : nous avons fait énormément pour la jeunesse et il y a beaucoup, dans ce budget, d'éléments pour développer cette jeunesse.

Enfin, le dernier point, et je pense que vous n'avez pas compris le rythme que l'on impose aujourd'hui, on a eu cet échange, déjà, dans le débat d'orientation budgétaire : aujourd'hui, nous lançons énormément d'études. Il y a pour près de 1 M€ d'études dans ce budget. Cela veut dire que ça va conduire à des dépenses importantes. Mais nous ne voulons pas faire les choses à la légère. L'idée, c'est que le mandat dure six ans. C'est en faisant ces études qu'on va réaliser des choses qui seront utiles pour les Lilasiens et qui seront financièrement les plus cohérentes.

Vraiment, nous avons un budget qui est tout à fait dans l'investissement, qui est là pour pouvoir, dans les années à venir, investir de manière importante, en concertation avec nos concitoyens et dans des axes qui, politiquement, sont importants pour nous.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Martin. Monsieur VIVANTE, je vois que vous redemandez la parole.

Monsieur VIVANTE.- Je vous remercie. Simplement, très rapidement pour dire que, pardon, Martin, mais personne n'a raillé des projets que vous avez : il est important de le dire, quand même. On ne les raille pas. Moi, ce que j'ai dit très clairement, je vais le redire et insister dessus, parce que je vois que vous n'avez pas bien compris ce que je voulais dire. Sur le gymnase Liberté, c'est un projet qui va remettre en question tout ce que vous venez de dire à l'instant : c'est un projet qui est en route, qui est dans les tiroirs de la Municipalité depuis treize ans au minimum, depuis aussi loin que ma mémoire remonte, dans les programmes municipaux que j'ai pu consulter depuis 2008.

Ne me dites pas maintenant que le projet d'investissement 2021 est un projet qui va permettre de préparer les années à venir en me citant l'exemple du gymnase Liberté. Vous avez eu treize ans pour le préparer ; vous ne l'avez pas fait.

Donc pardon, mais oui, c'est un budget indigent en matière d'investissement. Vous ne revenez pas du tout sur les données factuelles qui sont, tout simplement, le taux d'investissement par habitant. Pourquoi ne commentez-vous pas cette donnée-là ?

Monsieur BENHAROUS.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?
Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Bruno n'avait pas demandé la parole ?

Monsieur BENHAROUS.- Il a formulé cette demande puis l'a enlevée, sinon je la lui aurais donnée, évidemment.

Monsieur ZILBERG.- J'ai cru que j'avais oublié de baisser la main, c'est tout.

Madame SARRE.- D'accord. De notre côté, au Printemps lilasien, je voudrais dire qu'on n'est pas contre la bonne gestion, on a beaucoup étudié le budget et on a bien embêté, et Martin, et Thomas BOQUILLON, en leur posant plein de questions. On comprend la nécessité de ne pas obérer l'avenir et de ne pas avoir recours à l'emprunt aujourd'hui, dans la mesure où, d'abord, il y a des réserves ; ensuite, vous êtes dans une période de préparation des chantiers, ce qui prend du temps, en espérant que ça n'en prenne pas trop non plus ; enfin, cela permet aussi de garder des marges de manœuvre. Comme il a beaucoup été question d'investissement, je vais simplement vous poser quelques questions sur l'investissement, et aller rapidement sur le fonctionnement.

En investissement, j'ai une question qui est un peu à côté du budget, mais quand même : on aimerait savoir dans quelle mesure les habitants vont être associés aux différents chantiers – je dis bien « associés » et pas « consultés », mais je pense qu'on y reviendra à un autre moment de l'ordre du jour.

On aimerait bien avoir une visibilité sur l'aménagement de la ville dans son ensemble. Par exemple, dans les projets qui seront financés cette année, figure la place du Vel' d'Hiv. En quoi est-ce une priorité par rapport à d'autres endroits qui doivent être rénovés, réhabilités, réaménagés ? Qu'est-ce qui va suivre, quels vont être les autres endroits touchés ? Avoir une visibilité de cette manière manque aujourd'hui (...).

Toujours dans cette idée d'avoir une vision globale, (...) la végétalisation fait partie de votre programme ; on aimerait donc savoir, en dehors de petites touches çà et là, si vous avez une vision globale.

Dernière demande en matière d'investissement, on aimerait bien qu'à un moment donné, il y ait un PPI (plan pluriannuel d'investissement) qui soit fait et nous permette d'avoir une vision pluriannuelle des investissements qui seront faits par la Ville, qui demanderont nécessairement à être ajustés année par année, mais permettraient, par rapport à ce que disaient Jimmy et Bruno, d'être rassurés sur le fait que, dans ce mandat, des investissements importants seront réalisés.

Voilà pour l'investissement. On ne défend pas nécessairement l'idée qu'il faille absolument y aller à fond dès cette année ; on entend que vous êtes en train de préparer les choses mais on demande à voir ensuite. C'est pour cela qu'on souhaiterait avoir des documents pluriannuels.

En matière de fonctionnement, si vous n'avez pas recours à l'emprunt, c'est aussi pour garder des marges de manœuvre en fonctionnement, mais pourquoi ? C'est là qu'on est un peu étonné. Préparer la crise économique et rembourser la dette, comme le disait Martin, ça ne me semble pas des perspectives très réjouissantes. De notre point de vue, on a un peu de difficulté à comprendre qu'au vu de la crise sanitaire actuelle et des urgences sociales, écologiques et démocratiques, le budget en fonctionnement stagne. On est tous d'accord pour parler d'urgences. Je crois, Monsieur le Maire, que vous avez utilisé ce mot à plusieurs reprises dans vos discours, dans vos écrits. Alors, pardonnez-moi l'expression, mais du coup, s'il y a urgence, il faut « mettre le paquet ». C'est pour cela qu'on ne comprend pas qu'il n'y ait pas d'effort marquant, substantiel, c'est-à-dire ni au cas par cas, ni modéré, au niveau social, écologique et démocratique.

Sur le plan social, on peut renforcer certaines lignes (...), renforcer la subvention au CCAS. Il y a aussi la création d'hébergements d'urgence, le recrutement d'éducateurs de rue en plus grand nombre et plein d'autres choses à faire.

Sur le plan économique, (...) des lignes pourraient bouger un peu, nous semble-t-il : qu'il s'agisse des espaces verts, qu'il s'agisse de mettre en place une (...) écologique qui soit un peu musclée, qu'il s'agisse de remplacer les machines par de l'humain, aussi, pourquoi pas aller jusque-là, faire une démarche de sobriété ou même mettre en place une politique en direction des (...).

Sur le plan démocratique, (...) cela coûte du temps et de l'argent, mais nous estimons qu'elle est impérative et ne peut pas se borner à de la consultation.

C'est à cet endroit que nous aurions aimé que des lignes bougent. Cela pourrait passer par des redéploiements. L'un des redéploiements que l'on vous propose, serait celui des caméras de vidéosurveillance, cela ne vous étonnera pas. (...)

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Frédérique. Martin, veux-tu apporter quelques éléments de réponse ?

Monsieur DOUXAMI.- Je vais apporter quelques éléments, peut-être, financiers ; sur les choix politiques, je te laisserai y répondre, sauf s'il y a d'autres questions techniques entretemps.

Si l'on revient sur les aménagements, ce que nous avons voulu présenter, ce sont les différents projets. Nous n'avons pas de plan d'aménagement global de la ville, nous n'avons pas présenté de cette manière, mais nous avons montré des éléments qui étaient forts et là où nous allions investir. Je reviens sur les Bruyères, le Vel' d'Hiv, et d'autres endroits dans la ville.

Concernant la végétalisation de la ville, il me semble que nous avons investi environ 700 000 €. C'est un montant très important. Il est vrai que cela réunit différents éléments : il n'y a pas d'élément marquant dans ces aménagements d'espaces verts, mais c'est quand même 700 000 €, donc un montant important.

Sur le PPI, nous en avons déjà parlé en commission et je pense que c'est une bonne idée. Nous pouvons effectivement y réfléchir pour bien communiquer avec vous et vous apporter cette vision pluriannuelle qui est la nôtre.

Sur le fonctionnement, et cela me permettra aussi de répondre à la remarque de Monsieur VIVANTE, la ville des Lilas est vraiment une ville de services. Historiquement, son ADN, c'est de fournir des services aux citoyens. Cela veut dire que l'investissement, conséquemment, est faible : la différence entre nos revenus et nos dépenses est relativement faible, nous offrons des services de cars aux écoles, par exemple. Il y a de nombreux services, que nous avons mentionnés au départ : le CCAS a déjà une action qui est très forte. Vous parliez des ratios : si vous prenez toutes les dépenses que nous avons en fonctionnement, la Ville des Lilas est aujourd'hui l'une des plus importantes de la Seine-Saint-Denis. Au lieu de faire des investissements d'un seul coup, nous avons déjà beaucoup d'investissement dans nos dépenses de fonctionnement. C'est ce que ça veut dire. C'est là où l'argent passe, dans la ville. Il ne va évidemment pas ailleurs.

Augmenter les dépenses de fonctionnement, c'est risqué. Aujourd'hui, nous avons seulement une marge de 3 M€ et il faut absolument que les villes votent un budget qui soit positif. Cela passerait donc forcément par des rééquilibrages entre les différentes dépenses. C'est là où, Lionel, je te laisserai la parole pour conclure, sauf s'il y a d'autres questions techniques, et parler vraiment des raisons pour lesquelles nous favorisons tel ou tel point. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Martin. J'ai encore deux demandes de prise de parole. Pour ne pas trop allonger le débat, si certains veulent la prendre à nouveau, merci de vous signaler. J'en ai trois à présent. Christophe PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire. C'est simplement pour faire une intervention et dire que nous, nous trouvons que ce budget 2021 est fait pour accentuer la transition climatique de notre ville, contrairement à ce que j'ai entendu jusqu'à présent. Les projets à l'étude et les réalisations concrètes que l'on retrouve inscrits sont riches et divers. Les projets tels que la géothermie pour un réseau de chaleur local, le mieux-manger localement, donner une vraie place aux modes de circulation douce, créer des zones de fraîcheur, sont programmés en étude. Des réalisations sont en cours ou à venir, telles que la

création de pistes cyclables en double sens, sécurisées, sur le boulevard Liberté. D'autres axes sont en cours de réflexion, avec le plan cyclable et mobilités en construction participative ; le Bois des Lilas est lancé, avec la plantation de plusieurs dizaines de lilas à l'automne et une plantation symbolique récemment ; la place du Vel' d'Hiv réaménagée et végétalisée très prochainement. Est-ce que c'est une priorité : c'est un projet qui a remporté le budget participatif de l'année dernière et qui se concrétise, donc oui, c'est une priorité. L'aide à la création de jardins partagés, la mise en place à venir d'un cadastre solaire, la plantation d'arbres sur le parvis Lucie Aubrac, la multiplication des projets environnementaux proposés par les Lilasiennes et les Lilasiens, lors du budget participatif de cette année, mais aussi la démarche entreprise, que nous verrons tout à l'heure, de l'évaluation climat du complet budget de notre ville, qui permettra d'optimiser et de réfléchir les dépenses en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour nous, c'est donc un très bon budget qui va dans le bon sens, mais je peux comprendre la frustration de l'opposition de ne pas être dans la majorité et aux manettes. Nous voterons donc à deux mains et à deux bras ce budget. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christophe. Je crois que c'était Hélène, d'abord, puis Vincent. Hélène, je te cède la parole.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, Monsieur le Maire. Je voulais un peu plus de précision, mais je ne suis pas certaine que vous soyez en mesure de l'apporter, mais au cas où, y a-t-il moyen d'avoir en termes chiffrés un plan pluriannuel pour la cyclabilité ? Là, vous avez parlé des Bruyères et du Vel' d'Hiv, et en même temps de la consultation. On peut dire, globalement, qu'on part de zéro. Vous envisagez quel budget sur les six ans, et répartis comment ? Voilà, c'est essentiellement ma question.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Vincent ?

Monsieur DURAND.- Je constate une augmentation du budget concernant les indemnités. Je voulais savoir si l'augmentation de ce budget pour l'année à venir était due à l'intégration de nos indemnités à venir, à nous, Conseillers municipaux d'opposition. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Vincent. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais donc essayer de répondre aux quelques questions. Beaucoup ont été traitées par Christophe ou par Martin. Je vais apporter quelques éléments de réponse supplémentaires et ma lecture de ce budget.

Je vais apporter des éléments de réponse, rapidement, sur les deux dernières questions qui ont été posées, parce que je crois qu'il a été répondu aux précédentes.

La question de l'indemnité des élus de l'opposition est une question qui se pose. Elle ne se traduira pas par une évolution de l'enveloppe globale, mais de la répartition au sein de cette enveloppe. Nous avons dit, lors du précédent Conseil municipal, que nous y réfléchissions. Nous y réfléchissons et nous verrons dans quelle mesure donner suite à cette demande que nous avons bien entendue et que vous vous évertuez à rappeler à chaque Conseil municipal de manière, j'imagine, qu'on ne l'oublie pas. Rassurez-vous, nous ne l'oublions pas et nous y apporterons une réponse.

Sur le PPI, de manière générale et concernant la cyclabilité, le montant des investissements sur la cyclabilité dépendra des décisions qui seront prises en la matière. Ces décisions sont aujourd'hui en cours d'élaboration puisque nous sommes, dans le cadre d'une démarche de concertation avec les habitants, avec des groupes de travail, des citoyens tirés au sort, des réunions publiques qui arrivent, en train de définir la nature des aménagements que nous allons décider. Selon la nature des aménagements que nous allons décider, la somme sera différente.

Je dis simplement que cette année, déjà, nous avons un budget voirie qui n'a sans doute jamais été aussi important dans l'histoire de cette ville depuis de très nombreuses années. Cela fait référence à cette volonté d'adapter nos routes à des pratiques cyclables plus faciles.

Nous poursuivrons l'effort dans les années à venir, avec la volonté que l'essentiel soit terminé, en termes de travaux – les gros, en tout cas – au moment de l'arrivée du métro, c'est-à-dire à échéance de la fin de l'année 2023.

Sur le reste du PPI, je suis d'accord. Je crois que c'est Frédérique SARRE qui posait la question. Je suis d'accord avec le fait qu'il serait de bonne gestion d'avoir un PPI. Ce PPI, il faut le bâtir, et le bâtir en fonction d'une situation financière qui reste encore aujourd'hui extrêmement incertaine et extrêmement mouvante. Nous ne savons pas comment va évoluer la situation financière et économique du pays, avec l'impact que cela aura sur les collectivités territoriales, dans les années à venir. Ceci dit, nous réfléchissons, et je souscris aux propos de Martin, sur le fait que l'idée d'un PPI nous est extrêmement chère et que nous allons le progressivement bâtir. Il est normal, au fond, qu'il ne soit pas bâti. Pour ne prendre qu'un exemple, à titre de comparaison, je siège à Est Ensemble et Est Ensemble a prévu de se doter de son PPI d'ici la fin de l'année. Il est normal de prendre d'abord la mesure de la situation financière de la Ville, des perspectives financières qui s'offrent, de définir des priorités politiques et, en fonction de cela, de bâtir ce PPI.

Concernant la végétalisation, beaucoup d'éléments de réponse ont été apportés.

Sur la place du Vel' d'Hiv et son accès prioritaire, nous n'avons fait que respecter le vote du budget participatif.

De manière plus globale, il me semble que ce budget peut se résumer, au fond, en deux mots : rigueur et ambition.

Rigueur, effectivement : une rigueur qui a trait à deux éléments, principalement.

Rigueur, d'abord, dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale. Cela a été évoqué par Frédérique SARRE. Il ne s'agit pas d'une position idéologique, mais d'une volonté de conserver des marges de manœuvre pour pouvoir investir et préparer l'avenir aujourd'hui, et continuer de le faire encore davantage demain. Évidemment, chacun peut interroger ce choix : c'est le but du débat démocratique. Mais il me semble important de le faire dans la clarté et d'avoir le souci de la sincérité du débat, en disant clairement les choses.

J'entends la volonté, pour certains, de doubler les effectifs de la police municipale ; j'entends, pour d'autres, la volonté de créer huit postes d'éducateurs et je ne sais combien de gardiens de parc. Ces propositions sont tout à fait respectables et tout à fait entendables. Je crois qu'il est normal de solliciter, de la part de ceux qui les formulent, la volonté de nous dire comment ces créations de postes seraient financées.

S'agit-il, première hypothèse, de supprimer des postes ailleurs et de redéployer ? Dans ce cas, il faut dire où : supprime-t-on des postes dans les écoles ? Supprime-t-on des postes à la culture, au Service des Sports, au CMS, au Club des Hortensias, à la propreté ou dans le cadre de la police municipale ?

Sinon, est-ce que l'on finance par l'emprunt ces postes supplémentaires créés ? Dans ce cas, on voit bien qu'emprunter, aujourd'hui, c'est mécaniquement, comme l'a parfaitement expliqué Martin, réduire nos marges d'investissement, dans les années à venir, à tel point qu'elles seraient quasi nulles si nous allions trop loin dans la reprise de l'endettement.

Si ce n'est pas par des suppressions de postes ou par l'emprunt, s'agit-il de présenter un budget en déséquilibre, qui contreviendrait aux règles de la comptabilité pour les collectivités locales ? Cela conduirait à ce que le Préfet retoque ce budget et prenne la main sur cette prérogative budgétaire.

Ou encore, s'agit-il, mais il faut le dire, c'est un choix qui s'entend, de financer ces créations de postes par une augmentation de la fiscalité locale ? Le levier qu'il nous reste est celui de la taxe foncière, puisque la taxe d'habitation nous échappe en grande partie aujourd'hui. Dans ce cas, c'est un choix qui s'entend tout à fait. Il me semble simplement honnête de le dire.

J'entends la demande d'augmenter les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel. Je pense qu'il est normal d'essayer de réfléchir collectivement à la manière dont nous financerions cette augmentation.

Rigueur également, effectivement, dans la poursuite de la politique de désendettement : cela a été évoqué longuement par Monsieur ZILBERG et par Monsieur VIVANTE.

Là encore, toutes les positions sont entendables ; toutes les positions sont respectables.

Pour nous, il ne s'agit en rien d'un choix idéologique : il s'agit d'un choix pragmatique. Je rappelle qu'il y a une douzaine d'années, l'héritage de cette ville, la ZAC de centre-ville, structurellement déficitaire, avait porté la dette de la Ville des Lilas à un niveau insoutenable. Depuis, la situation financière de la Ville des Lilas a été redressée. Je crois, d'abord, qu'il serait faux de la présenter comme florissante. Notre niveau d'endettement reste important. Il se situe aujourd'hui juste en dessous du niveau d'alerte fixé par les autorités préfectorales. J'insiste aussi sur le fait que la Ville des Lilas ne peut pas être complètement comparée à ses voisines, parce qu'elles ont des perspectives de financement que nous n'aurons pas. Nous n'avons pas la perspective de financement par l'installation de très grosses entreprises, tout simplement parce que la ville des Lilas a aujourd'hui un bâti qui est tel que l'on n' imagine pas, comme cela peut être le cas dans d'autres villes de notre territoire, des grandes entreprises venir y installer leur siège social et construire des tours. Nous n'y serions d'ailleurs pas favorables.

De la même manière, nos gisements en matière de vente de foncier pour créer du droit à construire qui rapporte des ressources à la Ville, sont relativement limités. La ville des Lilas a un territoire qui est ce qu'il est ; elle a un territoire modeste, où les propriétés de la Ville sont relativement modestes, et quand nous en avons, à l'image de ce que nous possédons aux abords du parc Lucie Aubrac, nous privilégions toujours la qualité du bâti et la qualité de vie sur le fait de bâtir plus haut. Cela permettrait de rapporter davantage mais nous ne le souhaitons pas parce que nous préférons privilégier la qualité de vie aux logiques financières.

Globalement, il me semble que pour pouvoir investir aujourd'hui et pour pouvoir investir encore davantage demain, nous avons besoin de dégager des marges dans notre section de fonctionnement et qu'il n'y a pas tant de moyens que cela de le faire

Soit nous le faisons en augmentant les impôts locaux et, je l'ai dit, nous ne le souhaitons pas : nous avons pris l'engagement de ne pas le faire et nous nous y tiendrons.

Soit nous le faisons en réduisant drastiquement la masse salariale, et nous ne le ferons pas, parce que nous sommes soucieux de la qualité de service public rendu aux Lilasiens.

Bien sûr, on peut faire toutes les comparaisons entre Les Lilas et les villes d'à côté, mais j'invite chacun à faire la comparaison, pas à l'échelle des villes d'à côté, à l'échelle de l'Île-de-France, du nombre de villes de 25 000 habitants ou à peu près, disposant d'autant d'équipements de service public. Chez nous, le périscolaire est assuré en régie ; nous avons un centre municipal de santé ; nous avons un théâtre et un cinéma municipal ; nous avons un centre culturel ; nous avons un club pour les Séniors ; nous avons un centre de loisirs dédié ; tout cela se retrouve dans notre masse salariale et dans nos dépenses de fonctionnement, mais nous l'assumons et nous n'avons pas la volonté de la réduire.

La troisième manière de nous donner des marges, en termes d'investissement, c'est le remboursement de notre dette. C'est le cap que nous avons choisi, pas parce que rembourser la dette est une posture idéologique, mais parce que cela nous permet d'avoir davantage d'excédents de fonctionnement pour les années à venir, qui sont autant de marges pour l'investissement.

Voilà le choix que nous avons fait en termes de rigueur.

Mais rigueur n'est pas antinomique d'ambition et il me semble que ce budget, il est normal que vous l'interrogiez, je l'entends et je vais tâcher d'apporter des éléments de réponse qui vous convaincront ou pas, mais ce budget ne manque absolument pas d'ambition. Il fixe des priorités claires, qui se traduisent par des actions concrètes, aujourd'hui ou demain.

La priorité pour aller vers une ville durable : Martin l'a dit, lorsque nous changeons une chaudière, au gymnase Ostermeyer, dans les écoles Paul Langevin et Julie Daubié, nous allons dans le sens d'une rénovation de nos équipements thermiques qui est absolument indispensable.

Lorsque nous rénovons le gymnase Liberté, nous rénovons sans doute l'un des bâtiments les plus énergivores à l'échelle de la ville et il me semble que c'est nécessaire.

Lorsque nous nous engageons, nous le verrons tout à l'heure, dans la démarche d'un budget climat, avec l'engagement d'analyser la totalité de nos dépenses importantes au regard de

l'impact qu'elles ont sur le climat, il me semble que nous allons clairement vers des priorités en matière de ville durable.

Lorsque nous dépensons des sommes très importantes, en termes de voirie, que nous lançons une démarche de concertation pour faire des Lilas une ville cyclable et favoriser le développement des mobilités sources, nous allons, je crois, dans le sens d'une ville durable.

Lorsque nous sommes porteurs – et même plus que porteurs : piliers – de ce projet de géothermie qui va permettre de produire de la chaleur « propre », je crois que nous avançons dans la même direction.

Lorsque nous lançons le Bois des Lilas, nous avançons dans la même direction.

Lorsque nous végétalisons le carrefour des Bruyères et de la rue de Paris, nous allons dans la même direction.

Lorsque nous plantons des arbres sur le parvis Lucie Aubrac, nous allons dans la même direction.

Lorsque... et je pourrais continuer l'énumération comme ça longtemps.

L'éducation et la jeunesse, Monsieur ZILBERG en a parlé : en quoi privilégions-nous l'éducation et la jeunesse ?

Je crois que la Ville des Lilas, en la matière, n'a à rougir face à personne.

La Ville des Lilas consacre 25 % de ses dépenses à l'éducation.

Lorsque nous reprenons en sous-œuvre l'école Langevin ; lorsque nous réfléchissons au réfectoire de Victor Hugo ; lorsque nous réfléchissons à un nouveau marché de restauration scolaire qui proposerait une alimentation de meilleure qualité et qui soit en plus respectueuse de l'environnement ; lorsque nous allons intensifier de manière importante l'effort en matière d'équipement informatique de nos écoles, pour lutter contre la fracture numérique ; lorsque nous réhabilitons le gymnase Liberté... Peut-être n'avons-nous pas été assez clairs, peut-être les choses n'ont-elles pas été assez clairement communiquées, mais l'objectif de la réhabilitation du gymnase Liberté est à la fois d'améliorer la qualité du bâti, de faire de la rénovation thermique mais aussi de créer un Pôle Jeunesse qui permettra d'accueillir les jeunes au-delà de 16 ans, pour lesquels nous n'avons pas à ce jour de structure dédiée dans la ville des Lilas. Il nous semble que cela nous manque et c'est ce que nous avons l'ambition de créer dans ce gymnase Liberté.

Le troisième axe fort de ce budget, c'est le vivre-ensemble, la participation citoyenne : ce sont notamment 210 000 € pour le budget participatif. Vous affirmez, Monsieur VIVANTE, qu'on ne voit pas apparaître les choix politiques, que le débat politique, c'était maintenant. Ils sont dans les lignes budgétaires que, j'imagine, vous avez étudiées avec attention.

Lorsqu'il s'agit de développer les éclairages de Noël, évidemment éclairages LED ; lorsqu'il s'agit de recréer un marché de Noël, qui nous paraît important en matière de convivialité et pour le développement de notre vie économique ; lorsqu'il s'agit de soutenir la vie associative, à un niveau qui, là encore, souffre largement la comparaison avec l'ensemble des villes alentour, nous participons à favoriser le vivre-ensemble et la participation citoyenne.

La tranquillité publique est l'une de nos priorités.

Lorsque nous créons des postes de policiers municipaux, lorsque nous renforçons les effectifs de nos éducateurs de quartier, nous agissons pour la tranquillité publique. Nous le faisons aussi au travers de toutes les actions que nous allons mener, vous l'avez vu, en collaboration avec les villes voisines, avec Le Pré-Saint-Gervais, avec Bagnolet, avec Romainville, parce que nous croyons que la tranquillité publique passe aussi par une action concertée avec nos voisins.

Lorsque nous accordons une subvention au CCAS qui, là encore, est une subvention extrêmement importante au regard de ce qui peut être fait dans d'autres villes, nous affirmons une priorité forte en matière de solidarité et c'est aussi une manière de répondre à la crise à laquelle nous faisons face et à laquelle, malheureusement, je le crains, nous allons devoir faire face dans les mois et les années qui viennent.

Et puis, nous préparons les grands projets : nous préparons le projet du parc Lucie Aubrac, nous lançons les études qui vont permettre la naissance de ce projet.

Ce projet va permettre d'agrandir le parc.

Il va permettre de reloger des associations, qui sont indispensables en période de crise économique et sociale, ces associations solidaires, dans des locaux qui sont adaptés, alors qu'ils ne le sont pas aujourd'hui.

Cela va nous permettre également de créer des lieux de vie, des lieux de culture supplémentaires.

Nous travaillons évidemment sur le projet du Fort, à propos duquel nous rencontrons l'Armée il y a encore quelques jours.

Voilà ce qu'est la logique de ce budget. Il est normal qu'on la conteste : c'est le rôle de l'opposition que d'interroger, de contester et même de rejeter les choix budgétaires qui sont faits. Je demande simplement que, pour que nous ayons un débat aussi structuré, riche et pertinent que possible, lorsque l'on propose des choix différents – et je les entends – il me semble légitime de regarder quel impact cela aura sur le reste de l'équilibre budgétaire. C'est aussi comme cela, et à l'aune de ces exigences, que nous devons construire le budget, dans un contexte qui, financièrement, Martin l'a dit, n'est pas facile, mais derrière lequel nous ne nous réfugions pas pour manquer d'ambition, bien au contraire.

Je pensais conclure ce débat et passer au vote mais je vois que Frédérique SARRE a demandé la parole et je m'en voudrais de ne pas la lui accorder.

Madame SARRE.- Merci beaucoup. J'ai des problèmes de connexion donc j'espère que vous allez m'entendre. Je vais faire très court. Je voudrais revenir très rapidement sur l'intervention de Christophe PAQUIS, pour lui dire que je n'accepte pas cette expression de « frustration » relevant du fait que nous sommes dans l'opposition. Je ne veux plus que ce soit prononcé dans le cadre de ce Conseil municipal. Je pense qu'aucun des membres de l'opposition n'est frustré : on fait notre travail, on le fait bien, et il ne s'agit en rien d'une frustration ou de quelque chose qui ressemble à ça. Je voudrais que ce soit clair et je m'emporterai plus fort si ça revient dans les débats.

Sur la question du fonctionnement, Monsieur le Maire, vous avez dit que l'on pouvait avoir recours à l'emprunt, alors je ne savais pas que l'on pouvait avoir recours à l'emprunt pour du fonctionnement ; dans ce cas, faites appel à vos réserves, si c'est possible. Je pense que véritablement, vous avez souligné très fortement le fait que la Ville des Lilas était forte en service public, je le reconnais, on s'en félicite et on en remercie les précédentes mandatures. Néanmoins, il faut les utiliser, vous les utilisez, on les utilise, très bien ; mais on peut aller plus fort, on peut aller plus loin. Il y a des crises qui s'annoncent et encore une fois, nous pensons qu'il faut « mettre le paquet ». Je ne sais pas comment, ça peut être par de l'emprunt, je ne savais pas ; par l'utilisation des réserves ; ça peut être par des redéploiements. J'aurais été rassurée, à vrai dire, qu'il y ait quelques redéploiements qui soient faits dans le cadre de ce budget, parce que ça indiquerait une prise en compte de nouvelles zones d'urgence qui apparaissent de plus en plus fortes, et qui me semblent devoir être prises en compte dans l'élaboration d'un budget. Il y a des changements, la vie a changé ces dernières années et je pense qu'on ne peut pas reconduire les choses telles quelles. Il y a quelques priorités qui doivent être affichées et le marché de Noël est loin d'en être une, par exemple.

Monsieur BENHAROUS.- J'entends les remarques qui sont faites et je ne vais pas prolonger le débat au-delà. Je voudrais simplement préciser que quand je disais qu'on pouvait financer des postes supplémentaires par l'emprunt, ce n'est évidemment pas directement, mais en utilisant les réserves pour financer les dépenses de fonctionnement, ce qui nous obligerait, du coup, à emprunter pour financer les dépenses d'investissement, ce qui se traduirait par le fait qu'on ne pourrait plus financer l'investissement au bout de quelques années. C'est cela que nous voulons éviter. Bien sûr, nous voulons investir aujourd'hui, mais nous avons le souci de pouvoir continuer à investir dans les années à venir, jusqu'à la fin du mandat et même au-delà, parce que la vie des Lilas ne s'arrêtera pas à la fin de ce mandat et que les équipes qui prendront la suite devront pouvoir trouver une situation financière qui les placera en situation d'investir.

Je suis ravi de voir que sur un certain nombre de sujets, il y a des éléments d'accord, notamment sur le fait que la qualité de service public rendu aux Lilas est une qualité de service public absolument exceptionnelle et que tout le monde s'en réjouit. La contrepartie, c'est qu'effectivement nous avons des dépenses de fonctionnement importantes, mais ce sont

des dépenses de fonctionnement dont nous sommes fiers même si, de fait, elles rendent plus compliqué le fait de dégager des marges plus importantes qu'ailleurs en matière d'investissement.

Concernant la remarque qui a été faite sur les propos de Christophe PAQUIS, je le connais suffisamment pour savoir qu'il n'a en rien voulu être déplaisant dans les propos qu'il a tenus. Je pense que nous sommes tous extrêmement heureux de la manière dont la collaboration se fait entre les élus de la majorité et les élus de l'opposition. Je pense que ce qu'il a voulu exprimer, ce n'est pas une histoire de frustration dans le sens où tu sembles l'avoir interprété, Frédérique SARRE, mais peut-être une volonté d'être encore davantage associés aux choix budgétaires. Dans ce cas, j'ai déjà dit que les portes de la majorité municipale étaient ouvertes à toutes celles et tous ceux qui voudraient la rejoindre et que nous accueillerons, et les idées, et les personnalités riches que les uns et les autres représentez, avec grand plaisir, si tel est votre choix.

Je propose de soumettre au vote cette délibération budgétaire. Je vais donc procéder comme habituellement.

Y a-t-il des élus qui ne souhaitent pas participer au vote ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des élus qui votent contre ce budget ? Monsieur VIVANTE, Monsieur ZILBERG, Madame BERTHOUMIEUX, Madame BERCERON, Monsieur DURAND et Frédérique SARRE. Je crois qu'il y a une procuration supplémentaire, la procuration de Madame BARBET pour l'un des élus du groupe présidé par Jimmy VIVANTE. Très bien ; je vais vous demander de baisser la main.

Y a-t-il des élus qui s'abstiennent sur ce budget ? Je n'en vois pas.

Le budget de la Ville des Lilas est désormais adopté.

7. BP 2021 – BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS.

Martin, je te cède la parole à nouveau pour nous présenter, sans doute de manière plus rapide et cela soulèvera sans doute moins de débats et de questionnements, le budget primitif du budget annexe des parkings.

Monsieur DOUXAMI.- Comme expliqué précédemment, il faut faire un budget annexe puisque c'est une entité à part. Sur les parkings, nous présentons un budget qui est en léger déficit puisque nous avons 330 000 € de recettes, pour des dépenses de 350 000 €. En investissement (...).

Monsieur BENHAROUS.- Martin, je ne sais pas pourquoi, mais nous ne t'entendons plus.

Peut-on remettre à Martin le son, pour lui permettre de terminer sa présentation ?

Sinon, je vais la faire, mais je la ferais beaucoup moins bien que toi.

Monsieur DOUXAMI.- Je suis désolé, j'ai de petits problèmes techniques.

Monsieur BENHAROUS.- C'est parfait, on t'entend à nouveau.

Monsieur DOUXAMI.- Le son est revenu ? Je n'entends pas ce que disent les gens, mais ce n'est pas grave.

Je ne sais pas à quel moment j'ai été coupé mais je vais aller assez vite. L'événement particulier l'année prochaine est clairement la rénovation du parking, à la suite de l'incendie. Nous avons budgétisé des recettes mais il reste encore de l'incertitude sur les recettes, en lien avec la crise COVID. Nous avons essayé d'être les plus prudents possibles mais nous faisons quand même apparaître un budget légèrement positif, puisque c'est en partie subventionné par le budget de la Ville, par un jeu de vases communicants.

Il faut retenir l'idée que les parkings vont encore coûter un peu d'argent cette année à la Ville, mais cela fait partie de ce que nous évoquions à propos du service public précédemment. Ce sera finalement renfloué, financé par le budget principal de la Ville.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin, pour cette présentation. Est-ce que le budget annexe des parkings appelle des commentaires ou des questions de la part de qui que ce soit ? Je n'en vois pas.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui souhaite s'abstenir sur cette délibération ? Frédérique SARRE, Vincent DURAND. Deux abstentions seulement ? Très bien.

Qui souhaite voter contre cette délibération ? Hélène BERTHOUMIEUX ?

Madame BERTHOUMIEUX.- Je m'abstiens, pardon.

Monsieur BENHAROUS.- D'accord. Aucun problème, nous prenons l'abstention en compte, cela fait donc trois abstentions.

Qui souhaite voter contre ?

L'ensemble des autres Conseillers municipaux vote favorablement à l'adoption de cette délibération.

8. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'EPT EST ENSEMBLE POUR L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION.

Je vais laisser la parole à Valérie LEBAS pour ce point.

Madame LEBAS.- Merci, Monsieur le Maire.

La Ville des Lilas contribue à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage, en intégrant des clauses sociales dans un certain nombre de ses marchés. La Ville a conventionné avec l'Établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2020 à titre expérimental pour l'assister dans l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs d'insertion sociale intégrés aux contrats de la commande publique.

Cette expérimentation d'un an s'est conclue par un bilan encourageant puisque le nombre de marchés avec clauses sociales lancés en 2020 a été près de trois fois supérieur à l'année 2019. La Ville des Lilas souhaite pérenniser ce partenariat en concluant une convention pluriannuelle pour une durée maximale de six ans. Dans le cadre de cette convention, l'ETP Est Ensemble met à disposition un équivalent temps plein mutualisé entre Le Pré-Saint-Gervais et Les Lilas. La Ville des Lilas verse une contribution financière annuelle de 20 000 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'Établissement public territorial Est ensemble pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales d'insertion, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Valérie. Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole, questions, interrogations ? Je n'en vois pas.

Je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

9. REPRISE D'UNE PROVISION D'UN MONTANT DE 1 045 000 €.

Martin, je te passe la parole à nouveau pour évoquer la reprise d'une provision d'un montant de 1 045 000 €, dans le cadre du budget de la Ville.

Monsieur DOUXAMI.- Vous vous souvenez que nous avons transféré la ZAC centre-ville à Est Ensemble puis nous avons clôturé cette ZAC. Peut-être vous en rappelez-vous : c'était une résolution que nous avons passée à l'automne 2020. Cette reprise de provision est une bonne nouvelle. Je rappelle qu'une provision est une réserve que l'on fait en cas de risque. Là, le risque était juridique : nous pouvions être attaqués par l'un des

anciens propriétaires sur la ZAC. Cette décision juridique n'aura pas lieu puisque le procès ne s'est terminé ou n'a pas été, via un non-lieu. Il n'y a donc plus lieu d'avoir cette provision. Cela fait un revenu pour la Ville. On enlève une pression de 1 M€, générant un revenu du même montant.

C'est une nouvelle positive qui était déjà anticipée (...).

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin. Est-ce que cette délibération appelle des questionnements ? Je n'en vois pas. Je vais donc la mettre aux voix.
Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?
Qui souhaite s'abstenir ?
Qui souhaite voter contre ?
La délibération est donc adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

10. MARCHÉS COMMUNAUX – EXONÉRATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE 2021 DUE PAR LE CONCESSIONNAIRE EN RAISON DE LA CRISE DE LA COVID-19.

Guillaume LAFEUILLE a la parole pour nous parler de l'exonération de la redevance annuelle due par le concessionnaire en raison de la crise sanitaire.

Monsieur LAFEUILLE.- Merci, Monsieur le Maire.
Il s'agit en effet d'une exonération partielle de la redevance que le concessionnaire nous doit, en raison de la crise actuelle. Vous le savez, le fonctionnement de nos marchés a été et reste fortement impacté par les restrictions sanitaires nécessaires, y compris pour les commerces autorisés.
L'impact le plus fort a été la fermeture totale du marché lors du premier confinement, pendant plusieurs semaines et, bien évidemment, le concessionnaire n'a pas perçu de droits de place pendant ces semaines de restriction.
Il nous a demandé de pouvoir bénéficier d'une exonération d'une partie de sa redevance annuelle. Après discussion avec les élus et les services, il vous est demandé d'approuver un montant d'exonération à hauteur de 46 500 € de la part fixe de la redevance, ce qui rapportera à la baisse le montant que nous percevons à 49 288,47 €.
Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Guillaume, de cette présentation et des talents de négociateur dont tu as fait preuve pour négocier une exonération qui aurait pu être bien plus importante si tu n'étais pas intervenu. J'en profite pour donner une information sous forme d'un cavalier pour dire que vous avez peut-être remarqué que nous profitons de cette période où le marché ne fonctionne pas pleinement, puisqu'une partie des commerçants n'ont pas l'autorisation de s'y installer – les commerçants non alimentaires – pour réaménager la partie qui se trouve au fond du marché, du côté de la rue Waldeck-Rousseau, avec des travaux qui ont commencé et vont se poursuivre pour aménager une zone de convivialité dont j'espère qu'elle pourra nous servir le plus rapidement possible, lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais donc la soumettre au vote.
Qui souhaite ne pas participer au vote ?
Qui souhaite s'abstenir ?
Qui souhaite voter contre ?
La délibération est donc adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

Madame BERTHOUMIEUX.- Nous avons voté contre.

Monsieur BENHAROUS.- Pardon, excusez-moi ; je regardais mes feuilles et je n'aurais pas dû. Il y a donc trois votes contre. Désolé, absolument. Les trois votes contre sont bien pris en compte, j'en suis absolument désolé.

III – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

11. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LE TRITON – ANNÉE 2021.

Je vais passer la parole à Madeline DA SILVA pour ce point.

J'évoquais dans mon propos liminaire le fait qu'à certains moments de notre Conseil municipal, même virtuellement, des élus auraient peut-être besoin de sortir de la salle. C'est la première fois que nous rencontrons ce cas ici, puisque la réglementation nous oblige à ce que, lorsqu'un élu est directement ou indirectement partie prenante de la direction d'une association subventionnée par la Ville ou sous convention avec la Ville, il ne doit participer ni aux délibérations, ni à la préparation de la délibération, ni aux débats, ni au vote, relatifs à cette délibération. Cela s'entend pour les élus mais également pour la famille proche des élus, c'est-à-dire les parents, les enfants, les conjoints.

Pour ne pas entacher d'illégalité cette délibération, je vais demander à Jimmy VIVANTE de bien vouloir couper son micro et sa caméra, de ne pas intervenir pendant le débat, que ce soit la présentation ou la mise au vote. Il pourra ensuite, évidemment, rejoindre les débats et reprendre toute sa place parmi nous.

Madeline, je te passe la parole.

Madame DA SILVA.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville des Lilas et l'association Le Triton.

Dans le cadre de son projet culturel, la Ville des Lilas s'est donnée comme finalité de contribuer à l'épanouissement et à la formation continue de chaque Lilasien et de chaque Lilasienne. En ce sens, elle s'attache à soutenir l'éducation artistique et culturelle ainsi que l'accès à toutes les pratiques amateurs.

À travers des échanges réguliers, la Ville contribue à valoriser la richesse culturelle de ses habitants et développe de façon volontariste le rapprochement entre les artistes et les Lilasiens et Lilasiennes dans une dimension de proximité et de partage.

Au titre de l'année 2021, il est prévu le versement d'une subvention de 77 257 € au Triton, sous réserve du vote d'aujourd'hui. Cette subvention ne pourra avoir d'autre usage que le soutien aux activités de création culturelle et ne devra en aucun cas servir aux activités commerciales adossées à cette structure, en l'occurrence, le restaurant.

Ce soutien financier est conditionné, évidemment, comme dans le cadre de toutes les conventions, à la réalisation des objectifs tels que définis dans la convention, et qui seront soumis à évaluation.

La convention fixe des objectifs communs portant sur :

- L'accueil des équipes artistiques sur de longues périodes ;
- Le rééquilibrage des esthétiques présentées ;
- L'accompagnement des pratiques en amateur ;
- Le renforcement de l'action territoriale par des actions culturelles ciblées dont un projet par an co-construit en lien avec un Service culturel de la Ville.

L'association s'engage également à participer aux manifestations annuelles que sont la Fête de la musique et Nuit Blanche, qui donnent de la visibilité aux actions territoriales du Triton. On l'a vu, ce paragraphe est indiqué dans cette convention et dans toutes les autres : l'association partage les engagements de la Ville des Lilas dans la lutte contre toutes les formes de discriminations. Elle favorise notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre toutes les formes de racisme, contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+, l'intégration des personnes en situation de handicap, l'accueil des publics précaires et défavorisés, et ce, en mettant en place toute mesure qui va dans ce sens au regard des moyens dont l'association dispose et selon les modalités qu'elle juge les plus appropriées. Évidemment, elle rend compte à la collectivité des actions qui peuvent être mises en œuvre, des projets qui sont à venir en la matière.

La Ville s'autorise à vérifier, à tout moment, sur place ou sur pièce, les déclarations avancées par l'association en matière de lutte contre toutes les discriminations.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Madeline, de cette présentation. Appelle-t-elle des commentaires, des questions, des prises de parole ?
Christophe PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire. C'est la convention avec Le Triton. Une petite information ou une explication de vote, puisque le Triton apparaît deux fois, avec, plus tard, la subvention.

Tout à l'heure, a été évoqué le fait que, depuis vingt ans, le budget, c'était de la continuité (...).

Je dirai, très concrètement, qu'au Triton, cela fait vingt ans que le président du Triton est en place aussi et on ne demande pas sa tête. Il y a une continuité aussi.

Très concrètement, l'année passée fut plus électorale et politique que musicale pour son président, qui, je le répète, est en place depuis vingt ans. Mais l'élection est passée, les électeurs ont clairement tranché, en faveur de notre liste commune. Il faut avancer.

Ceci dit, j'ai procédé, comme tous les ans, à la lecture du procès-verbal de l'assemblée du Triton. C'est très intéressant sur la vie du Triton et sur son fonctionnement.

C'est vrai que l'année est très difficile, 2020 était très difficile. L'impact de la pandémie, comme c'est expliqué sur l'activité du Triton, a été très dur. Ils ont assumé des cachets aux intermittents, c'est une très bonne chose. Je suis un petit peu inquiet sur le fait que le Triton a quand même un loyer très élevé, près de 150 000 €, et j'espère que les deux SCI propriétaires des salles du Triton ont fait un effort assez sérieux sur le loyer pour l'année 2020. On ne peut pas le voir, puisque ce sera dans le procès-verbal de l'année prochaine, mais j'espère qu'ils l'ont fait, c'est très important.

Autrement, la convention présentée par Madeline a tout pour qu'on puisse la voter. C'est très favorable à la Ville, et le passé, c'est le passé.

Nous allons donc voter cette convention, après les trois mots que j'ai dits.

Nous voterons aussi la subvention, parce que derrière tout cela, si on en revient à la musique et à la culture, il y a quand même plein de gens qui vivent et qui rayonnent avec cette salle.

Nous sommes donc favorables à la convention. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christophe. Monsieur ZILBERG, vous avez la parole.

Monsieur ZILBERG.- Merci, Monsieur le Maire. Par rapport à la remarque de Monsieur PAQUIS sur la continuité des présidences et du secteur associatif, en le comparant à la continuité du monde politique, je ferai remarquer que je pense qu'on ne peut pas mettre sur un pied d'égalité la question du droit et du fait associatif en France et la représentativité politique, que ce soit d'un point de vue national, régional, départemental ou local. Je trouve que cette réflexion est particulièrement inadaptée au droit associatif. Je crains que nombre de nos présidents et de nos Lilasiens dans les milieux associatifs soient heureux d'entendre un tel constat venant d'un élu de la majorité rassemblée, telle qu'elle est aujourd'hui.

Je pense que cette remarque n'était pas très adaptée, Monsieur PAQUIS.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Monsieur ZILBERG. Simplement, pour conclure ces échanges, je dirai que je suis pour ma part extrêmement heureux que la Ville des Lilas puisse s'appuyer sur une structure associative et culturelle de la qualité du Triton. Cela justifie pleinement le montant de la subvention que nous lui accordons et le partenariat que nous souhaitons nouer avec elle. Je crois que le débat n'est nulle part ailleurs que là.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Frédérique SARRE, Vincent DURAND et Hélène BERTHOUMIEUX. Merci.

Je considère donc que tous les autres élus ont voté favorablement à la délibération, sauf Jimmy VIVANTE qui ne peut pas participer au vote.
Jimmy VIVANTE peut revenir pour participer à nos débats, désormais.

12. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION L'OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE (ODC) – ANNÉES 2021-2023.

La parole est toujours à Madeline DA SILVA pour une autre convention, avec l'Observatoire de la diversité culturelle.

Madame DA SILVA.- Merci, Monsieur le Maire.

L'Observatoire de la diversité culturelle (ODC) a pour objet de promouvoir la diversité culturelle à travers la participation citoyenne, comme je le disais tout à l'heure, c'est effectivement un objectif sur lequel la Ville des Lilas et la politique culturelle sont très fortement axées.

La Ville des Lilas est consciente que la culture se trouve au cœur de l'espace public et civique ; c'est une chose à laquelle elle croit. Dans ce travail sur lequel nous nous rejoignons avec l'ODC, l'ODC s'est notamment donné comme objectifs de promouvoir la diversité en tant que valeur, d'initier des actions culturelles et artistiques auprès de différents publics, de créer des partenariats, des initiatives communes avec des acteurs et des associations culturelles de la commune en associant ce public de proximité, d'animer un forum de réflexion et de débat sur la diversité culturelle.

La Ville, de son côté, s'est donné pour objectif, à travers son projet culturel, de contribuer, comme on l'a vu tout à l'heure, à cet épanouissement, à la formation et à la possibilité de participation de chaque Lilasienne et de chaque Lilasien. En cela, elle a pour ambition d'enrichir le capital culturel de chacun.

Le projet de la Ville, au service des habitantes et des habitants dans toute leur diversité, développe de façon volontariste ce rapprochement, que nous avons déjà évoqué tout à l'heure, soutient la création, favorise la proximité avec mais aussi entre les Lilasiens, encourage l'expression de chacune et de chacun, en défendant les valeurs d'une culture plurielle.

Au travers d'échanges réguliers, la Ville contribue à valoriser la richesse culturelle de ses habitantes et de ses habitants, ainsi que l'accès aux pratiques amateurs.

Le projet culturel cherche à créer des repères symboliques communs pour renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire, celui de notre ville.

La Ville des Lilas souhaite travailler de concert avec l'ODC sur ce champ et soutenir son activité autour d'objectifs partagés, activités qui sont menées aux Lilas, soit en partenariat avec les services culturels, soit indépendamment.

L'Observatoire de la diversité culturelle développe des activités que je peux vous citer : rencontres d'écrivains et d'écrivaines, café-concerts, rencontres-débats, rencontres littéraires, ciné-rencontres, ciné-conférences, spectacles pluridisciplinaires. Certaines de ces activités sont menées en partenariat avec la Direction de l'Action culturelle de la Ville ; d'autres, comme je le disais, de façon autonome et facultative.

Encore une fois, je vous parlais tout à l'heure du paragraphe sur les engagements de la Ville en matière de lutte contre les discriminations, d'égalité et d'intégration des personnes en situation de handicap. Ce paragraphe a également été ajouté et discuté avec l'association.

Ce projet de convention triennale 2021-2023 avec l'Observatoire vise à encadrer ce partenariat. D'une part, il présente les actions mises en œuvre par l'association dans le cadre de la subvention que la Ville lui verse en 2021 (5 000 €) ; d'autre part, il précise les modalités de ce partenariat entre les services de la Ville et l'ODC.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Madeline.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

Je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

13. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LILAS EN SCÈNE – ANNÉES 2021-2023.

La parole est à nouveau à Madeline DA SILVA pour une troisième convention, avec l'association Lilas en scène.

Madame DA SILVA.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas répéter les valeurs qui sont les nôtres et qui sont communes à ces trois conventions, avec le Triton, avec Lilas en scène ou avec l'ODC.

L'association Lilas en Scène, centre d'échange et de création des arts de la scène, créée en 1998, a pour objet de soutenir la création, de promouvoir le spectacle vivant et d'être un lieu tremplin pour les compagnies de théâtre. Lilas en scène est un espace pluridisciplinaire, qui s'affirme comme lieu de fabrique et d'échange culturel au service du spectacle vivant. Il s'y passe des ateliers, des stages, des lectures, des expositions, des répétitions ouvertes, des accueils de spectacles, des résidences d'auteurs et de compagnies, qui sont mis en place pour faire entendre et voir de nombreux travaux et pour les accueillir.

L'entrée est libre sans recette de billetterie. L'ambition affichée est de proposer un accès à la culture sans barrière sociale.

Le partenariat avec la Ville s'inscrit à la fois dans la volonté de soutenir la création artistique liée aux arts de la scène et sa diffusion, par le biais de l'association Lilas en scène, et d'apporter les conditions favorables d'une rencontre de proximité, encore une fois, entre Lilas en scène, les artistes et les habitantes et les habitants dans toute leur diversité.

Dans le cadre de la convention triennale de subvention 2021-2023 entre la Ville et l'association Lilas en scène, la Commune des Lilas alloue une subvention annuelle de fonctionnement de 43 000 € à l'association Lilas en scène.

L'association s'engage à la réalisation d'actions et de projets :

- Soutien aux compagnies : résidences de création ; résidences à la reprise ; créations et productions Lilas en scène ; auteurs en résidence, lectures, mises en espace ; artistes émergents ;
- Éducation artistique et culturelle, pratique amateur et action culturelle ;
- Croisements pluridisciplinaires, exposition, rencontre ;
- Citoyenneté, vie locale et associative ;
- Espaces de répétition ;
- Consolidation de l'équipe ;
- Partenariats avec les services de la Ville.

La Direction de l'Action culturelle – et c'est particulier ici – accompagne en ingénierie culturelle l'association Lilas en scène pour renforcer son ancrage territorial par son rôle de conseil, de lien avec les ressources du territoire et d'élaboration du projet de partenariat.

L'association, encore une fois, partage les valeurs de la Ville sur la question de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et de l'intégration des personnes en situation de handicap ou des publics précaires.

Ce versement de subvention est conditionné à la fois par le vote du budget et par le respect des conditions d'exécution de cette convention, qui est conclue pour trois ans à compter de sa date de notification à l'association et se renouvellera, dans cette limite, chaque année par tacite reconduction.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Madeline, de cette présentation très précise et exhaustive. Y a-t-il des interrogations, des demandes de précisions, des interventions, des prises de position ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

IV – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

14. CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION ET DE L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET DE LA VILLE DES LILAS.

Je donne la parole à Monsieur CISINSKI.

Monsieur CISINSKI.- Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'une convention pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation et de l'exécution d'un marché d'assistance à l'élaboration de l'évaluation climat du budget de la Ville des Lilas.

De quoi s'agit-il concrètement ?

Nous avons évoqué tout à l'heure le budget de la Ville et notamment ses investissements, qui portent en partie sur des questions de transition écologique. Mais il y a une démarche parallèle que nous souhaitons initier : c'est celle de l'analyse, ligne par ligne, du budget de la Ville, afin d'évaluer et de classer chacune des dépenses selon cinq catégories : dépenses très favorables, favorables, neutres, défavorables ou indéfinies en matière d'impact climatique. Cette analyse a bien sûr pour objectif de donner à la Ville des moyens de s'améliorer, de diminuer les dépenses défavorables et de convertir les dépenses neutres en dépenses plutôt favorables.

C'est avant tout un outil d'analyse et une démarche dans laquelle il est important de s'engager dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone notamment.

Nous ne sommes pas les seuls à vouloir entrer dans cette démarche. Parce qu'un certain nombre d'autres villes d'Est Ensemble ont la même démarche, l'EPT Est Ensemble nous a proposé de réaliser un groupement de commandes avec les villes volontaires, pour lancer un MAPA forfaitaire. C'est l'objet de cette délibération qui vise à autoriser le Maire à nous engager et donc à valider le cahier des clauses administratives, techniques et financières de cette convention.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Sander.

Y a-t-il des remarques, des questions, des précisions ? J'en vois deux, les mains se sont levées quasiment en même temps. Je vais donner la parole à Hélène... Non, Hélène a retiré sa main. Je donne la parole à Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Nous allons voter pour cette délibération parce que, comment dire... c'est mieux que rien. Mais nous avons trois questions.

La première, c'est de savoir si c'est une démarche qui est une initiative de la Ville des Lilas ou si c'est l'ETP Est Ensemble qui l'a initiée et vous vous inscrivez dedans.

La seconde, c'est de savoir si vous envisagez de la compléter par d'autres mesures en utilisant par exemple l'indice ESGAP, qui permettrait d'avoir une vision plus complète, et si vous avez regardé vers d'autres types de comptabilité. Je ne suis pas une spécialiste, mais il en existe pas mal d'autres : QuantiGES, qui a été développé par l'ADEME ; une méthode CARE qui va être mise en place par la Ville de Grenoble et qui a l'air pas mal du tout ; il y a la « théorie du donut », appliquée à l'échelle municipale, qui est très complète, mais qui semble un peu coûteuse, (...) et j'en passe. Je ne vais pas vous faire la liste.

Dans la méthode qui a été choisie, globalement, il s'agit de mettre des feux rouges, orange, verts, ou des smileys. Elle m'a fait penser assez rapidement au budget vert de l'État, qui vient d'être mis en place par MACRON.

En d'autres termes, encore une fois, nous allons voter pour et c'est mieux que rien, mais je pense que c'est une méthode qui est très imprécise, dans laquelle les aspects sociaux sont complètement absents, qui ne valorise absolument pas les actions de sobriété ou de renoncement et qui aboutit au classement – et c'est avéré – de la plupart des dépenses dans la catégorie neutre. En somme, et sans vous faire de procès d'intention parce que je sais que ce n'est pas votre souhait, je pense que c'est une méthode qui est parfaitement compatible avec du *greenwashing*. Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont été envisagées, est-ce que vous

envisagez de la compléter, est-ce que vous envisagez éventuellement d'en changer si celle-ci se révèle trop peu convaincante ?

Monsieur BENHAROUS.- Sander, je te laisse apporter des éléments de réponse ?

Monsieur CISINSKI.- Oui. Sur le premier point, c'était vraiment une coïncidence de timing : nous avons la volonté de nous engager dans cette démarche et il se trouve que l'EPT nous a fait la proposition de participer à ce groupement de commandes, donc cela tombait bien. Ça tombait bien, justement parce que s'engager dans une telle démarche est très vite compliqué, si on veut le faire sérieusement, si on veut analyser toutes les lignes avec les bons critères et avec les bonnes méthodes. Comme tu le soulignais, il y a plusieurs méthodes à envisager. Je ne préjuge pas encore du résultat et de la pertinence de telle ou telle méthode ou de tel ou tel critère. Ce sur quoi je peux m'engager, c'est sur notre volonté d'être accompagnés par des experts de ce type d'exercice, en partie pour former et accompagner les services de la Ville.

Ensuite, c'est évidemment une démarche qui n'est surtout pas ponctuelle mais qui doit être itérative et se prolonger dans le temps. C'est vraiment, pour moi, un premier pas, un exercice, je ne vais pas dire une formation, mais presque. On va voir d'où l'on part, ensuite on verra comment s'améliorer et quels sont les outils que l'on utilise pour mesurer tels ou tels impacts, dans leurs dimensions pas uniquement climatiques, mais également environnementales, sociales, si on souhaite y aller. Nous serons vigilants sur la méthode et sur les outils utilisés mais l'idée est de se faire accompagner.

Monsieur BENHAROUS. Merci beaucoup, Sander. Y a-t-il d'autres prises de parole, ou je peux mettre la délibération aux voix ?

Je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ?

La délibération est donc adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

15. ADOPTION DE LA CHARTE LAB3S ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION.

Je vais passer la parole à Gaëlle GIFFARD pour nous présenter cette délibération, qui consiste en une démarche d'adhésion de la Ville des Lilas au LAB3S.

Madame GIFFARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous vous proposons d'adhérer à l'association LAB3S, qui est un laboratoire « 3S » pour « sols », « savoirs », « saveurs », qui œuvre dans le domaine de la transition écologique sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation durables. C'est une association qui a été cofondée par L'IRD (Institut de recherche pour le développement) et Est Ensemble et dont le siège se situe à Bondy.

Nous trouvons que cette association est intéressante par rapport à l'ensemble de nos projets, que ce soit en termes d'agriculture urbaine ou d'alimentation durable. C'est une association qui œuvre pour les objectifs de développement durable, qui associe les habitants et qui a également une ouverture vers les pays du sud. Elle est envisagée comme un tiers-lieu très ouvert, qui produit des formes d'innovations territoriales et qui met l'alimentation au cœur de la transition écologique.

Les domaines principaux d'action de cette association sont des projets de recherche-action, qui associent des chercheurs, des chercheuses, mais aussi des collectivités et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Cette association propose également des formations dans ces domaines, à destination des professionnels mais aussi du grand public, avec des activités pédagogiques, pour le grand public et les scolaires.

Elle accompagne également des porteurs et porteuses de projets, en lien avec l'alimentation durable, et les met en réseau. Elle joue un rôle d'animation, de mise en réseau et de valorisation des projets menés.

La cotisation de la Ville des Lilas est estimée à 2 500 €.
Nous vous proposons donc d'adhérer à cette association.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Gaëlle, de cette présentation.
Frédérique SARRE, je vous cède la parole.

Madame SARRE.- Je voudrais revenir sur un élément qui est un peu parallèle mais qui est évoqué dans la note de présentation de cette délibération : il s'agit de la démocratie alimentaire. Je voulais savoir si cela relevait d'une démarche que vous allez mettre en place par la suite dans le cadre de vos travaux, de votre projet d'une cantine municipale, ou si vous désignez par là la consultation qui est actuellement conduite, l'enquête qui, je crois, s'est terminée aujourd'hui, sur la cantine ? S'agissant de cette consultation, je voudrais rappeler, d'abord, qu'il s'agit d'une consultation ; qu'ensuite, elle concerne le renouvellement du contrat avec Elior ; qu'enfin, je l'ai regardée de près, elle consiste – je schématise un peu, pardonnez-moi – à demander aux enfants s'ils préfèrent les frites aux épinards et à demander aux parents s'il vaut mieux réduire la viande ou consommer des produits de saison. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas faire cette enquête, même si j'en vois assez peu l'intérêt, parce que je crois qu'on sait le type d'alimentation qu'il faut donner à nos enfants : du bio, du circuit court, un peu moins de viande, enfin bon, bref. Je ne dis pas qu'il ne faut pas la faire, que ce n'est pas utile : je dis simplement que ce n'est pas ça, la démocratie. Ce n'est pas ça, la démocratie participative ; c'est encore moins cela, la démocratie que nous, nous appelons collaborative, qui nécessite une formation, qui nécessite une participation des habitants à la prise de décision et qui nécessite également la possibilité d'un suivi par les citoyens de la mise en œuvre des projets. Ça, c'est de la vraie démocratie collaborative, comme nous l'appelons. Mais je ne comprends pas cette expression de démocratie alimentaire dans la note de présentation.

Monsieur BENHAROUS.- Je ne doute pas que Gaëlle GIFFARD ait plein de choses à répondre par rapport à cela, mais je vais peut-être laisser la parole, d'abord, à Bruno ZILBERG, pour que Gaëlle puisse ensuite faire une réponse groupée. Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- Simplement une petite question, parce que je vois, de Conseils municipaux en Conseils municipaux, un nombre incalculable d'adhésions que nous prenons, dont le coût monte à chaque fois – là, on est passé à 2 500 €, à peu près – sur des associations qui nous forment à plus d'écologie, à une meilleure alimentation. Je suis curieux de savoir si, à un moment ou à un autre, il ne serait pas raisonnable de choisir, sur les questions que l'on souhaite traiter, et en matière d'alimentation, vous savez ô combien l'éradication de la malnutrition, notamment, est importante pour moi, mais je ne sais plus à combien d'associations la Ville des Lilas commence à être adhérente. Est-ce que c'est pour faire joli sur un morceau de papier ou ont-elles, chacune, véritablement leur utilité, sans être redondantes ?

C'était ma question, parce que je trouve ça bien, mais on commence à en avoir une sacrée quantité, j'ai l'impression.

Monsieur BENHAROUS.- Monsieur ZILBERG, je ne doute pas que Gaëlle GIFFARD aura à nouveau à répondre à ces éléments-là, mais je vois d'autres prises de parole ; est-ce que Gaëlle, ça te va, si je prends toutes les prises de parole et que je te laisse répondre ensuite ?

Je crois que, dans l'ordre, Monsieur VIVANTE voulait prendre la parole.

Monsieur VIVANTE.- Merci, Monsieur le Maire. Pour faire suite à ce que vient de dire Bruno ZILBERG, si on est dans une logique d'adhérer à des associations pour former les élus, je propose, et je suis très sérieux, qu'il y ait une formation des élus de la majorité – je pense à deux d'entre eux – simplement aux règles de base, de bienséance, de respect des autres, par exemple : saluer les gens, ce genre de choses. Excusez-moi, et Gaëlle GIFFARD n'aura sans doute rien à répondre à cette prise de parole, parce que ça ne concerne absolument pas le sujet. Mais ça concerne ce que vient de dire Bruno ZILBERG, qui me semble intéressant. Si on est dans cette logique-là, formons les élus à ne pas raconter absolument

n'importe quoi, à ne pas insulter les gens. Je ne peux pas revenir sur ce qui a été dit précédemment, parce que je respecte le code, contrairement à d'autres, les codes et les règles, donc je ne manquerai pas d'en rester aux codes du Conseil municipal, mais très sincèrement, il se dit des choses et des pratiques sont, à un moment, inacceptables. Christophe PAQUIS a eu tout à l'heure une remarque absolument inacceptable sur l'opposition, ça, c'était dans une délibération que j'ai le droit de commenter. Frédérique SARRE lui a fait remarquer à tout à fait juste titre. Je plussoie ce qu'elle a dit. Il a ensuite, dans une délibération que je n'ai pas le droit de commenter, fait une intervention honteuse. Celle-là, on la laissera, mais à un moment donné, il faudrait peut-être qu'on trouve une association. Réfléchissons, parce que j'ai l'impression que vous en avez plein dans votre base de données, réfléchissons à une association qui forme les élus de la majorité en place depuis vingt ans, simplement, aux règles de base de bienséance. Ça me semble indispensable.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Je crois qu'on est loin du sujet relatif au LAB3S. Je vous laisse libre de votre appréciation ; je laisse libre aussi la Préfecture d'interpréter vos propos sur une délibération passée. Hélène BERTHOUMIEUX, tu souhaitais prendre la parole.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci. Moi, c'est aussi un tout petit peu à côté du LAB3S mais ce sont des questions pour Gaëlle GIFFARD. On avait déjà, lors de l'adhésion à l'autre association, pas mal parlé de la cantine et j'ai vu aussi en ligne, en suivant les informations, que vous aviez vu Le Pré-Saint-Gervais. C'est un sujet qui nous intéresse beaucoup et qu'on souhaite suivre de près. Est-ce que vous avancez dans vos hypothèses ? Est-ce que vous avancez vers la possibilité de repas cuisinés localement ? Parce que là, si j'ai bien suivi, la consultation, c'est surtout pour la négociation avec Elios ; on peut espérer que ce soit « le moins pire », mais enfin, je rejoins complètement Frédérique, entre moins de viande et... enfin, voilà. Ce n'est pas encore tout à fait ce à quoi on aspire. Voilà, c'était pour savoir où vous en étiez des réflexions sur la cuisine locale. Merci beaucoup.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais laisser Gaëlle répondre à tout, mais d'abord apporter un petit élément de précision : contrairement aux délibérations des Conseils municipaux précédents, il ne s'agit pas ici d'une association. Le LAB3S est une structure qui, bien que structurée en association, va bien au-delà de la structure associative au sens où on l'entend habituellement. Le mot résonne différemment en ce moment, mais c'est ce qu'on appelle une espèce de cluster. Il y a là des structures de recherche, en matière d'alimentation ; il y a là des structures en économie sociale et solidaire ; il y a là des structures éducatives. L'idée, c'est de fédérer les énergies, de fédérer les synergies pour travailler sur l'alimentation de demain, une alimentation plus durable et de qualité.

Je vous invite vraiment tous, sans vouloir, là encore, entrer dans les débats et les polémiques qui n'ont pas lieu d'être, à mon avis, sur ce sujet, qui doit faire l'unanimité, et je pense que c'est le cas, à aller à Bondy visiter cette structure. Vous verrez qu'on y trouve des potagers partagés avec des recherches agronomiques véritablement expérimentées sur place ; des instituts de recherche extrêmement pointus, reconnus de dimension mondiale, qui travaillent sur l'alimentation de demain ; des structures de l'économie sociale et solidaire qui essaient de limiter la production de déchets et de réutiliser les déchets. Il y a vraiment des choses extrêmement intéressantes qui s'y passent et c'est à titre, je crois, que la participation de la Ville des Lilas s'inscrit dans cette structure, parce que nous participons à cette démarche de recherche en la matière.

Gaëlle, je te laisse la parole ; excuse-moi.

Madame GIFFARD.- Merci. Je vais répondre, d'abord, à Monsieur ZILBERG, par rapport aux différentes associations. À ma connaissance, sur la délégation qui me concerne, la Ville des Lilas est effectivement adhérente à au moins trois associations, qui ont des objectifs différents, notamment :

- L'association Un Plus Bio, qui accompagne les collectivités dans l'intégration de produits issus de l'agriculture biologique dans leur restauration collective, et qui a notamment créé un club des territoires sur cette thématique, qui permet avant tout le partage d'expériences. Un Plus Bio est une association nationale, mais de taille assez raisonnable, qui organise des événements, produit des publications, met en ligne des

ressources. D'ailleurs, aujourd'hui même, j'ai participé à un webinaire de cette association sur la remunicipalisation de la production des repas. Ces associations nous permettent de nourrir, d'échanger avec d'autres sur les projets que nous portons.

- L'association Agores, à laquelle nous avons adhéré plus récemment, parce qu'il me semble que nous avons voté cette délibération au Conseil de décembre, si je ne m'abuse. C'est un peu différent, c'est une association qui est beaucoup plus importante puisqu'elle comprend environ 1 000 adhérents. Agores rassemble quasiment l'ensemble des structures qui produisent les repas en régie directe. Il y a principalement des collectivités, pour la production des repas des cantines, mais il y a également par exemple, des hôpitaux ou des structures de santé. L'Agores est vraiment une association beaucoup plus technique où se rassemblent des professionnels de la restauration collective, qui travaillent sur pas mal de sujets. Ils viennent d'éditer le deuxième volet de leur livre blanc sur la sortie du plastique dans les cantines, qui est le fruit d'un travail très abouti qu'ils ont mené durant quelques années au sein de leurs adhérents pour permettre de faciliter notamment cette disposition de la Loi EGalim qui est l'interdiction du plastique pour le réchauffage des plats.

Cette nouvelle structure, le LAB3S, comme je l'ai dit, a été cofondée par l'IRD et Est Ensemble. C'est une structure de notre territoire, qui a pour vocation d'accompagner et de favoriser les projets en agriculture urbaine et en alimentation durable. C'est plus vaste que la question de la restauration collective. Aux Lilas, nous avons la chance d'avoir une vraie dynamique autour des potagers de quartier, des composteurs collectifs. Cela fait partie des sujets abordés et étudiés par ce LAB3S. Le LAB3S est aussi différent, parce qu'il rassemble des chercheurs et des chercheuses, il associe des habitants, et travaille essentiellement avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, que sont notamment les associations mais aussi des entreprises qui s'inscrivent dans ce champ-là, autour de l'alimentation durable, comme des SCOP par exemple.

Voilà, Monsieur ZILBERG. Je vois que vous regardez à côté, mais est-ce que cela vous satisfait ? Pour moi, il y a vraiment une complémentarité entre ces trois associations. Il y a aussi un gain de temps, d'efficacité et d'efficience puisque cela nous permet d'avoir accès à de l'information, à des retours d'expérience, mais également à des formations. En ce qui concerne le LAB3S, il y a un aspect qui est intéressant, qui est qu'il propose des activités pédagogiques auprès des publics scolaires, qui pourraient également intéresser nos écoles.

Je vais maintenant répondre à Hélène BERTHOUMIEUX, par rapport au projet de sortie du marché de restauration avec un très gros prestataire.

Effectivement, nous avançons dans ce sens puisque nous avons rencontré, de manière à échanger, la Mairie du 19^e, la Ville de Romainville et la Ville du Pré-Saint-Gervais. Nous confrontons nos expériences. Le Pré-Saint-Gervais est, comme nous, en marché de livraison de repas, sauf qu'ils ont les personnels du prestataire qui gèrent les repas et qu'en plus, ils ont un marché pour la partie animation périscolaire, ce qui n'est pas notre cas. Quant à la Ville de Romainville, leurs repas sont produits au sein d'un syndicat intercommunal à vocation unique, le SIRESCO, qui est une structure publique qui a trois énormes cantines centrales et ne donne pas du tout satisfaction aux collectivités adhérentes, pour un coût qui, de plus, est très élevé, beaucoup plus élevé que ce que nous propose Elixir aujourd'hui et pour une qualité qui n'est pas forcément équivalente.

Donc oui, nous continuons. Il y a aujourd'hui, au Service Restauration, un diagnostic qui est mené, une étude, qui compare les différents types de restauration et qui se nourrit des visites que nous avons faites sur le terrain. D'ailleurs, la responsable de la restauration a récemment échangé et s'est rendue à Fontenay-sous-Bois, qui a à la fois une cuisine centrale et qui vient de remettre une cuisine dans une école. Elle était hier ou ce matin à Épinay-sur-Seine, pour également voir le fonctionnement. Pour l'instant, nous collectons énormément d'informations, nous échangeons avec nos homologues, de manière à bien cerner nos possibilités. C'est vrai qu'au début, et dans notre programme de campagne, nous avons inscrit notamment que nous souhaitons avoir une cuisine collective et remunicipaliser la restauration. Aujourd'hui, après les échanges que nous avons eus, nous avons un petit peu évolué. Nous souhaitons en effet savoir dans quelle école il serait possible de cuisiner sur place ; on pense à l'école Paul Langevin, attenante à l'école Julie Daubié, où il y avait une cuisine centrale dans les

années 1980, et où il y a maintenant seulement un office qui permet de faire le dressage et de préparer les plats pour le réfectoire.

Nous allons étudier tout cela, nous avons commencé à le faire et nous échangeons avec les villes voisines, avec lesquelles nous partageons des objectifs, que l'alimentation contribue à la transition écologique et que nous proposons des repas plus sains pour les enfants de nos écoles, mais aussi avec un moindre impact écologique et des repas qui contribuent à préserver la santé, dans un souci d'équité sociale.

Nous avançons sur ce sujet et nous y travaillons.

Enfin, pour répondre à Frédérique SARRE, en ce qui concerne la concertation que nous avons lancée sur le nouveau marché de restauration collective, effectivement, nous sommes dans la quatrième année du marché avec Elios, qui est notre prestataire actuel pour la livraison de repas, et nous ne serons pas prêts pour avoir une autre solution et pour produire nous-mêmes les repas des élèves et des cantines puisque le marché s'arrête fin décembre 2021. C'est pour cela que nous avons souhaité consulter les parents et associer les enfants. Effectivement, nous avons fait un questionnaire en ligne, pour lequel nous avons d'ailleurs eu un peu plus de 300 réponses, ce qui est quand même appréciable, mais ce n'est pas du tout le seul élément de la consultation que nous avons engagée puisque nous avons organisé des stands devant chaque école pour aller à la rencontre des parents et des enfants et pour échanger sur la restauration collective, à la fois pour avoir leur retour, des retours qualitatifs, mais aussi pour faire un peu de pédagogie puisqu'effectivement, je suis d'accord avec vous, nous savons bien que pour réduire l'impact des repas et faire quelque chose de plus sain, de meilleur, on doit se tourner vers des produits de saison, vers de la cuisine sur place, également, vers la diminution globale de la viande et du poisson issu de la surpêche. Ce sont des choses que nous partageons, je pense.

Il y avait donc les stands devant chaque école, sauf devant les deux dernières puisque les restrictions sanitaires ont empêché les rassemblements sur la voie publique donc nous avons proposé, en alternative, un café des parents en visioconférence pour les écoles Courcoux et Bruyères. Nous sommes allés à la rencontre des enfants, également, dans certains restaurants scolaires. Nous avons aussi organisé une concertation en trois temps, avec une réunion de lancement pour expliquer quels étaient le cahier des charges actuel et nos exigences, notamment en matière de labels de qualité durable. Nous avons à peu près une quarantaine de personnes qui étaient présentes à cette réunion qui, hélas, était en ligne. Nous avons organisé deux groupes de travail thématiques, également en visioconférence, pour recueillir les propositions des parents – certains étaient d'ailleurs accompagnés de leur enfant – pour améliorer les repas servis, avec une lecture de ce qui pouvait être fait à court terme, et intégré dans le projet marché de restauration scolaire, dans lequel nous nous engageons pour un an. Traditionnellement, ce sont des marchés d'un an, renouvelables trois fois. Nous avons recueilli les propositions des parents, avec quelques enfants qui ont participé. Avec elles et eux, nous avons réfléchi à une hiérarchisation de ces propositions.

Nous allons maintenant étudier l'ensemble des propositions qui ont été émises et nous reviendrons, début mai, vers l'ensemble de la communauté éducative. D'ailleurs, j'ai parlé des parents, mais nous avons aussi interrogé et associé les directrices, les directeurs d'école, les enseignants qui, pour certains et certaines, déjeunent également à la cantine, et les membres de notre personnel périscolaire et agents de restauration.

Nous avons donc consulté largement, de manière à construire ce cahier des charges et à garder aussi les bonnes idées pour ce projet à plus long terme. Je ne l'appelle plus remunicipalisation, parce qu'on pourrait aussi travailler avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire par exemple, mais ce projet vise en tout cas à sortir du marché dans une cuisine centrale énorme qui ne permet pas de garantir la qualité que nous souhaitons.

J'ai peut-être été un peu longue, mais il y avait pas mal de questions.

Monsieur BENHAROUS. – Non, non : merci beaucoup. Merci de ces explications très complètes qui ont permis d'apporter tous les éléments de réponse aux questions qui étaient posées. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas ; je vais donc la mettre aux voix.

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ? Trois votes contre ; j'imagine, quatre, avec le pouvoir porté.

Vous pouvez baisser la main, tous les trois ; merci beaucoup.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

La délibération est donc adoptée, à l'exception des quatre votes contre ; je vous en remercie.

16. ADHÉSION À LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE » DU SIPPAREC.

La parole est à Monsieur PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Le développement de la mobilité électrique augmente sur l'ensemble des territoires franciliens. Une étude menée en 2018 par le SIPPAREC et le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole estimait à 12 000 points de recharge le besoin sur l'ensemble du territoire francilien à horizon 2022.

Compte tenu de l'arrêt du service d'autopartage Autolib', les deux stations installées aux Lilas, rue Léon Renault et rue Georges Pompidou, représentant 13 points de recharge électrique sur le domaine public, ne sont plus alimentées.

Dans ce contexte et depuis le comité du 15 octobre 2019, le SIPPAREC a proposé à ses adhérents de transférer leur compétence « Infrastructures de charge ». Le syndicat dispose des marchés nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence, ce qui lui permet de proposer une remise en service rapide des installations.

Le transfert de compétence « Infrastructures de charge » entraîne la mise à disposition par la Ville, à titre gratuit, des bornes existantes ainsi que du domaine public nécessaire à la remise en activité des bornes.

En partenariat avec la Ville, le syndicat pourra proposer d'augmenter l'offre de stations de recharge sur la commune ou de faire évoluer celles existantes. Dans ce cas et au vu du transfert de compétence, l'ensemble des travaux d'investissement est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC qui prend en charge et mobilise les aides possibles. Les coûts d'exploitation et de maintenance seront également portés par le SIPPAREC et en grande partie liés aux recettes d'exploitation. Les tarifs du service seront fixés par délibération du Comité syndical.

Par conséquent, dans le cas d'un transfert de la compétence « Infrastructures de recharge » au SIPPAREC, ce dernier prend l'ensemble des coûts et responsabilités de :

- La remise en fonctionnement des bornes Autolib' ;
- La dépose des bornes Autolib' et l'installation de nouvelles bornes, intégrant les dernières normes ;
- L'exploitation et la maintenance ;
- La gestion des bornes : facturation des usagers et tout ce qui va avec.

Il vous est proposé d'approuver cette adhésion à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC, ce qui nous permettra d'avoir des bornes de recharge électrique dans la ville, à disposition des Lilasiens ou de tout autre qui souhaite recharger sa voiture électrique.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christophe. Simplement un élément de précision, sur une erreur que j'ai commise sur le scrutin précédent : j'ai évoqué les trois voix contre et un pouvoir mais, à ma connaissance, nous n'avons pas reçu de pouvoir de Madame BARBET. Il y a donc uniquement les trois voix contre et pas de pouvoir qui a été exprimé. Nous n'avons pas reçu de pouvoir, j'avais cru le voir et je m'étais trompé, je m'en excuse.

Sur la délibération présentée par Christophe PAQUIS, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ?

Nous pouvons donc considérer que cette délibération est adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

17. AVIS SUR L'INSTAURATION D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉS DANS LA VILLE DE PARIS ET LA COMMUNE DE PANTIN.

Je vais passer la parole à Daniel GUIRAUD pour vous présenter cette délibération.

Monsieur GUIRAUD.- Merci, Lionel. Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons parler de la Zone à faibles émissions Mobilités, à la suite de la demande d'avis formulée par nos voisins et amis de Pantin et de Paris sur le sujet.

Celles et ceux qui ont lu attentivement *Infos Lilas* le mois dernier ont vu que nous sommes dans une phase de consultation publique sur la ZFE intra A86. Dans *Infos Lilas*, il était indiqué comment l'on peut, en trois clics, formuler un avis sur la ZFE qui sera pris en considération par le commissaire enquêteur qui, à partir de demain matin, va collationner tous les avis.

Sur la ZFE, l'objet n'est pas tant le constat de la mauvaise qualité de l'air : l'air est de mauvaise qualité, on sait que la pollution tue ; là-dessus, il n'y a pas de sujet, toutes les études convergent vers ce constat. Il n'y a pas non plus de sujet sur la pertinence de la préconisation ZFE puisqu'on est capable aujourd'hui de mesurer l'effet bénéfique sur la qualité de l'air partout où des ZFE ont été mises en place, soit globalement, en Europe, 247 ZFE. De ce point de vue, il y a un véritable retard français puisque nous en sommes à cinq ZFE réellement engagées et six qui vont l'être dans les mois qui viennent.

Il y a quand même une petite incidente : la ZFE ne réduit pas et n'a pas vocation à réduire la place de la voiture dans nos villes. La ZFE, c'est seulement substituer à des véhicules anciens polluants des véhicules plus propres, si l'on peut dire, sachant qu'il n'y a pas de véhicule propre, y compris les véhicules électriques. Même s'ils utilisent l'électricité verte, ils sont polluants, ne serait-ce que par l'effet abrasif des freinages ou par l'effet des pneumatiques par la chaussée.

Tout cela pour dire que la ZFE ne dispense en aucune manière de tout le travail – à mon avis, ce sont des enjeux politiques pour les années qui viennent – qui consiste à limiter l'usage de la voiture notamment dans les zones les plus denses, comme la nôtre : travailler sur les voies de circulation en aménageant, après les « corona-pistes », de vraies pistes cyclables ; réduire le nombre de voies sur les axes de circulation en réservant des voies à l'autopartage, par exemple ; retraiter les autoroutes en milieu urbain, qui sont un véritable scandale sanitaire, en transformant les radiales et les rocade à grande circulation en avenues et boulevards urbains, en organisant des franchissements, la possibilité de réserver des voies au covoiturage et autres modes alternatifs de circulation actuels.

Ceci étant dit, il n'y a pas de sujet sur la ZFE en tant que solution, il n'y a pas de sujet sur le constat. Sur la ZFE intra A86, voici pourquoi on a pris ce périmètre et pas un autre : simplement, le périmètre intra A86 longe l'intérieur de la boucle constituée par l'A86. Si vous prenez un compas, vous mettez la pointe sur la Concorde, vous calculez un rayon d'environ 12 km, ça vous fait monter au nord vers Gennevilliers, à l'Ouest vers Rueil-Malmaison, au sud vers Fresnes, à l'Est, à Rosny-Sous-Bois. Cela ressemble globalement à un cercle et tout ce qui est à l'intérieur est concerné. De ce point de vue, Pantin et Paris font partie, comme nous, des 119 communes qui sont concernées par le périmètre. C'est ce qu'on appelle, à Airparif, qui est l'outil de mesure au quotidien de la qualité de l'air, la zone la plus rouge du centre ; c'est là où il y a le plus d'émissions de particules fines, PM₁₀, PM_{2.5}. Aujourd'hui, on travaille beaucoup sur les nouvelles – du moins dans la connaissance que l'on en a – particules ultrafines, inférieures à un micron, qui sont les plus dangereuses parce qu'elles entrent directement dans le sang. On sait qu'il y a un scandale sanitaire et il faut essayer d'y apporter une solution. La ZFE est l'un des éléments de la solution.

Est-ce que ça fonctionne : oui. Est-ce que, pour autant, il n'y a pas de sujet sur la ZFE : si, il y a des sujets. Pour ma part, j'en vois trois.

Accessoirement, cela concerne la question de la gestion des dérogations. Cela fait deux ans et demi que l'État travaille soi-disant sur la question, on n'a toujours pas de proposition de l'État sur l'organisation des dérogations, c'est-à-dire les véhicules de premier secours, par exemple, mais il y en a toute une série qui rentre dans la liste et qui ne sont toujours pas précisées.

Mais il y a surtout deux points importants. Le premier est l'aide sociale aux familles les plus modestes qui n'ont pas les moyens de changer un vieux véhicule polluant, complètement en dehors des clous de la réglementation ZFE, pour un véhicule plus propre. Certes, on ne part pas de rien, puisque, quand on met bout à bout les mesures telles que la prime à la conversion, le bonus écologique, les mesures de la Région Île-de-France ou de la Ville de Paris en faveur des commerçants et artisans ou l'aide aux particuliers de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du programme « Métropole Roule Propre ! », on peut arriver, dans certains cas, à 19 000 € d'apport pour les familles les plus modestes pour changer un véhicule.

Ceci étant dit, avec ça, il y a toujours ce qu'on appelle un reste à charge, de plusieurs milliers d'euros, qui n'est pas à la portée des bourses des ménages les plus modestes, on le sait bien à travers nos bureaux de nos CCAS, notamment en Seine-Saint-Denis.

Lorsque nous avons commencé à travailler sur la ZFE en prenant contact avec des expériences européennes et en travaillant avec la Ville de Paris, qui a une petite longueur d'avance sur nous, puisqu'ils sont passés en Crit'Air 5 bien avant nous et sont aujourd'hui déjà en Crit'Air 4 alors que nous, nous y arriverons au 1^{er} juin prochain, nous avons immédiatement vu que ce problème social se posait et nous avons fait des préconisations. J'avais rencontré un patron de grande banque française qui m'avait expliqué toutes les ficelles du métier de banquier pour contourner les règles d'État préconisant les crédits aux ménages modestes : il m'avait dit que le seul moyen de parvenir à rendre cela véritablement opérationnel, c'est le prêt à taux zéro, avec garantie d'emprunt par l'État, ce qui semble la voie de la raison. Nous avons proposé cela ; nous n'avons jamais réussi à avoir un avis favorable de l'État. Avec Patrick OLLIER, nous avons rencontré Édouard PHILIPPE à l'époque où il était encore Premier ministre ; ensuite, je crois que nous avons vu tous les ministres qui se sont succédé, depuis l'été 2018, avec HULOT, ensuite DE RUGY, puis BORNE et plus récemment Barbara POMPILI. Ils conviennent, avec leurs cabinets, que ce serait la sagesse, mais ils sont flanqués de commissaires politiques de Bercy qui refusent catégoriquement la mesure et qui nous promènent avec ce qu'on appelle le micro-crédit. Le micro-crédit peut être intéressant dans certains cas mais, d'abord, dans le cas d'espèce, il n'est garanti que partiellement par l'État, donc le banquier, va mesurer le risque qu'il prend ; surtout, le micro-crédit n'est pas un crédit à taux zéro : c'est un taux qui est nettement supérieur, puisque le taux effectif global du micro-crédit tangente les 5 ou 6 points sur ce genre de crédit, pour 4 000 ou 5 000 € à accorder à un particulier qui n'a pas les moyens. Là, on est face à un vrai problème qui n'est pas réglé.

Nous avons, avec mon ami Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers, fait voter une motion à l'unanimité de la Métropole du Grand Paris, demandant le prêt à taux zéro avec garantie d'emprunt par l'État. J'ai vu que le Secours catholique, le réseau Action Climat, WWF sont également dans la demande de ce prêt à taux zéro garanti par l'État. Dans la Convention citoyenne qui, soit dit en passant, a très bien travaillé, puisque les 150 citoyens tirés au sort ont travaillé sérieusement, c'était l'une des mesures qu'ils avaient reprises de notre proposition ; elle a disparu, on ne la retrouve évidemment pas, comme bien d'autres mesures, dans la Loi Climat qui est actuellement soumise à l'examen du Parlement.

Là, nous avons un vrai problème et il est suffisamment important pour remettre en cause l'efficacité du fonctionnement de la ZFE. Les personnes qui sont totalement coincées et n'ont pas les moyens de changer de véhicule, n'en changeront pas, et le système ne fonctionnera pas.

Le dernier point qui pose problème est le contrôle-sanction automatisé. Il y a un peu plus de deux ans, le Gouvernement a nommé un Préfet pour travailler sur les moyens de contrôle sanction des transgressions à la règle ZFE. Ce Préfet est venu aux Lilas, je l'ai rencontré il y a deux ans. Tout était posé sur la table il y a deux ans ; ça n'a pas avancé d'un quart de poil et aujourd'hui, DJEBBARI, le Ministre des Transports, nous propose benoîtement que les collectivités, finalement, puisqu'elles ont des caméras, prennent cela en charge. Globalement, c'est un véritable transfert de charges.

Tout à l'heure, il se trouve qu'une journaliste de la *Gazette des Communes*, qui va faire un papier sur le sujet, m'a appelé. Avant de m'appeler moi, elle avait eu le Président de Grenoble-Alpes Métropole et l'avait interrogé sur la question, et de l'aide sociale, et du contrôle sanction automatisé et le président de Grenoble-Alpes Métropole a utilisé les termes – moi, je n'aurais pas osé, mais lui a osé – de « foutage de gueule » de la part du Gouvernement par rapport aux collectivités territoriales concernées par les ZFE, à travers ce transfert de charges.

Je pense donc qu'il faut donner un avis favorable, bien évidemment, à Pantin, à Paris et à toute ville qui, ultérieurement, nous en ferait la demande, sachant que c'est efficient à partir du 1^{er} juin, mais il faut savoir également que le compte n'y est pas et, qu'il s'agisse de la gestion des dérogations, qu'il s'agisse du contrôle sanction automatisé, qu'il s'agisse surtout de l'aide aux plus démunis pour leur permettre d'entrer dans le système, il y a encore un gros effort à faire et qui n'a pas encore été fait par l'État. Les collectivités, communes, prennent leurs responsabilités ; la Métropole aussi, les Établissements publics territoriaux aussi ; il serait bien que l'État s'y mette également. Mieux vaut tard que jamais, mais il faudrait quand même commencer à aviser parce que c'est le 1^{er} juin que démarre officiellement le dispositif. Voilà ce que je voulais dire en commentaire de cette bonne délibération.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Frédérique SARRE, tu souhaitais prendre la parole.

Madame SARRE.- Oui ; je vais faire un peu plus bref. Monsieur GUIRAUD, merci, parce que je vous rejoins sur l'urgence de la chose, sur l'urgence de prendre des mesures. Effectivement, une étude du GIEC a montré que vivre à Paris équivalait à fumer 183 cigarettes par an. Ceci étant dit, vous soulignez très justement, et je vous remercie de vous battre contre cette chose, que les ménages les plus démunis sont véritablement pénalisés par cette mesure. Vous en tirez la conséquence que cette mesure n'est pas efficiente. Moi, je ne dirai pas qu'elle n'est pas efficiente ; d'abord, je déteste ce mot, mais surtout, parce que ce n'est pas le bon mot. Elle est injuste. Un petit commerçant qui utilise sa camionnette va devoir changer son véhicule et s'endetter, se mettre sur la paille, pour s'acheter un véhicule neuf, alors qu'à côté de ça, on a des gros véhicules, type SUV, qui fonctionnent au GPL, qui eux, peuvent rouler. On a les véhicules de collection, aussi, il faut le savoir, quand même : les véhicules de collection peuvent rouler. On a quand même un petit problème. Quand on considère qu'une mesure, certes, fonctionne à certains égards, mais est injuste, on ne vote pas pour. Je suis désolée, on ne peut pas imposer des coûts supplémentaires aux plus pauvres si on ne développe pas des aides suffisantes ou des alternatives.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Daniel, souhaites-tu reprendre la parole, ou je soumetts au vote ?

Monsieur GUIRAUD.- Non, je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit Frédérique SARRE, sinon qu'il y a des collectivités communes qui sont à l'extérieur du périmètre qui souhaitent y rentrer. C'est par exemple le cas de la Ville de Stains, qui est dirigée par le Maire LFI Azzédine TAÏBI, mon ami TAÏBI, qui veut rentrer dans la ZFE. C'est quelque chose qui est considéré par beaucoup d'élus comme opérationnel, nonobstant les remarques que je faisais sur les grandes imperfections dont l'État est comptable.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Je vais donc, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, mettre aux voix la délibération.
Qui souhaite s'abstenir sur le vote de cette délibération ?
Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?
Qui souhaite voter contre ? Trois votes contre : je vois Hélène, Frédérique et Jimmy. Et Vincent ; c'est tout ? Et Monsieur ZILBERG. Mais je ne vois plus Hélène. Hélène, tu confirmes ton vote contre ? Le vote contre d'Hélène est revenu. Très bien. Ça s'arrête là, c'est sûr ? Ah non, je vois Madame BERCERON hésiter. Brigitte, il faut choisir. Peux-tu prendre la parole, parce que tu votes contre puis tu enlèves la main ?

Madame BERCERON.- Je vote contre.

Monsieur BENHAROUS.- Tu votes contre. Très bien. Ça nous fait donc six voix contre. Je vous remercie. Je considère que tous les autres élus ont voté favorablement à cette délibération.

V – DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DE LA CITOYENNETÉ

18. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP.

Christian LAGRANGE va nous présenter cette délibération. Je vais vous demander, les uns et les autres, de bien vouloir baisser la main pour ceux dont le vote contre a été pris en compte, et je cède la parole à Christian LAGRANGE.

Monsieur LAGRANGE.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le SIFUREP a pour vocation d'organiser, de gérer et de contrôler les services funéraires. Lui sont attribuées un certain nombre de choses, en particulier l'amélioration de l'accueil des usagers, l'accessibilité aux différents services, la maîtrise des prix et l'accompagnement des familles et des collectivités.

L'intérêt de mutualiser les prestations, la gestion et la maîtrise des coûts est clairement apparu, d'où la création d'une centrale d'achat. Celle-ci nous permet d'accéder à un ensemble de marchés dont nous ne maîtrisons pas forcément la complexité et qui est terriblement chronophage. Entre autres, je citerai la formation de nos agents, la restauration du patrimoine, l'analyse juridique d'un service qui est en pleine évolution, les nouvelles réglementations législatives et autres, et ce qui peut faire en sorte que ce que nous savons faire et faisons bien, nous pouvons encore l'améliorer.

L'adhésion à la centrale d'achat nous permet donc d'avoir une meilleure expertise en matière technique, juridique, financière, environnementale, architecturale, ainsi que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et surtout, l'allègement du travail de nos services.

L'adhésion nous permet, entre autres, d'accéder en toute souplesse à des marchés mutualisés à bons de commande, en maîtrisant le contenu comme le prévoit le Code de la commande publique.

Le coût de cette adhésion est de 963 €.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette convention d'adhésion à la centrale d'achat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christian. Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ? Ah, pardon, je vois des abstentions. Abstention d'Hélène BERTHOUMIEUX, abstentions de Vincent DURAND et de Frédérique SARRE. Trois abstentions, c'est bien ça ?

Pas de vote contre ? Pas de « ne prend pas part au vote » ? Les autres Conseillers municipaux adoptent donc cette délibération ; je vous en remercie.

VI – DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

19. INTENTION DE CANDIDATURE AU TITRE « VILLE AMIE DES ENFANTS 2020-2026.

Je donne la parole à Monsieur BERNSTEIN.

Monsieur BERNSTEIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2016, la Ville des Lilas est « Ville Amie des enfants » ; c'est l'UNICEF qui nous a donné ce titre. La Ville a adopté un plan d'action pour que, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant, « chaque enfant, chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville ». On l'a vu avec le confinement : la défense de ces droits reste d'une grande actualité. C'est pour cela que nous voulons renouveler notre candidature au titre de « Ville Amie des enfants » auprès de l'UNICEF.

Nous manifestons cette intention par cette première délibération. Suivra un plan d'action qui sera à nouveau voté en Conseil municipal.

Pour obtenir ce titre de « Ville Amie des enfants », nous devons suivre cinq engagements pour le mandat à venir :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- Affirmer notre volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité ;
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de notre territoire ;
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune ;
- Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

L'UNICEF, pour chacun de ces engagements, fait des recommandations.

Nous allons, avec les services, travailler à un plan d'action que nous vous présenterons dans un prochain Conseil municipal.

Ce qui est super dans cette démarche de titre de « Ville Amie des enfants », c'est qu'elle permet de fédérer tous les services de la Ville en lien avec l'enfance, l'éducation, la jeunesse, les sports, autour de ce beau projet.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver cette intention de candidature.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Simon. Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole ? J'en vois déjà une : Monsieur ZILBERG, je vous cède la parole.

Monsieur ZILBERG.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour aller dans le sens qui vient d'être dit, que ce vote est fondamental vis-à-vis des enfants de notre commune, et d'ailleurs bien au-delà de notre commune, je voudrais quand même insister sur quelques points qui me paraîtraient importants pour venir répondre pleinement à ces engagements que nous allons prendre vis-à-vis de l'UNICEF mais, j'aurais envie de dire, vis-à-vis de l'ensemble de nos mineurs dans notre commune des Lilas.

La première chose sur laquelle je voudrais insister, c'est qu'il est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites en direction de la petite enfance, de l'enfance ; comme vous le dites souvent, on peut toujours faire mieux, mais il n'empêche que des choses sont faites dans notre commune pour ces tranches d'âge, même si je crois qu'en matière de crèche, on pourrait avoir une lecture et une politique un petit peu différentes pour permettre à plus d'enfants de pouvoir s'y trouver.

Pour autant, je reste encore inquiet, ou préoccupé, de la tranche d'âge entre 12 et 18 ans, pour nos jeunes mineurs dans notre commune. Je pense qu'on est loin du compte. Bien évidemment, et vous savez que ma profession me permet de parfaitement le constater jour après jour, ça n'est pas une tranche d'âge facile ; pour autant, je crois qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et qui ne sont pas faites sur cette tranche d'âge, en matière d'insertion, en matière de protection, en matière de développement et en matière d'autonomie pour une partie, et en particulier une partie de nos jeunes qui se retrouvent dans les quartiers les plus défavorisés.

Je profite donc de ce renouvellement qu'évidemment, nous soutenons pour l'ensemble du groupe, pour vraiment insister sur le fait qu'il faudrait quand même réfléchir à nouveau, peut-être remettre autour de la table à nouveau les acteurs et l'opposition, si c'est possible, pour réfléchir à la manière de maximiser encore les choses pour ces jeunes qui sont véritablement, pour certains, en errance dans notre ville.

Je vous remercie beaucoup.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Monsieur ZILBERG, de ces préconisations auxquelles nous allons évidemment réfléchir.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?
L'adoption est donc à l'unanimité ; je vous en remercie.

20. TARIFS DES SÉJOURS DE PRINTEMPS.

Je vais malheureusement devoir retirer ce point de l'ordre du jour, puisqu'il s'agissait de fixer la participation des familles, au quotient familial, aux séjours de printemps mais les règles sanitaires ne vont pas nous permettre d'organiser ces séjours et nous le regrettons. Malheureusement, il nous faudra attendre les séjours d'été pour permettre à nos jeunes lilasiens de partir. Il n'y a donc pas de raison de fixer des prix et des participations familiales à des séjours qui n'auront pas lieu.

Je passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

VII – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

21. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA LYR.

Je cède la parole à Moussou NIANG pour qu'elle nous présente cette délibération.

Madame NIANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un renouvellement de convention avec la Mission locale pour trois ans.

Les missions locales sont présentes sur l'ensemble du territoire national. Elles exercent une mission de service public de proximité particulièrement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire afin de leur permettre de surmonter des difficultés qui font obstacle, souvent, à leur insertion professionnelle et sociale.

La Mission sociale garantit l'accès aux droits et à l'accompagnement en mettant en œuvre des actions visant à orienter, favoriser l'accès à la qualification ou l'acquisition d'une expérience professionnelle, mais aussi de permettre aux jeunes de gagner en autonomie.

Aux Lilas, nous sommes affiliés à la Mission locale de la Lyr, dont le siège est situé à Pantin, avec Pantin et le Pré-Saint-Gervais. L'antenne est située au Kiosque de la ville, avec l'intervention de conseillères spécialisées.

Cette convention réaffirme et renforce l'offre d'accompagnement vers l'emploi des jeunes et son implication sur le territoire de la ville. Le versement de la subvention, qui sera votée tout à l'heure, sera conditionné au respect des conditions d'exécution de la convention et au vote annuel par le Conseil municipal :

- Accueillir, accompagner les jeunes demandeurs d'emploi en vue de leur insertion professionnelle et sociale ;
- Faire bénéficier les jeunes lilasiens de l'ensemble de services et prestations de l'association ;
- Participer à la vie du Pôle Jeunesse et prendre en compte les spécificités du territoire ;
- S'engager sur des temps d'information collectifs au sein du Kiosque sur différents dispositifs, par exemple la garantie jeune, ainsi qu'une programmation d'ateliers.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention passée avec l'association Mission locale de la Lyr.

Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup, Moussou, de cette présentation. Avant de vous céder la parole, Monsieur ZILBERG, évidemment, et à celles et ceux qui souhaiteraient la prendre, je veux remercier Moussou NIANG et les services municipaux avec elle, qui ont fourni un très gros travail pour aboutir à la rédaction de cette convention. Pour ceux qui étaient présents lors des mandats précédents, qui se sont intéressés à l'historique du rapport entre la Ville et la Mission locale, nous avons une convention, cette fois-ci, qui est beaucoup plus intéressante pour la Ville. Nous considérons que les actions de la Mission locale aux Lilas n'étaient pas à la hauteur de ce dont nous avons besoin. Il y a un renforcement très net de ces actions menées aux Lilas, de la présence de la

Mission locale et nous le devons au travail mené par Moussou et par les services avec elle ; je voudrais l'en remercier.

Monsieur ZILBERG, vous souhaitiez la parole ; je vous la donne bien volontiers.

Monsieur ZILBERG.- Je vous remercie. C'est dans la continuité de mon propos précédent, notamment sur les missions de ces dispositifs d'insertion des jeunes. Il y a une étude qui est parue et un gros travail qui a été fait dans le Val-de-Marne, qui montrent qu'en matière de Missions locales, ce qui est le plus efficient, ce sont les Missions locales et les missions de Missions locales qui se font hors les murs et en allant directement là où se trouvent les jeunes. Je n'ai pas eu la convention entre les mains, donc je ne peux pas commenter ce document, mais est-ce qu'il pourrait être ou est-ce qu'il est inscrit qu'il serait nécessaire qu'il y ait tout un travail fait hors les murs et que la Mission locale n'intervienne pas simplement dans l'accueil Le Kiosque, mais en dehors et vers ces jeunes qui ne viennent pas forcément au Kiosque ou dans les Missions locales ? Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Je partage parfaitement vos préconisations, Monsieur ZILBERG. D'ailleurs, les grands esprits se rencontrant, le vôtre et celui de Moussou en l'occurrence : cela fait partie des choses que Moussou a obtenues de la Mission locale, le fait qu'en dehors d'une présence accrue dans les locaux du Kiosque, il puisse également y avoir des actions menées par la Mission locale en dehors des locaux du Kiosque, y compris notamment au cœur du quartier des Sentes, où il nous paraît important de pouvoir agir. Merci de cette préconisation qui rejoint nos préoccupations.

Monsieur DURAND, vous aviez souhaité prendre la parole.

Monsieur DURAND.- Merci, Monsieur le Maire.

Je rejoins en partie ce qui vient d'être dit par Monsieur ZILBERG, c'est-à-dire qu'en gros, cette association fait un très bon travail, manifestement ; j'avoue que je ne la connaissais pas mais en tout cas, ça a l'air très bien et Madame NIANG l'a extrêmement bien présentée.

En revanche, ce qui m'ennuie, et c'est un peu plus large que le sujet de l'association de la Lyr, c'est de voir qu'en fait, on délègue en quelque sorte à des associations ce qui devrait être fait par les services publics en général, sachant qu'en plus, il y a quelque chose comme le Kiosque, dont on nous vante souvent les mérites et les qualités. Je me demande si, à budget égal, on ne pourrait pas, peut-être, financer un emploi à temps plein, ou d'autres dispositifs, mais qui dépendraient directement de la Municipalité pour éviter d'avoir des intermédiaires, des délégations. Je ne vais pas dire de la sous-traitance, parce que ce n'est pas exactement ça, mais voilà. C'est une tendance d'ailleurs qui se généralise dans le pays, c'est-à-dire, en gros, de confier à de l'associatif, ce qui devrait être exercé par les pouvoirs publics. C'est une tendance qui m'inquiète beaucoup. Je sors un petit peu du cadre en disant cela, mais c'est peut-être le cas en l'espèce, tout en saluant le travail de l'association et les résultats qui sont obtenus grâce à la coordination, bien sûr. Mais voilà, c'est ce que nous souhaitons aborder.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Je vois Madame YAHIAOUI vouloir prendre la parole et je vous répondrai, Monsieur DURAND, si elle ne l'a pas fait avant moi.

Madame YAHIAOUI.- Merci, Monsieur le Maire. Je pense qu'à ce stade-là, étant donné que plusieurs éléments ont été évoqués depuis le début du Conseil et plus récemment, il me paraissait intéressant de vous faire aussi un rapport entre ces sujets d'insertion et la prévention en général sur lesquels nous travaillons avec la majorité municipale.

Pour répondre très succinctement à ce que vous venez de dire sur la Mission locale et sur le côté service public de la Mission locale, la Mission locale, comme le PLIE, qui est Ensemble pour l'emploi au niveau d'Est Ensemble, sont des tissus associatifs qui ont des statuts d'association et dont il est nécessaire qu'ils soient gérés à une plus grande échelle qu'une simple échelle locale. Pourquoi : parce que cela permet de mettre aussi en cohérence et en tout cas en réseau les entreprises du territoire et les jeunes, puisque là, nous parlons des jeunes, sachant qu'Ensemble pour l'Emploi traite aussi d'autres populations que les jeunes : les jeunes créateurs d'entreprise ou porteurs de projet, les demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi. En tout cas, pour ce qui nous importe aujourd'hui, le fait, pour la Mission locale,

d'être en association lui permet d'avoir une envergure plus grande que si nous avons un simple – en tout cas un – conseiller local pour l'emploi. Elle permet aussi d'avoir des actions de proximité avec les jeunes.

Je rejoins tout à fait ce qui a été dit sur le travail qui est fait hors des murs, au plus près des jeunes et pour pouvoir les amener à ces dispositifs, ce qui n'est pas chose aisée.

Je me permets par ailleurs de vous refaire un point, puisque nous en avons eu l'occasion ici, sur la prévention en général, qui existe aux Lilas, notamment sur ce sur quoi nous travaillons depuis que nous sommes en responsabilité, depuis le mois de juillet dernier.

Sans repartir dans toute la genèse du sujet, puisque j'avais déjà eu l'occasion de faire une intervention sur ce point, dans un Conseil municipal précédent, je vous rappelle que nous travaillons autour d'un cadre au niveau de la prévention aux Lilas, qui est axé sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, autour de trois axes :

- Un axe autour des actions à destination des jeunes les plus exposés à la délinquance ;
- Un deuxième axe sur les actions de prévention de violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et d'aide aux victimes ;
- Un troisième axe visant à améliorer et consolider la tranquillité publique.

Cette stratégie locale fait l'objet de vingt fiches-actions, qui sont extrêmement concrètes et vont nous permettre de tourner des actions vers la jeunesse, pour certaines d'entre elles, avec des actions de prévention telles que des campagnes sur l'utilisation des réseaux sociaux, la consommation de stupéfiants, les comportements addictifs. Mais nous travaillons également à accueillir, au sein de la Ville et dans nos services municipaux, par exemple les personnes qui sont condamnées à des travaux d'intérêt général.

Nous allons également orienter les jeunes qui sont en décrochage scolaire vers des solutions d'insertion par l'emploi.

Nous travaillons aussi plus étroitement avec le collège et le lycée sur des sujets plus ponctuels de prévention tels que l'égalité filles-garçons, par exemple, très récemment, ou le Parcours citoyen, qui est un sujet sur lequel nous travaillons, vous avez pu le voir dans le dernier *Infos Lilas*, avec des Villes partenaires.

La dernière année que nous venons de vivre a forcément généré, pour les acteurs de terrain qui travaillent dans nos services, une certaine frustration que vous pouvez imaginer, parce qu'un bon nombre d'actions ont été suspendues. Nous parlions tout à l'heure d'un point à l'ordre du jour qui a été suspendu, s'agissant du calcul du quotient sur des séjours de vacances : ces séjours de vacances, nous avons prévu de les faire aussi avec d'autres Villes. Je n'y reviendrai pas, mais vous savez qu'au mois de décembre, nous avons aussi voté une convention avec les Villes de Romainville et du Pré-Saint-Gervais pour travailler ensemble sur des actions communes et des projets communs.

Depuis l'entrée en responsabilités que nous avons, depuis le mois de juillet, nous avons eu un certain nombre de réunions de travail, puisque notre stratégie locale est accompagnée de ce que l'on appelle des groupes d'appui et des groupes de suivi. Nous avons un groupe de suivi des mineurs et des jeunes majeurs qui s'est déjà réuni quatre fois, même si les conditions sanitaires sont particulières, depuis le mois de juillet ; un groupe de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'est réuni trois fois ; un groupe de tranquillité publique et de bailleurs qui s'est réuni trois fois, dont une fois avec les associations de quartier ; aussi, des réunions très ponctuelles sur chacun des quartiers avec chacun des bailleurs.

Je vous ai déjà parlé de la convention tripartite avec les deux autres communes.

Nous avons une action en cours, en ce moment, qui s'appelle le Parcours citoyen, et que nous essayons de mener au moins pour une partie à son terme, avec des échanges avec notamment des classes de quatrième au collège, sur du théâtre-forum.

Nous avons une exposition qui tourne, dans les collèges, qui s'appelle « 9-13 Moi, jeune citoyen » et qui permet de comprendre tout ce qui va être autour de la citoyenneté pour les jeunes collégiens.

Nous travaillons aussi au dispositif ACTE, par exemple, en commun entre les différentes Villes.

La prévention et les moyens que nous avons sur ce pôle comprennent une coordinatrice, qui travaille à plein temps pour coordonner toutes ces différentes actions dont je viens de parler. Nous avons également trois éducateurs de rue, qui sont budgétés. Deux sont en cours de

recrutement ; un est parti il y a quelques mois et nous avons beaucoup de difficultés, vous pensez bien, dans la période, à recruter. Nous avons deux postes à pourvoir et un éducateur de rue est déjà là. Enfin, nous avons Le Kiosque et son personnel et le Service Jeunesse et son personnel qui nous aident aussi à réaliser des actions de prévention.

S'agissant de l'éducateur de rue, et je rejoins complètement ce qui a été dit tout à l'heure concernant les dispositifs hors des murs, l'une de ses actions prioritaires est d'aller au plus près des jeunes et de travailler avec eux, surtout ceux qui peuvent être en décrochage scolaire, par exemple, les orienter vers les dispositifs d'insertion pour l'emploi. Aujourd'hui, l'éducateur de rue avec lequel nous travaillons au plus près, encadre par exemple une quarantaine de jeunes, sur des accompagnements individuels ou collectifs, pour les amener à (...).

Certes, nos moyens sont forcément limités ; nous recherchons et obtenons certains financements. Malheureusement ou heureusement, je n'ai pas forcément d'avis, la Ville des Lilas n'est pas en Politique de la Ville : cela veut dire que pour tout ce que nous faisons, nous trouvons des financements autres soit à travers la CAF, à travers la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, par exemple, soit à travers la Région, le Département, mais il est beaucoup plus difficile de trouver des financements que d'autres villes alentour. C'est le cas notamment de toutes les villes qui entourent Est Ensemble, qui sont en Politique de la Ville et arrivent à avoir des subventions supplémentaires.

Nous travaillons au plus près, et nous avons signé une convention en ce sens, avec le Forum français de sécurité urbaine, qui nous permet d'avoir aussi un échange avec d'autres élus, d'autres communes sur ce qui peut se faire avec succès ailleurs, pour pouvoir aussi y réfléchir et le mettre en place.

Bien entendu, on est sur un puits sans fond quand on travaille sur de la prévention. Nous sommes sur un travail au long cours ; nous semons beaucoup de choses aujourd'hui mais nous savons que les premiers résultats ne seront pas forcément visibles dans les semaines voire les mois à venir. Mais nous en avons fait très clairement une priorité du mandat. Je saisis l'opportunité de le dire aujourd'hui. Nous mettrons en tout cas tous les efforts qui sont nécessaires pour faire en sorte d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés vis-à-vis de la jeunesse de la ville des Lilas.

Monsieur le Maire, j'ai fini.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Lisa, de cette présentation tout à fait complète. Il y a eu des petits moments de décrochage dans le son, mais je crois qu'on a compris le sens de ce que tu voulais nous dire. Je propose, à moins qu'il n'y ait d'autres prises de parole, de mettre aux voix cette délibération.

Monsieur ZILBERG voulait reprendre la parole.

Monsieur ZILBERG.- Oui, juste un instant. Je te remercie, Lisa, de toutes ces précisions. Mais je vous partagerai un regret, que le Département ne cofinance pas de manière nettement conséquente l'ensemble de ces postes des éducateurs de rue en prévention spécialisée, puisque c'est parfaitement leur mission. C'est regrettable qu'un Département comme le 93 ne finance pas, compte tenu de l'ensemble des événements que nous avons eus certaines années sur notre territoire, et je sais, Monsieur BENHAROUS, que vous prenez cette question à bras-le-corps, au vu de tous les événements qu'il y a eu ces dernières années. Je partage toujours mon regret de ce désengagement de ce Département en matière de prévention spécialisée, quand on voit notamment ce que notre grand frère ou petit frère du 94 a réussi à faire à côté de nous.

Une dernière chose : je voudrais un peu préciser pourquoi le phénomène associatif est aussi intéressant. Comme vous le rappeliez tout à l'heure, les moyens transversaux sont beaucoup plus importants. C'est beaucoup plus difficile de trouver, par exemple, trois éducateurs, quand on est une Ville et qu'on a trois éducateurs de rue à trouver, puis d'animer tout ce travail qui est extrêmement complexe, alors que lorsqu'on s'appuie sur une association qui elle, intervient sur un territoire beaucoup plus grand et qui en a quinze, vingt ou trente, quand il en manque un sur deux, il ne manque pas 50 % des éducateurs de rue, il en manque un parmi trente. Il y a aussi des phénomènes qui permettent de lever, par le fait associatif, et par la mutualisation du travail que des associations peuvent avoir ensemble.

Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS. - Merci, Monsieur ZILBERG, et vous avez raison de dire que moi et l'ensemble de la Municipalité, des élus, nous prenons évidemment très à cœur cette question, c'est tout à fait juste. Nous prenons notre bâton de pèlerin, non seulement pour aller voir le Département et lui demander davantage de moyens, pour aller voir la Région, lui demander des moyens aussi, pour aller voir l'État, et lui demander des moyens aussi. Nous frappons à toutes les portes, parce qu'il nous semble que tous ces leviers doivent être activés. Effectivement, je crois que nous ne pouvons pas ne pas en faire une priorité, au regard de la situation actuelle et de l'historique malheureux parfois que nous avons connu à l'échelle de la ville des Lilas.

Je veux dire aussi la chance que nous avons d'avoir autour de nous des Maires profondément engagés sur cette question. Je salue, à nos côtés, l'engagement de Laurent BARON pour le Pré-Saint-Gervais, de François DECHY pour Romainville, de Tony DI MARTINO pour Bagnolet ; d'autres Maires, sans doute, mais avec lesquels nous avons moins de problématiques communes, avec lesquels il est plaisant de pouvoir échanger, travailler et avancer ensemble, et je les en remercie tout à fait sincèrement.

Est-ce que je peux désormais mettre aux voix cette délibération ? Oui ? Alors, je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite s'y opposer ?

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Je considère donc que cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22. CONVENTION D'OBJECTIFS, DE SUBVENTIONNEMENT ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SPORTIFS, ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION LILAS-PRÉ HANDBALL.

Je vais céder la parole à Richard LE PONTOIS pour nous présenter une convention avec une association sportive, une belle association sportive, Lilas-Pré Handball.

Monsieur LE PONTOIS. - Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Maire.

C'est dans le cadre du renouvellement d'une convention avec l'association Lilas-Pré Handball qui, sans surprise, a pour objectif de promouvoir la pratique du handball.

C'est une association de 180 licenciés, dont 136 féminines, qui utilise deux fois par semaine le gymnase Ostermeyer et deux fois par semaine le gymnase Jean Jaurès, et qui est subventionnée, comme nous le verrons tout à l'heure, à hauteur de 5 750 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention annexé à la note de présentation et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup, Richard. Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole ? Frédérique SARRE.

Madame SARRE. - Deux petites questions : je voulais savoir si, dans les conventions de ces associations, parce que là il y en a deux, handball et basket, vous pouviez réfléchir à y introduire des mentions écologiques, de pratiques écoresponsables ? C'était ma première petite question.

La seconde, c'était de savoir si, au niveau de la Municipalité, vous aviez une réflexion sur le sport non compétitif, qu'il serait intéressant de développer dans ce monde très compétitif.

Monsieur BENHAROUS. - Richard, est-ce que tu veux apporter des éléments de réponse ?

Richard ne doit pas nous entendre, mais je peux les apporter, je le ferai sans doute moins bien que lui mais je peux essayer.

Sur la dimension écologique... pardon, Richard, on t'a retrouvé.

Monsieur LE PONTOIS. - Oui, excusez-moi. Sur la partie écologique, nous en avons parlé en commission la dernière fois : c'est une idée, effectivement. Il faudrait que l'on rédige un article sur le sujet, mais c'est une idée qu'on a déjà eue et qu'on a partagée

en commission. J'ai oublié de préciser que la nouvelle convention intègre l'article dont Madeline a parlé tout à l'heure, sur la lutte contre les discriminations.

Pour le non-élitisme, ce sont les clubs qui font leur politique sportive mais pour Les Lilas-Pré, il y a une partie handball loisir, une école de handball qui est hors compétition, où les jeunes peuvent s'épanouir sans faire de matches de compétition. Je pense qu'au basket, c'est la même chose ; nous en parlerons tout à l'heure.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Richard. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre son adoption ?

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Le handball fait l'unanimité ; je vous en remercie.

23. CONVENTION D'OBJECTIFS, DE SUBVENTIONNEMENT, DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SPORTIFS ET D'AUTOCARS ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION CERCLE SPORTIF LES LILAS ROMAINVILLE BASKET.

Nous allons vérifier si le basket fait la même unanimité. Richard, je te passe à nouveau la parole.

Monsieur LE PONTOIS.- C'est pareil, c'est la même idée : c'est un renouvellement de convention pour le club de basket, qui comprend 130 licenciés, dont 88 féminines. Ils utilisent le gymnase Rabeyrolles cinq fois par semaine et le gymnase Jean Jaurès deux fois par semaine. C'est un club qui a une école de basket destinée aux jeunes, donc sans compétition. Il a des projets d'initier au basket-loisir, encore une fois, sans compétition. Il y a une école d'arbitrage, le handisport, etc.

Nous vous proposons de renouveler cette convention, d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Richard. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Qui souhaite voter contre ?

Unanimité ; je vous en remercie.

VIII – DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIQUE

24. ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE AU TITRE DU FORFAIT COMMUNAL 2021 À L'ASSOCIATION OGECC - ÉCOLE NOTRE DAME.

Je passe la parole à Simon BERNSTEIN.

Monsieur BERNSTEIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du contrat d'association entre l'État et l'école Notre-Dame, nous avons approuvé, en 2019, une convention entre l'école Notre-Dame et la Ville. La Ville doit, au titre de cette convention, un forfait communal dont l'augmentation annuelle est calculée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Pour 2020, l'obligation financière s'élevait à un montant de 746,19 €. Comme en 2020, il y a eu une légère baisse des prix à la consommation, la subvention se porte à 744,10 € pour chaque élève lilasien.

En 2021, sur la base 175,5 élèves lilasiens – c'est ce qui avait été calculé en 2020 – la subvention est estimée à 130 589,55 €. Ce qui est proposé au présent Conseil municipal, c'est de voter la moitié de cette subvention aujourd'hui et le solde de la subvention se fera en novembre 2021 sur la base du nombre d'élèves qui a réellement été observé.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Simon. Il n'y a pas de demi-élève à l'école Notre-Dame, mais simplement une moyenne entre le nombre d'élèves scolarisés sur l'année scolaire 2020-2021 et celui de 2021-2022

Je vais poser, par politesse, la question de savoir s'il y a des demandes d'intervention sur le sujet mais il est bien rare que ce sujet ne fasse pas l'objet de quelques demandes d'intervention. Est-ce qu'il y en a ? Je n'en vois pas. Ah, Christophe PAQUIS, merci de faire cette intervention ; je me serais senti un peu seul. Christophe, je te cède la parole, puis à Lisa.

Monsieur PAQUIS.- Merci. Pour faire au plus simple, je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit lors du dernier vote sur le même type de subvention à Notre-Dame. Nous ne prendrons simplement pas part au vote. Voilà, merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christophe. Lisa ?

Madame YAHIAOUI.- Merci, Monsieur le Maire. C'est simplement pour dire que, au niveau du groupe communiste, nous allons nous abstenir. Nous sommes de plus en plus inquiet sur la part que prend l'école privée, surtout depuis que le Gouvernement actuel a rendu l'école obligatoire à partir de trois ans, c'est-à-dire que maintenant, on se retrouve obligé de donner une partie des financements publics à l'école maternelle privée. Cela nous cause un souci. Sur ce vote, nous nous abstiendrons.

Monsieur BENHAROUS.- (*Début de l'intervention hors micro.*) Je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas de demande de prise de parole supplémentaire. Je vais mettre aux voix.

Qui ne prend pas part au vote ? J'ai Simon, Delphine PUIER, Christophe PAQUIS – Christophe, tu as rebaisé la main ; tu la relèves ?

Monsieur PAQUIS.- J'ai un pouvoir.

Monsieur BENHAROUS.- Et tu as un pouvoir. Je vois Lucie, également, ce qui va donc faire cinq élus qui ne prennent pas part au vote.

Qui vote contre cette délibération ? Christophe, il faut que tu baisses la main, maintenant, à moins que tu ne veuilles voter deux fois, mais ça, ce n'est pas possible. J'ai donc trois votes contre : Frédérique SARRE, Vincent DURAND et Hélène BERTHOUMIEUX.

Qui s'abstient sur cette délibération ? J'ai Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Nathalie BETEMPS.

Monsieur DOUXAMI.- Attention, Lionel : moi, je suis derrière le poste de Thomas, pour des raisons techniques, mais c'est Martin DOUXAMI.

Monsieur BENHAROUS.- D'accord ; je me demandais pourquoi Thomas BOQUILLON votait, pour cette délibération !

Monsieur DOUXAMI.- C'est pour ça que je me montre à la vidéo à ce moment-là ; on n'arrive pas à changer le nom, bref, on a galéré.

Monsieur BENHAROUS.- Je pense que le contrôle de légalité reconnaîtra que tu es bien Martin DOUXAMI et que c'est toi qui t'es clairement exprimé pour t'abstenir.

Monsieur DOUXAMI.- Voilà, je préfère le dire clairement.

Monsieur BENHAROUS.- Malika DJERBOUA et Gaëlle GIFFARD, Liliane GAUDUBOIS, également ; voilà pour les abstentions et les pouvoirs qui sont portés par ces votants. Patrick BILLOUET également. Les autres votent pour ; cette délibération est donc adoptée et je vous en remercie.

25. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2021.

Le point 25 va nous être présenté par Nathalie BETEMPS – je vais demander à tout le monde de bien vouloir baisser la main, s'il vous plaît – et porte sur l'attribution de subventions aux associations locales pour l'année 2021. Je dis un mot en préambule, avant de céder la parole à Nathalie, pour expliquer pourquoi nous votons les subventions aux associations, comme dans tous les Conseils municipaux, en bloc, et certaines subventions sont votées à part. Ce sont les délibérations suivantes. C'est simplement pour permettre, j'ai commencé à l'expliquer tout à l'heure, à certains élus qui sont impliqués, eux ou des membres de leur famille proche, dans la direction d'associations subventionnées par la Ville, de ne pas être présents lors du débat et lors du vote, mais de participer au reste des délibérations. Voilà pourquoi ce découpage en différentes délibérations. Nathalie, je te cède la parole.

Madame BETEMPS.- Merci, Lionel.

Pour renforcer sa politique de soutien aux associations locales intervenant dans les secteurs du sport, de la solidarité, de la culture, des anciens combattants, de la vie des quartiers et du développement durable, la Municipalité octroie des subventions à ces associations.

Ces subventions aident au fonctionnement des associations ou au développement de leurs projets.

Dans ce contexte difficile lié à la COVID-19, certains Villes ont diminué leurs aides aux associations. La Ville des Lilas, consciente de la nécessité et de l'importance d'un tissu associatif riche et varié pour maintenir le lien entre les Lilasiens, a décidé de maintenir un budget équivalent à celui de 2020, malgré une baisse importante de l'activité de ces associations.

À la suite de l'adoption du budget primitif, il est demandé au Conseil municipal d'adopter le versement de ces subventions pour un montant global de 279 303,95 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Nathalie. La délibération vous montre – et elle est évidemment accessible à qui souhaite l'obtenir, je parle là pour les personnes qui ne sont pas élues – la répartition de cette somme entre les différentes associations.

Est-ce que cela appelle des prises de parole de la part de quiconque ? Monsieur DURAND.

Monsieur DURAND.- Merci, Monsieur le Maire.

J'avais une question : on a vu effectivement, comme vous venez de l'évoquer, le détail de la répartition des subventions aux associations. Nous, ce qui nous aurait intéressé, c'était également de savoir, en gros, ce que les associations ont demandé initialement. Là, on voit ce que la Mairie a accordé, mais la question est de savoir si on leur a tout accordé, ou une partie, dans quelles proportions ; pour certaines, on ne leur a même peut-être pas accordé du tout de subvention. Voilà, ça nous aurait beaucoup intéressés, je ne sais pas s'il est possible d'avoir le document interne de l'ensemble des demandes qui ont été faites, pour comparer ce qui leur est attribué par rapport à leurs demandes initiales.

Monsieur BENHAROUS.- Deux éléments de réponse très rapides : de mémoire, mais je peux me tromper, il n'y a pas d'association qui ait demandé une subvention et qui n'en ait pas obtenu, sauf des demandes que nous recevons régulièrement d'associations nationales qui n'ont pas d'action sur Les Lilas et pour lesquelles il n'y avait pas de raison d'apporter des subventions, mais des associations œuvrant aux Lilas, ayant demandé une subvention et n'en ayant pas obtenu, je n'en vois pas.

Deuxième demande, oui, je pense que nous pouvons vous communiquer un tableau récapitulatif. Laissez-nous quelques jours pour le constituer avec les demandes formulées par les associations et que vous pourrez mettre en regard des subventions que nous leur accordons. Je pense qu'il serait intéressant aussi que vous regardiez également – de la même manière, nous pourrions vous communiquer cela – les subventions obtenues l'année dernière, de manière à avoir l'ensemble des demandes. C'est un indicateur parmi d'autres, mais un indicateur qui dépend aussi beaucoup de la stratégie adoptée par les représentants d'associations, certains demandant ce dont ils ont besoin, certains demandant davantage en espérant peut-être obtenir un peu plus que ce qu'ils ont. Il faudrait aussi les interroger, les

uns et les autres, pour savoir ce qu'ils pensent de la subvention obtenue et je crois que beaucoup de représentants d'associations nous font savoir la satisfaction qu'ils ont d'être soutenus à ce point par la Ville de Lilas.

J'ajoute que ces subventions ne sont qu'une petite partie – enfin, une partie, pas petite ! – de l'effort fait par la Ville au niveau de la vie associative. Il y a un Service Vie associative qui accompagne au quotidien les associations dans leurs projets de développement, dans leurs projets de subventionnements autres, etc. Il y a des mises à disposition matérielles, il y a des mises à disposition de locaux. Là, il n'y a que la partie des subventions aux associations, mais il y a d'autres formes que la Ville accorde en soutien à ces associations. Monsieur DURAND, je vous repasse la parole.

Monsieur DURAND.- Merci beaucoup pour la réponse précise et pour le fait d'accéder à notre requête. Effectivement, qu'on n'accorde pas de subvention aux associations nationales, cela paraît cohérent.

De voir entre ce qui a été accordé et ce qui était demandé, c'est ça qui nous intéresse. Pour l'autre partie, c'est-à-dire ce qui a été accordé les années précédentes, on a les documents des précédents Conseils municipaux, et comme on lit les documents avant de venir et qu'on prépare nos Conseils et nos commissions... Mais bon, si vous voulez les fournir sur un seul tableau, libre à vous, mais sur cette partie-là, on a déjà fait nos devoirs. Merci beaucoup, en tout cas.

Monsieur BENHAROUS.- Si vous me permettez d'épargner un peu de travail supplémentaire aux services municipaux qui vous fourniront ces documents, ils en seront ravis, donc on vous fournira les éléments sur les demandes formulées par les associations, aucun problème. Laissez-nous simplement quelques jours ; je demande à l'administration communale, à Thomas BOQUILLON – le vrai – de bien vouloir noter cette demande et de fournir les documents à Vincent DURAND, le temps que nous les ayons préparés.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention sur cette délibération ? Alors, je vais la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ? Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, deux. Vincent DURAND, trois.

Qui vote contre ? Je n'en vois pas. La délibération est donc adoptée ; je vous en remercie.

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB LES LILAS ».

Je vais demander à Richard LE PONTOIS, à Patrick CARROUER, à Lisa YAHIAOUI et à Daniel GUIRAUD, qui sont membres du Comité directeur du FC Lilas, de bien vouloir éteindre leur caméra et couper leur micro, de ne pas participer au débat, évidemment, de ne pas participer au vote, de façon que nous puissions échanger à propos de cette délibération. Je vais donner la parole à Nathalie BETEMPS pour bien vouloir nous la présenter.

Madame BETEMPS.- Merci.

L'association Football Club Les Lilas est une association importante, tant par le nombre de licenciés que par son implication dans la vie locale.

Lors du Conseil municipal du 20 novembre 2019, une convention entre la Ville et cette association a défini l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, ainsi que les modalités de mise à disposition d'équipements sportifs.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver la participation communale pour 2021 à hauteur de 130 000 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Nathalie. Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais donc la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ? Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND ; trois abstentions.

Qui souhaite voter contre ? Pas de vote contre.

Les autres voix, à l'exception des élus qui ont dû quitter la salle, sont donc favorables à l'adoption de cette délibération, qui est adoptée ; je vous en remercie.

Les élus en question peuvent donc revenir participer à nouveau à nos débats.

27. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DE LA LYR ».

Je vais demander à Moussou NIANG de bien vouloir éteindre sa caméra et couper son micro, puisque nous allons désormais aborder, et c'est également Nathalie BETEMPS qui va nous la présenter, la subvention accordée à l'association Mission locale de la Lyr.

Madame BETEMPS.- L'association Mission locale de la Lyr a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

La Mission locale intervient sur les communes de Pantin, du Pré-Saint-Gervais et des Lilas. L'antenne des Lilas est située dans les locaux du Kiosque.

Par convention entre la Ville et l'association Mission locale de la Lyr, approuvée par le Conseil municipal du 31 mars 2021, il est prévu de verser une subvention annuelle d'un montant global de 47 500 €.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver la participation communale pour 2021 pour un montant de 47 500 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Nathalie. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à propos de cette association, qui remplit une mission de service public extrêmement importante.

Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Madame YAHIAOUI.- Monsieur le Maire, excusez-moi. Je ne peux pas participer au vote – c'est Lisa – parce que je suis membre du Conseil d'administration, avec Moussou.

Monsieur BENHAROUS.- Alors, Lisa, il aurait fallu ne pas prendre la parole.

Madame YAHIAOUI.- C'est pour ça... Excusez-moi.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ? Trois abstentions.

Qui souhaite voter contre ?

Le reste des élus votent pour, à l'exception de Lisa YAHIAOUI et de Moussou NIANG, qui ont quitté la salle et qui peuvent désormais revenir.

28. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « LE TRITON ».

Je vais demander à Monsieur VIVANTE de bien vouloir, cette fois-ci, éteindre sa caméra et couper son micro, puisque nous allons aborder la subvention accordée pour l'année 2021 à l'association Le Triton. Je te cède à nouveau la parole, Nathalie.

Madame BETEMPS.- Je te remercie.

Sous conventionnement avec le Ministère de la Culture et le Département de Seine-Saint-Denis, labélisé Scène de musiques actuelles depuis 2009, Le Triton a vocation à gérer plusieurs espaces de création, d'enseignement, de diffusion et de production de projets artistiques.

Par délibération du 31 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association Le Triton, pour déterminer les objectifs de l'intervention de l'association sur le territoire communal.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver la participation communale pour 2021 pour un montant de 77 257 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Nathalie. Y a-t-il de nouvelles interventions à propos du Triton – mais je crois que nous avons eu un débat suffisamment riche sur cette association ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre cette délibération aux voix.

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ? Trois abstentions.

Qui souhaite voter contre ?

Le reste des élus, à l'exception de Jimmy VIVANTE, qui ne participe ni au débat, ni au vote, adopte donc cette délibération.

29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « ALRA ».

Je vais demander à Jimmy VIVANTE de bien vouloir revenir et à Arnold BAC de bien vouloir couper son micro et éteindre sa caméra puisque nous allons évoquer la subvention attribuée pour l'année 2021 à l'association ALRA, Amicale des locataires de la résidence de l'Avenir. Je te passe une nouvelle fois la parole, Nathalie.

Madame BETEMPS.- Je te remercie.

L'association ALRA favorise la rencontre entre les résidents : activités de bien-être, fêtes des voisins, projets proposés par les résidents. Elle organise avec les services de la Ville, entre autres le Kiosque et les services culturels, des activités culturelles, sportives, artistiques ; elle défend les intérêts des résidents auprès du bailleur.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver au titre de l'exercice 2021, la participation communale au fonctionnement de cette association, pour un montant de 700 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Nathalie. Je vais solliciter des prises de parole, s'il y en a. Je n'en vois pas ; je vais donc mettre cette délibération aux voix.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ? Là, je vois davantage d'abstentions : je vois Madame BERCERON, je vois Monsieur VIVANTE, je vois Madame SARRE, Monsieur ZILBERG, Monsieur DURAND, Madame BERTHOUMIEUX. Je n'ai oublié personne ? Six abstentions.

Qui souhaite voter contre ?

Le reste, à l'exception de Monsieur BAC, qui ne peut pas participer au vote, adopte donc cette délibération ; je vous en remercie.

30. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « UCL 93 – FCPE. »

Je vais demander à Monsieur DOUXAMI et à Madame YAHIAOUI de bien vouloir quitter la salle, c'est-à-dire éteindre leur caméra, ne pas prendre la parole et couper leur micro, puisqu'il s'agit de la subvention accordée pour l'année 2021 à l'association UCL FCPE. Je te passe une nouvelle fois la parole, Nathalie.

Madame BETEMPS.- La FCPE est présente dans presque tous les établissements scolaires des Lilas. Elle est une composante de la communauté éducative qui vise à défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents.

Force de propositions et d'actions, c'est une fédération de parents associée à tous les mécanismes de décision de l'Éducation nationale. Elle siège dans les différentes instances telles que les conseils d'écoles, les Conseils d'administration, ainsi que le Conseil départemental et régional de l'Éducation nationale et le Conseil national de l'Éducation nationale.

L'Union de coordination locale de la FCPE ayant vocation à relayer les informations aux parents d'élèves lilasiens, il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver, au titre de l'exercice 2021, la participation communale au fonctionnement de cette association pour un montant de 500 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Nathalie, de cette intervention. Je vais mettre aux voix cette délibération, s'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ? Monsieur VIVANTE, Madame BERTHOUMIEUX, Madame SARRE, Monsieur DURAND, quatre abstentions. Monsieur ZILBERG, Madame BERCERON ; très bien. Six abstentions.

Qui souhaite voter contre ?

Pour le reste, la délibération est donc adoptée.

Monsieur DOUXAMI et Madame YAHIAOUI peuvent revenir dans la salle.

31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION « SOS MÉDITERRANÉE ».

Je vais céder la parole à Mathias GOLDBERG, qui va nous présenter cette délibération.

Monsieur GOLDBERG.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

L'association SOS Méditerranée est une association civile et européenne de recherche et de sauvetage en haute mer, qui a été créée en 2015, et qui poursuit trois missions principales : sauver des vies, protéger les rescapés et témoigner de la situation en mer.

L'association est notamment reconnue pour l'organisation des opérations de sauvetage avec les navires *Aquarius* et *Ocean Viking* en étroite collaboration avec Médecins sans frontières.

Le soutien aux réfugiés est un engagement fort et ancien de la Ville des Lilas. Il s'est traduit, ces dernières années, de nombreuses manières :

- L'organisation de parrainages républicains, notamment en partenariat avec Réseau Éducation sans frontières, pour permettre aux enfants scolarisés dans les établissements de notre Ville, et dont les familles étaient en situation irrégulière, d'y poursuivre leurs études et d'y bâtir leur vie ;
- L'accueil à plusieurs reprises, à chaque sollicitation du Préfet, de réfugiés au sein du gymnase Jean Jaurès, et l'organisation d'une solidarité des habitants et des habitantes de notre commune à leur profit.

Aujourd'hui, la Ville des Lilas souhaite continuer dans cette tradition d'accueil, de solidarité, en intégrant la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée. Ce faisant, la Ville des Lilas intègre un réseau de 21 collectivités à ce jour, dont les villes de Pantin et Montreuil, près de notre commune, soutenant moralement et financièrement l'association pour renforcer les moyens nécessaires au développement de son plaidoyer.

La Ville des Lilas souhaite inscrire cette volonté dans une démarche globale de développement de la solidarité internationale, en associant les acteurs et les actrices locaux, notamment les acteurs culturels, par l'organisation d'événements, comme des expositions, des soirées-débats, pour construire avec les Lilasiennes et les Lilasiennes et les sensibiliser à cet enjeu fondamental.

Ainsi, l'intégration à cette plateforme constitue un élément supplémentaire illustrant la volonté de la collectivité d'inscrire son action dans une démarche de solidarité, d'humanité, de fraternité et de refus de l'indifférence.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver, au titre de l'exercice 2021, la participation communale au fonctionnement de cette association pour un montant de 1 000 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Mathias. Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole, des prises de position, des questions ? Je n'en vois pas ; je vais donc la mettre aux voix.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite s'abstenir ? Monsieur VIVANTE, Monsieur ZILBERG ; deux abstentions ? Très bien.

Qui souhaite voter contre ? Je ne vois pas de vote contre.

Le reste des Conseillers municipaux vote donc favorablement à cette délibération ; je vous en remercie.

IX – VCEU

32. VCEU RELATIF AU DÉPLOIEMENT DE LA 5G.

Pour cette dernière délibération, je me permets un petit préambule avant de céder la parole à Sander CISINSKI pour vous informer, mes chers collègues, que Monsieur le Préfet m'a fait savoir il y a quelques semaines maintenant, via un courrier qui a été signé par le Sous-préfet d'arrondissement, qu'il me demandait le retrait du vœu demandant un moratoire sur la 5G que nous avons adopté lors de notre séance du 12 novembre dernier. Bien évidemment, j'ai signifié au Préfet que j'acceptais de retirer cette délibération et que j'en informerai le Conseil municipal, ce qui est chose faite.

Ceci dit, au regard de l'importance du sujet, il nous a semblé impossible d'en rester là et je passe la parole à Sander CISINSKI pour qu'il nous présente cette délibération et les suites que nous comptons donner à cette position du Préfet.

Monsieur CISINSKI.- Merci, Lionel.

Je vais vous lire la manière dont nous avons rédigé cette délibération, en prenant appui sur la délibération votée par la Ville de Malakoff qui, elle, a passé l'ensemble des contrôles de légalité. C'est parti ; désolé pour la redite, puisqu'elle redit quand même en grande partie ce que nous avons évoqué lors d'un précédent Conseil municipal.

La 5G, cinquième génération des réseaux de télécommunication sans fil, est promue par l'État, les opérateurs de téléphonie mobile et leurs équipementiers comme une véritable révolution technologique, qui serait absolument nécessaire à la compétitivité de la France.

De nombreuses voix s'élèvent pourtant pour interroger la pertinence et les conditions de son déploiement. Elle est, de fait, imposée aux usagers sans information réelle et sans débat démocratique quant à son utilité et ses coûts. Si les performances promises par la 5G peuvent répondre à des besoins de certains secteurs industriels, sa pertinence pour le grand public interroge, pour de nombreuses raisons.

Je vais vous les lister en les détaillant peut-être un peu moins :

- La consommation électrique des antennes 5G, qui devrait exploser ;
- Le passage à la 5G, qui s'accompagnera d'une incitation commerciale à remplacer le parc de smartphones existants, alors qu'aujourd'hui à peine 17 % des déchets électroniques ménagers sont réellement recyclés ;
- L'explosion de ce que l'on appelle « l'Internet des Objets », promis grâce aux capacités techniques de la 5G, va notamment accroître l'exploitation des terres rares en Asie et en Afrique, des matières premières extraites et raffinées dans des conditions de travail souvent indignes et qui occasionnent des pollutions des lacs et des rivières ;
- La multiplication des capacités de transfert des données rendue possible par la 5G pose aussi la question de l'exploitation des données personnelles des usagers, dans la mesure où ces données ne sont pas toujours complètement sécurisées ;

- Les réseaux 4G et 4G+ ainsi que la fibre ne sont toujours pas pleinement déployés sur le territoire français, créant de fait une fracture numérique entre les villes et les campagnes. Les fréquences de la 5G étant plus courtes que celles de la 4G, son déploiement dans les campagnes sera plus coûteux pour les opérateurs et la fracture numérique risque donc de s'accroître et pas de se résorber, comme il est parfois prétendu ;
- Enfin, s'il y a aujourd'hui un consensus scientifique sur l'innocuité des ondes 3G, 4G, actuelles, en revanche, l'étude promise par l'ANSES sur l'impact de ces ondes sur la santé ne sera disponible que mi-2021, donc bien après que le Gouvernement aura décidé non seulement d'ouvrir la vente des fréquences 5G mais que même les opérateurs auront démarré le déploiement.

En juin dernier, la Convention citoyenne pour le climat a fait des préconisations concernant la 5G et proposé, parmi ses 149 propositions, d'instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de cette technologie à la fois sur la santé et sur le climat, afin de rendre l'innovation vertueuse pour sortir du carbone. Elle posait la question suivante : « Nous devons retrouver une capacité à s'interroger individuellement et collectivement sur nos besoins : avons-nous besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent ? ». Bref : avons-nous réellement besoin de 5G ?

Voilà la délibération qui est proposée. Le Conseil municipal émet le vœu :

- Que l'État entende les réserves et interrogations sur la 5G et propose un moratoire sur son déploiement ;
- Qu'au cours de ce moratoire, et conformément aux attentes de la Convention citoyenne sur le climat, un débat national soit organisé, afin d'éclairer les citoyens et citoyennes sur les enjeux sociétaux, écologiques, démocratiques et géopolitiques de cette nouvelle technologie ;
- Dans un souci d'impartialité et de neutralité, le Conseil municipal souhaite que la Commission nationale du débat public soit saisie afin d'organiser ce débat en toute transparence et en impliquant tous les acteurs concernés.

Enfin, dans un souci de transparence et d'information aux habitants, la Municipalité s'engage à publier sur son site internet toutes les informations relatives à la nouvelle technologie dont elle dispose, et notamment :

- Les dossiers d'information envoyés par les différents opérateurs et décrivant leurs projets à venir ;
- Les normes techniques en vigueur en France, notamment sur les seuils d'émission des ondes électromagnétiques ;
- Les informations et la cartographie des antennes-relais déjà présentes sur le territoire de la commune ;
- La démarche administrative à suivre auprès de l'ANFR afin que les citoyens et citoyennes qui le souhaitent puissent obtenir une mesure de leur exposition aux ondes électromagnétiques.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, en espérant que cette fois-ci, il veuille bien la valider.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup, Sander. J'avais vu des mains se lever, la main de Frédérique SARRE, je vais donc te céder la parole, évidemment, Frédérique.

Madame SARRE. - Merci. Évidemment, on est très favorable à ce vœu et d'accord avec tous les points énumérés par Sander, qui sont très complets, et voilà, même si je crois que l'appel d'offres a été lancé et que la demande de moratoire n'a déjà pas été entendue, mais bon. En tout cas, c'est très bien de continuer à râler et de faire ce vœu. Je voudrais simplement dire que je ne comprends pas cette attitude du Préfet de demander le retrait des vœux ; pourquoi le retrait de celui-ci et de celui sur l'état d'urgence écologique et pas les autres ? L'intérêt local caractérisé, dans un cas comme dans l'autre, là, vraiment, je ne comprends pas et je pense que vous ne devriez pas vous plier à ça. Après, je sais que les services juridiques estiment les risques, mais personnellement, je pense qu'il n'y aurait pas grand risque à ne pas le retirer et je ne le vois pas aller au tribunal administratif pour ça. Bref, sans faire de pronostic, par principe, je pense qu'il ne faut pas obéir à quelque chose qui n'a pas de sens. Je ne comprends pas pourquoi il demande ce retrait, de nouveau.

Monsieur CISINSKI.- Une réponse : nous nous sommes également posé la question et, d'une part, nous n'avions pas très envie de rentrer dans une bataille juridique avec le Préfet : ça coûte cher, c'est long, ce n'est pas forcément nécessaire ; d'autre part, et surtout, lorsque nous avons fait des recherches pour voir quels étaient les vœux qui avaient passé le contrôle de légalité, nous les avons regardés dans le détail, nous avons regardé s'il y avait des choses significatives que nous pouvions enlever de notre vœu pour qu'il passe le contrôle de légalité, ce qui n'est pas le cas. Nous avons même plutôt rajouté des choses, puisque nous avons rajouté une dimension locale sur une information des citoyens et citoyennes qui, du coup, si je me mets dans la tête de Monsieur le Préfet, confère à notre vœu une dimension locale puisqu'il y a cette disposition d'information pour les citoyens et citoyennes.

Dans ces conditions-là, nous n'avons rien enlevé, nous en avons plutôt rajouté ; ça me va.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Je vois que Monsieur VIVANTE souhaite prendre la parole.

Monsieur VIVANTE.- Oui, simplement pour dire : vous avez commencé cette délibération en disant que le vœu avait été retoqué par le Préfet (...), sans expliquer les motifs qui ont été avancés par ce dernier. Peut-être que Madame SARRE est plus au fait que nous autres de ce que le Préfet a dit, mais ses propos n'engagent qu'elle sur l'appel à la désobéissance par principe de quelque chose qui est absurde ou je ne sais pas très bien ses propos, mais ça, je crois qu'on va quand même très loin dans le principe. Nous, par principe, on aime bien obéir à la loi ; le Préfet fait un contrôle de légalité, si le vœu est retoqué, il est retoqué. On peut essayer de le revoter comme vous le faites ce soir. Nous, on était absolument contre ce vœu-là, donc on sera de nouveau absolument contre pour les mêmes motifs. On avait eu une réponse intéressante de Monsieur CISINSKI, d'ailleurs, quand on avait exprimé notre désaccord total sur cette question, qui pensait qu'on l'insultait d'Amish ou je ne sais quoi. Il n'y a pas d'Amish qui vaille, on n'est pas dans un débat d'Amish ; ni vous ni nous autres, nous n'en sommes, je crois, ici, mais en revanche, on est évidemment complètement contre ce vœu et j'aimerais simplement avoir réponse à la question suivante : qu'est-ce que le Préfet a jugé impertinent ou irrecevable dans ce vœu, dans cette délibération ?

Monsieur BENHAROUS.- Peut-être, juste avant de céder la parole à Frédérique SARRE, je n'ai pas le courrier en tête mais il pourrait vous être communiqué, il n'y a rien de secret : le Préfet a trouvé que le vœu n'avait pas de portée, comme l'a dit Monsieur CISINSKI, d'intérêt communal, donc que le Conseil municipal outrepassait ses compétences, puisque le Conseil municipal ne peut délibérer que sur des sujets qui ont trait à l'intérêt communal. Le Préfet n'avait pas trouvé d'intérêt communal dans la mouture précédente du vœu.

Je repasse la parole à Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Je voudrais seulement répondre à Monsieur VIVANTE, que Madame SARRE n'a ni pouvoir de divination, ni lien spécifique avec le Préfet, lui permettant de deviner ce qui est dans son courrier, mais que Madame SARRE ainsi que les autres élus du Printemps lilasien vont aux commissions et posent les questions comme il se doit pour avoir des précisions.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Frédérique SARRE. Je voudrais simplement dire que moi, il ne m'appartient pas de commenter ici, en tant que Maire – en tant que citoyen, c'est autre chose – la position prise par le Préfet de retoquer le vœu. En tant que Maire, je prends acte de cette décision du Préfet ; je retire le vœu et la délibération précédente. Je fais simplement remarquer, comme l'a fait Monsieur CISINSKI, que le vœu que nous présentons ce soir et qui est extrêmement proche du vœu que nous avons présenté précédemment, a passé le contrôle de légalité dans un autre département ; qu'il me semble que l'une des règles de la République, c'est l'indivisibilité et que l'indivisibilité veut dire que la loi s'applique dans tous les départements et je ne vois pas pourquoi ce vœu, qui a passé le contrôle de légalité dans un département voisin, ne le passerait pas en Seine-Saint-Denis.

J'imagine donc qu'il n'y aura aucun problème avec le contrôle de légalité de cette version du vœu et que nous pourrions donc la voir adoptée, si vous en décidez ainsi, mes chers collègues. Je vais donc mettre aux voix cette nouvelle version du vœu.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ?

Qui souhaite voter contre ce vœu ? Monsieur VIVANTE, Monsieur ZILBERG ; deux voix contre ?

Qui souhaite s'abstenir à propos de ce vœu ?

Les autres membres du Conseil municipal décident donc d'adopter ce vœu.

Je voudrais, avant de clore complètement cette séance, vous remercier, mes chers collègues, de... Monsieur VIVANTE, vous souhaitez prendre la parole avant que je ne lève la séance ? Nous avons déjà eu une difficulté, une fois, avec une volonté de prise de parole une fois que j'avais clos ; là, j'allais clore, mais je n'ai pas clos, donc je vous cède la parole.

Monsieur VIVANTE.- Non, ce n'est absolument pas une nouvelle prise de parole, c'est simplement pour signifier que je pense que Brigitte BERGERON a quitté la réunion et pour savoir dans quelle mesure on peut considérer qu'elle nous a donné pouvoir pour le dernier vote (...).

Monsieur BENHAROUS.- Non, elle ne pourra pas vous avoir donné pouvoir puisqu'elle ne l'a pas exprimé au moment de son départ, ce qu'il aurait fallu qu'elle fasse ; il ne peut pas y avoir de pouvoir rétroactif, à moins qu'elle ait envoyé un écrit vous donnant pouvoir au moment de son départ de la réunion, auquel cas nous prendrons en compte sa voix.

Monsieur VIVANTE.- Très bien.

Monsieur BENHAROUS.- Avant de clore, pour le coup, définitivement, cette séance du Conseil municipal, je voudrais vous remercier, mes chers collègues, de la tenue de ce Conseil municipal qui, comme d'habitude, a été à la hauteur de nos missions et de nos rôles d'élus dans le contexte auquel nous devons faire face, peut-être un peu plus encore ce soir que d'autres, puisque nous avons à faire face à ces modalités un peu différentes que sont celles d'un Conseil municipal en visioconférence, et je vous remercie vraiment du fait que les choses se soient bien passées, que chacun ait domestiqué ses prises de parole pour permettre que les choses se passent bien.

Je voudrais remercier les services municipaux, qui ont rendu l'organisation de ce Conseil municipal possible et ce n'est pas simple, d'organiser un Conseil municipal en visioconférence.

Je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous une bonne soirée, en vous souhaitant également d'être prudents et de faire attention parce que la situation sanitaire l'exige et en vous demandant, les uns et les autres, de bien vous porter jusqu'à notre prochaine séance. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée. Au revoir.

(La séance est levée à 22h34).